



TICKET POUR LES JEUX OLYMPIQUES E35

Jean-Philippe Roy, le skieur de Sainte-Flavie, n'a rien fait de spectaculaire, mais «j'ai été solide!»

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MERCREDI 7 FÉVRIER 2001 www.lesoleil.com

Le dos de l'EXTRA
C'EST PAYANT
avec
l'EXTRA
NUMERO
LE SOLEIL



AUJOURD'HUI

Finances personnelles

36 trucs pour faire de l'argent à la Bourse. S'il est grisant de voir monter la valeur de son portefeuille, il faut par contre des nerfs solides pour supporter les turbulences boursières. **Fascicule n° 4**

Le Monde

Sharon bat Barak qui s'en va. Une victoire électorale sans précédent en Israël, malgré la faible participation. **Page A 21**

La Capitale

On réclame L'Allier. À peine créé, le Renouveau municipal de Québec réclame Jean-Paul L'Allier comme chef. Mais celui-ci poursuit sa réflexion. **Page A 3**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Rappels d'aliments sans suivi adéquat

OTTAWA (PC) — L'Agence canadienne d'inspection des aliments n'assure pas un suivi adéquat des entreprises qui rappellent des aliments, constate le vérificateur général Denis Desautels dans un de ses rapports rendus publics hier.

Une équipe du vérificateur a passé au peigne fin un échantillon de 21 dossiers d'inspection concernant des entreprises qui ont dû rappeler des aliments ou qui ont fait l'objet de poursuites devant les tribunaux. Dans presque la moitié des cas, aucun des établissements touchés n'a fait l'objet d'un suivi.

De plus, un examen plus poussé révèle que «dans 16 des 21 établissements,

Voir ALIMENTS en A 2 ►

LA BASE DE VALCARTIER A-T-ELLE
POLLUÉ L'EAU DE SHANNON?



QUÉBEC,
105^e ANNÉE, N° 40
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00073 5

Legault joue son va-tout

Il sonne le
ralliement
dans le réseau
pour réclamer
à Lucien
Bouchard le
milliard \$
promis

MICHELLE LAFERRIERE
MLaferriere@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Le ministre François Legault joue son va-tout. Depuis lundi, il rencontre tous ses «partenaires» du réseau de l'éducation, les invitant à se mobiliser pour réclamer à Lucien Bouchard le milliard \$ qu'il leur avait promis, il y a un an, au terme du Sommet de la jeunesse.

«M. Legault nous demande notre aide», a résumé Gaëtan Boucher, président de la Fédération des cégeps, qui avait été convoqué, lundi, au bureau du ministre de l'Éducation. Hier, André Caron, de la Fédération des commissions scolaires, et François Tavenas, président de la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec), se sont succédé auprès de François Legault pour l'entendre et être entendus. Les étudiants et les syndicats auront leur tour dans les prochains jours.

André Caron avait lui-même sollicité ce tête-à-tête avec le ministre. Au sortir de leur réunion, hier après-midi, M. Caron dit avoir senti sa «détermination» de ne pas remettre en

Voir LEGAULT en A 2 ►

AUTRE TEXTE

□ Landry attendu... Page A 15

SHANNON

Les militaires savaient que leur eau était polluée depuis 1997

PIERRE ASSELIN
Passelin@lesoleil.com

QUÉBEC — La contamination au TCE (trichloroéthylène) avait forcé la base militaire de Valcartier à changer de source d'approvisionnement en eau en 1997.

La base avait été avisée par SNC, qui s'approvisionnait en eau au réseau de Valcartier, que son eau était contaminée. Après avoir fait des tests, on s'est rendu compte que le puits principal présentait une contamination de 67 microgrammes par litre, excédant légèrement la norme de 50 microgrammes, indiquait hier l'officier en environnement

Voir EAU en A 2 ►

LA MÉTÉO

Maximum -5,
minimum -14
Plutôt nuageux.
Demain : nuageux. Détails
page E 36

Grimper sans appui...



Jean Ouimet a officiellement lancé sa campagne pour empêcher le couronnement de Bernard Landry à la direction du Parti québécois. Très tôt hier matin, l'ancien chef du Parti vert a attiré l'attention des médias en escaladant la paroi de glace tout près des chutes Montmorency. Le défi de recueillir les 1000 signatures nécessaires pour entrer en lice, dont 10 dans au moins 40 circonscriptions, ne sera pas moins grand quand on apprend que le candidat n'a pour l'instant aucun appui officiel dans sa besace. **Page A 16**

ENQUÊTE DU CORONER

Renvoyé chez lui, il revient à l'hôpital deux heures après et meurt

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — Le coroner Bernard Lefrançois enquête sur les circonstances troublantes entourant le décès

de Lucien Turgeon, 66 ans, survenu la veille de Noël au Centre hospitalier régional de Sept-Îles. Après six jours d'hospitalisation, le patient avait été retourné chez lui mais était revenu aussitôt à l'hôpital où il est

alors décédé d'une embolie pulmonaire.

M. Turgeon avait été admis à l'hôpital le 18 décembre à la suite d'une chute. Souffrant de fortes douleurs au bassin, il avait été examiné par un médecin qui n'a rien détecté de particulier. M. Turgeon a toutefois été gardé sous observation à l'urgence. Le lendemain, le patient avait de la difficulté à se tenir debout et devait se déplacer à l'aide d'une canne. Le médecin l'a hospitalisé. À chaque effort de marche, il ressentait une grande fatigue et reprenait difficilement son souffle. Devant ces signes d'essoufflement, M. Turgeon a passé un électrocardiogramme et une radio pulmonaire, le 23 décembre. Les résultats n'ont révélé aucun problème et le sexagénaire a obtenu son congé de l'hôpital le 24 au matin.

C'est en ambulance que M. Turgeon a quitté l'hôpital puisque sa conjointe

Voir HÔPITAL en A 2 ►

AUTRE TEXTE

□ Autre enquête du coroner à
Rivière-du-Loup Page A 3



M^{me} Léonie Turgeon, qu'on voit ici en compagnie de son mari Lucien décédé la veille de Noël dans des circonstances troublantes, n'exclut pas de poursuivre les professionnels de la santé impliqués dans cette histoire.

LEGAULT Tenir ses promesses

Suite de la Une

question ses engagements de l'an dernier. « M. Legault estime que le gouvernement doit tenir ses promesses », croit le président de la FCSQ.

André Caron se défend d'obéir à Legault. Quand il rappellera à Lucien Bouchard ses engagements de la campagne électorale de 1998 et du Sommet de la jeunesse, c'est de son propre chef qu'il le fera. « Mais c'est clair que tout le monde a le même objectif », convie-t-il.

Le 17, présidents et directeurs généraux des commissions scolaires feront le point et envisageront les scénarios en cas de catastrophe. « S'il faut couper, on coupe où? », demande M. Caron. Pas dans les conventions collectives, ni dans l'administration, où on est à la moelle de l'os. Je pense qu'on sera rendu dans les services aux élèves et dans les plans de réussite. » Les commissions scolaires demandent 260 millions \$ du milliard promis par Lucien Bouchard.

« M. Legault estime que le gouvernement doit tenir ses promesses »

PASSER SON MESSAGE

De son côté, Gaëtan Boucher, de la Fédération des cégeps, a vraiment senti que Legault lui demandait de l'aider à passer son message au Conseil des ministres. Dès aujourd'hui, il rencontrera les directeurs généraux des collèges qui seront ensuite dépêchés chez leur député pour « dénoncer cette situation dramatique ». « Bernard Landry vient d'affirmer que Lucien Bouchard était un homme de parole, rappelle Gaëtan Boucher. Qu'il respecte la parole qu'il a donnée publiquement. »

M. Boucher a eu vent d'une réunion des représentants des commissions scolaires, des cégeps et des universités avec le premier ministre, à son retour de Chine.

Il parle d'un « front commun des trois réseaux ». Pour l'année 2001-2002, les cégeps réclament 20 millions \$ du milliard, plus 50 millions \$ pour les coûts de système

(augmentations de salaire, réduction de la dette, hausse des coûts d'énergie, etc.).

« Ça fait 15 ans que je suis dans le réseau, dit-il. J'en ai livré des batailles. Avant de m'avoir, ils vont courir longtemps. On va tout faire pour que le gouvernement recule. » Derrière cette détermination, « l'inquiétude persiste ».

Le recteur de l'Université Laval et président de la CREPUQ, François Tavenas, n'a pas livré la teneur de sa rencontre d'hier avec le ministre Legault. Mais en matinée, lors du Conseil universitaire, il a invité les syndicats et les associations étudiantes à la mobilisation « pour sortir de cette situation désagréable ». Il a rappelé que la suspension des contrats de performance n'était encore qu'une hypothèse étudiée par le ministre Legault. « Rien ne la justifie », a-t-il ajouté.

M. Tavenas a aussi mentionné que l'Université Laval avait déjà engagé des dépenses sur la base d'un financement accru, tributaire de la signature éventuelle du contrat de performance avec le MEQ. « La reconnaissance et le financement des missions spécifiques de l'Université Laval font encore obstacle à la signature de notre contrat de performance », a-t-il précisé.

Pour Christian Robitaille, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), une telle

« Plus le gouvernement mettra du temps à agir, plus nos actions seront musclées »

mobilisation, c'est du jamais vu. « Plus le gouvernement mettra du temps à agir, plus nos actions seront musclées, a-t-il fait valoir. M. Landry va entendre parler de nous. »

La communauté étudiante se manifestera lors de certaines dates charnières. Bernard Landry devrait donc se tenir sur ses gardes lors du premier anniversaire du Sommet de la jeunesse et au cours de la journée où il sera nommé chef de parti. Des étudiants de l'Université Laval pourraient même être tentés de sortir leurs chiffons rouges pour représenter leur institution « dans le rouge ».

ALIMENTS Problèmes persistants

Suite de la Une

des problèmes identiques ou analogues se répétaient ou persistaient », écrit-on dans le rapport.

L'échantillon représente environ 10 % des 243 cas de rappels d'aliments enregistrés l'an dernier.

Parmi les problèmes relevés, on note l'entretien inadéquat des installations, la présence de rouille sur l'équipement et la peinture qui s'écaille.

Dans un cas, on a constaté que les employés ne pouvaient pas se laver les mains dans l'aire de l'entreprise réservée à la cuisson et à l'emballage des aliments.

Il aura fallu que les inspecteurs reviennent à intervalles réguliers dans les entreprises, comme ils l'ont fait

dans la moitié des autres situations de l'échantillon.

Le vérificateur général recommande donc à l'Agence, qui a été créée en 1997, de se doter de procédures plus rigoureuses.

Par ailleurs, on a découvert que l'organisme gouvernemental est mal préparé pour faire face à l'avenir. Environ le tiers des employés de l'Agence, qui a déjà de la difficulté à recruter du personnel, devrait prendre sa retraite d'ici 2006. Ce sont les secteurs de la médecine vétérinaire et de l'inspection qui sont les plus touchés.

Pourtant, l'Agence ne dispose d'aucun plan stratégique de recrutement pour faire face à cette situation, remarque le vérificateur, qui l'encourage à revoir sa gestion du personnel.

RÉFLEXION

Pendant les séries mondiales de 1957, le receveur des Yankees, Yogi Berra, remarqua qu'Hank Aaron tenait son bâton du mauvais côté. « Retourne-le, demanda-t-il, pour que tu puisses voir la marque du fabricant. » « Je ne suis pas venu ici pour lire, répondit Aaron, mais pour cogner. »

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.lesoleil.com

925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale : C.P. 1547, Succ.
Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie Unimédia qui en est l'éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Rand, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

HÔPITAL Opposée à son congé

Suite de la Une

le trouvait trop mal en point pour partir en voiture. « La famille s'est opposée à son congé, mais un docteur m'a dit que lorsqu'un patient recevait son congé, c'est qu'il pouvait partir. C'est en civière que mon mari a quitté sa chambre d'hôpital pour s'en venir à la maison », a raconté Léonie Turgeon au SOLEIL, peu après avoir appris que le coroner instituait une enquête sur les circonstances du décès de son mari.

Donc, deux heures à peine après avoir quitté l'hôpital, la famille Turgeon a retéléphoné aux ambulanciers qui ont ramené le malade à l'hôpital.

M^{me} Turgeon raconte la suite : « Mon mari a perdu conscience en voulant aller se coucher. Je suis parvenue à le réveiller; je lui ai demandé de garder les yeux ouverts et de me parler. Il m'a alors dit qu'il me voyait et qu'il m'aimait. Mon mari a dit aux ambulanciers et aux médecins qui l'ont accueilli, qu'il étouffait. Après des manœuvres multiples, un médecin est venu me dire qu'il l'avait perdu », a dit M^{me} Turgeon en larmes.

L'autopsie conclut qu'il est mort d'une embolie pulmonaire. « Comment un médecin qui voit son patient essoufflé sans raison apparente n'a pas

l'initiative d'en chercher la cause, ou de détecter une embolie? Est-ce que cette embolie était visible lors de la première visite? Pourquoi le médecin n'a pas appelé un autre médecin en consultation? Mon mari n'a jamais eu de problème cardiaque. Le médecin lui a dit qu'il avait de gros poumons et qu'il était correct. Qu'est-ce que ça veut dire, de gros poumons? J'ai beaucoup de questions, mais pas de réponse. Je crois que s'il avait reçu l'attention et les soins nécessaires à sa condition, aujourd'hui il serait encore avec nous », affirme M^{me} Turgeon.

La suite des événements a été encore plus pénible pour la famille Turgeon. « Après avoir consulté le dossier médical de mon mari, le médecin convient qu'une autopsie est nécessaire, ce qui devait être fait les jours suivant le décès. Le 27 décembre, la maison Edgar Mallet s'informe du moment où elle pourra disposer de la dépouille. Surprise, on lui apprend qu'ils peuvent la prendre quand ils le veulent puisqu'il n'y a pas eu d'autopsie. Décision du coroner. Personne de l'hôpital ne nous a téléphoné pour nous informer du changement comme si nous n'existions pas. D'avoir laissé mon mari sur le « billard » comme un non-réclamé, je ne peux l'accepter et je souhaite qu'aucune autre famille ne vive un pareil abandon. Ça fait trop mal. »

Le coroner dit avoir pris cette décision à la lumière des informations qu'il a obtenues le 24 décembre alors qu'il était en vacances à Montréal. « Je croyais que tous les événements s'étaient passés dans la même journée. Je ne me souviens pas que le médecin ait mentionné que le patient était à l'hôpital depuis six jours, ce qui change bien des choses. J'ordonne alors qu'une autopsie soit pratiquée, car le temps presse, le corps est là depuis trois jours. La grande question est de savoir si ce patient aurait dû recevoir son congé. Je ne peux y répondre pour l'instant, mais certains indices me donnent le droit de poser des questions. Un patient qui quitte l'hôpital en ambulance, c'est assez particulier », déclare le coroner Lefrançois, qui devrait avoir terminé son investigation d'ici deux mois.

Directrice générale de Centraide Duplessis, Léonie Turgeon a repris le travail depuis peu. « C'est difficile parce que l'on m'a volé quelque chose de précieux. Nous avions ensemble des projets et la vie n'a pas de prix. Mes amis et la prière m'aident à passer ce chagrin. Le Seigneur nous donne le courage et la force pour passer à travers nos épreuves », répète cette mère de quatre enfants et grand-mère de cinq petits-enfants qui n'exclut pas de poursuivre les professionnels de la santé concernés par cette histoire, une fois le rapport du coroner déposé.

Hier, la direction générale du Centre hospitalier de Sept-Îles, le Conseil des médecins et dentistes et la Corporation des médecins du Québec n'ont pas voulu commenter cette affaire.

EAU Deux autres puits

Suite de la Une

de la garnison, Michael Hudson.

Comme la base disposait de deux autres puits où elle pouvait s'approvisionner, le réseau a été modifié en conséquence. Mais afin de parer à toute éventualité, Valcartier vient de lancer un appel d'offres pour envisager un plan de contingence advenant le cas où la contamination s'étendrait aux autres puits, soulignait l'officier. On envisage trois options : un autre puits, une alimentation en eau de surface ou un poste de traitement des eaux.

En 1998, une étude historique a été réalisée pour tenter d'identifier les sources de contamination probables. La buanderie était la seule source identifiable sur la base, mais le Centre de recherche adjacent à la base présentait trois sources possibles de contamination où on utilisait le TCE.

M. Hudson croit toutefois qu'il est peu probable que ces sources soient responsables de la contamination de la nappe phréatique à Shannon.

Par ailleurs, Denis Beaudet, le respon-

sable pour SNC des terrains de l'ancienne usine d'Industries Valcartier, fermée depuis 1991, précisait hier que la membrane installée en 1994 servait à un site d'enfouissement pour toutes sortes de déchets et qu'à ce moment le TCE n'avait pas été identifié comme présentant un risque particulier.

Ce n'est qu'en 1995 qu'on a découvert une source plus importante de contamination en dehors de la membrane. La contamination semblait bien contenue à l'intérieur d'un périmètre mais elle avançait de un à sept mètres par an. L'automne dernier, après avoir décelé la présence du produit dans d'autres puits, on a commencé à soupçonner qu'elle s'étendait jusqu'à Shannon.

La municipalité n'a toutefois pas été avisée officiellement de ce risque avant décembre. Et encore, c'est un représentant de la municipalité qui a contacté SNC, pas l'inverse, après avoir eu vent des tests que la compagnie faisait sur son territoire.

Le maire de Shannon, Clive Kiley, ne se formalise pas du délai. « Ils croyaient qu'il n'y avait rien à Shannon, que c'était juste dans leurs puits. »

Les bureaux de la municipalité ont par ailleurs été inondés hier par des citoyens inquiets de la situation.

« C'est naturel d'avoir des inquiétudes, commente le maire. On avait limité l'information aux gens du secteur touché mais peut-être qu'à bien y penser on aurait mieux fait d'informer toute la population pour éviter de les inquiéter inutilement. »

Par ailleurs, le D^r Benoît Lévesque, à la Direction de la santé publique, expliquait hier qu'il croit inutile de faire passer des tests aux personnes pour mesurer la présence de TCE dans leur organisme. « Ça ne donnera pas grand-chose parce que le test d'urine ne révèle que l'exposition au cours de la dernière semaine. »

En outre, même pour les personnes dont l'eau était la plus contaminée (980 microgrammes par litre), une douche représenterait une exposition au produit 270 fois plus faible que celle tolérée en milieu de travail. Il rappelle également que le risque de cancer a été observé à des niveaux de contamination beaucoup plus élevés que ceux observés ici.

« Les gens restent dans le vague, mais ce qui est le plus important c'est de régler le problème. Il faut relativiser le risque réel et je crois que même dans 20 ou 30 ans il sera impossible de savoir si ce facteur aura fait une différence. »

Opéra
DE QUÉBEC

12, 15, 17 et 19 mai 2001

Direction artistique et musicale :
Bernard LABADIE

Mise en scène : Serge DENONCOURT

TOSCA : Michele CAPALBO
CAVARADOSSI : Craig SIRIANNI
SCARPIA : Gaëtan LAPERRIÈREChœur de l'Opéra de Québec
Orchestre symphonique de QuébecSOIRÉE
GALA
TOSCASamedi 12 mai
150 \$ le billetMeilleurs fauteuils du parterre
Réception avec les artistes
Programme souvenir gratuit
Reçu officiel au montant éligible
Votre nom sur la liste
de nos donateurs

529-0688

En collaboration avec
Hydro
Québec

Giacomo PUCCINI

www.operadequebec.qc.ca

Grand Théâtre
de QuébecBilletech
643-8131

loto-québec									
Banque									
Tirage du 2001-02-06									
02	03	04	08	09	220	1515			
12	14	15	19	21	Extra				
24	25	27	38	43	Tirage du 2001-02-06				
45	50	51	59	67	NUMÉRO 506416				
Le jeu doit rester un jeu									



LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



HÔPITAL DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Le coroner enquête

Retenu par des sangles, un octogénaire meurt dans son lit

MARC LAROCHE

Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Un homme de 87 ans est décédé dans des circonstances nébuleuses dans la nuit du dimanche 28 au lundi 29 janvier, au Centre hospitalier régional du Grand-Portage de Rivière-du-Loup (CHRG). L'homme a été retrouvé sans vie dans son lit vers minuit 30, par une infirmière qui faisait son tour de garde.

Une enquête du coroner a été demandée, puisque la position dans laquelle l'octogénaire a été retrouvé laisse présager qu'il ne s'agit pas d'une mort naturelle. « Il était très agité. Pour sa propre protection, nous lui avons installé un gilet de contention afin qu'il ne se blesse pas lui-même et aussi pour éviter qu'il chute, dit le directeur gé-

néral du CHRG, Raymond April. Il était lourdement handicapé et avait subi une trachéotomie. C'est courant de procéder ainsi, ou par médication, lorsque les patients se mettent eux-mêmes en danger. »

Attaché, le patient s'est débattu pour se défaire de ses liens et a partiellement réussi, puisque lors de la décou-

verte du corps, il avait les pieds au-dessus du côté du lit et son gilet à sangles était remonté. « Ce n'est pas une mort naturelle et c'est pourquoi il y a enquête, affirme le coroner, Yves Raymond. Cette personne était très agitée et aussi confuse. » Une autopsie a été réalisée au laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal, afin de découvrir la cause exacte du décès.

« Son gilet de contention a pu obstruer l'ouverture réalisée par trachéotomie qui lui permettait de respirer, poursuit le Dr Raymond. C'est une hypothèse, mais s'il s'est étouffé de cette manière, ce sera difficile à démontrer à l'autopsie puisque, dans ces cas, il n'y a pas de lésions apparentes. » Les médecins légistes doivent aussi

écarter toute autre possibilité de décès avant d'en venir à cette conclusion.

Le rapport final d'autopsie ne sera complété que dans quelques semaines. Le coroner Raymond se donne quant à lui quelques mois pour réaliser les analyses appropriées, à la lumière des résultats de l'autopsie.

PAS LE PREMIER

Dans la nuit du 30 au 31 octobre 1998, Georgette Lebrun, 60 ans, est décédée lorsqu'elle s'est jetée de la fenêtre de sa chambre du troisième étage de l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec, après avoir réussi à enlever son gilet de contention de type Ségufix. Il serait toutefois très rare que quelqu'un réussisse à se défaire de cet

équipement. À l'enquête du coroner Gabriel Galarneau sur la mort de M^{me} Lebrun, une infirmière avait affirmé qu'il fallait être « Houdini » pour se défaire d'un tel gilet de contention.

Plusieurs infirmières avaient aussi affirmé que certaines personnes réagissent de façon agressive à la contention. De même, ce ne serait pas la première fois qu'un patient meurt par strangulation après avoir tenté de se défaire d'un gilet de la sorte. Une vingtaine de cas similaires seraient survenus dans le réseau de la santé au Québec ces dernières années. Le témoin à l'enquête du coroner Galarneau n'avait toutefois pas précisé quel type de contention en avait été responsable. Les recommandations du coroner ne sont pas encore connues.

On réclame L'Allier

Beaucoup de figures connues au Renouveau municipal de Québec

ROBERT FLEURY

RFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — À peine créé sur les cendres encore chaudes de l'Union municipale de Beauport et du Rassemblement populaire de Québec, le Renouveau municipal de Québec réclame Jean-Paul L'Allier comme chef. Mais celui-ci ne répond pas. « La réflexion se poursuit », dit son attachée de presse.

Ils étaient environ 75 massés à l'Observatoire de la Capitale, au Complexe G, des partisans du RP, de l'UMB et du Mouvement réforme municipale, ces citoyens de Charlesbourg qui ont organisé des débats publics sur les fusions l'an dernier.

Beaucoup de figures connues : d'abord le chef de cabinet du maire L'Allier, Raymond Benoit, tous les conseillers du RP, l'indépendant Jacques Jobin, les conseillers de l'UMB et leur chef Jean-Paul Michaud, la conseillère Diane Bourbeau et son chef Jean-Marie Matte de Vision Val-Bélair, le président du conseil de Sainte-Foy, Pierre Morissette, le conseiller indépendant Conrad Verret, et le conseiller Michel Lacroix de L'Ancienne-Lorette.

Parmi les signataires de la déclaration du 6 février, l'acte de naissance du RMQ, on retrouve, ou-

tre ces figures connues, le président du conseil de quartier Saint-Roch Marcel Landry, un ancien conseiller municipal Gilles Gilbert, François Baby de Sillery, Vicky Fortier du MRM de Charlesbourg, la conseillère Mariette Cabana de Beauport, Lyne Thériault du Vieux-Limoilou, les conseillers Raymond Dion et Hélène Maclean de Loretteville, le conseiller Denis Tessier de Lac-Saint-Charles, l'ex-maire de Cap-Rouge, Normand Chatigny, et des dizaines d'autres.

Leurs porte-parole? Jean-Paul Michaud, Jacques Jobin, Claude Larose, Pierre Morissette, Diane Bourbeau, Serge Fillion et Pascal Paradis.

LES CANDIDATS?

« On n'écarte personne. On est ouvert. Nous avons eu des discussions avec bien du monde et ils ont des décisions à prendre », dit Jacques Jobin. Pas de sièges réservés pour personne. Il y aura des assemblées d'investiture dans tous les arrondissements, promet le parti.

Aucun maire de banlieue n'était présent. Mais des odeurs de campagne électorale flottent déjà dans l'air. Ainsi, le conseiller Raymond Dion de Loretteville ne veut rien entendre d'une candidature possible du maire Denis Giguère dans son district sous la bannière du RMQ.

« Je serai candidat contre lui. Son style de gestion a fait son temps. Les maires qui ont lutté contre les fusions n'ont pas de crédibilité pour construire la nouvelle ville », dit M. Dion.

L'indépendant Conrad Verret de Sainte-Foy se sent à l'aise dans le nouveau parti. Oui, il sera candidat dans Champigny, oui, il est pour L'Allier.

« Avec l'équipe du Renouveau, nous serons majoritaires à venir de la banlieue. Je veux surveiller les intérêts de nos citoyens car nous subissons des augmentations de taxes et il ne faut pas que nos services diminuent. Je suis épaté de voir la qualité des militants de Beauport, de Charlesbourg et de Québec, de leur enthousiasme », dit M. Verret.

Claude Cantin était présent, mais silencieux. Il semble avoir fait le deuil de sa propre candidature à la mairie. Maire suppléant, président de la STCUQ, responsable du budget, il espérait le remplacer. « Je ne suis pas plus malheureux que ça. Le maire L'Allier est le meilleur candidat », ajoute-t-il.



Claude Cantin était silencieux.



Jean-Paul Michaud (à droite), l'instigateur du nouveau parti municipal.

1500 membres au départ

QUÉBEC — Le Renouveau municipal de Québec démarrera avec 1500 membres car il récupère les 1000 membres du Rassemblement populaire, les 400 membres de l'Union municipale de Beauport et 100 membres du Mouvement réforme municipale de Charlesbourg. C'est le MRM qui, le premier, a lancé l'opération « Faut se parler » par des discussions informelles.

« La première rencontre s'est tenue le 13 janvier au Manoir Montmorency », rappelle Jean-Paul Michaud, le chef de l'UMB.

« Il n'était pas question de se livrer à un simple assemblage de partis en vue de l'élection de novembre. Nous voulions une organisation forte, un programme, un parti tout à fait indépendant des partis politiques provinciaux et fédéraux, financièrement indépendant », ajoute Pascal Paradis, le jeune vice-président du RP.

« Ce n'est pas un collage à l'aveuglette », ajoute Claude Larose.

Et l'argent pour la campagne, le budget de recherche du RP?

« C'est faux de prétendre que nous pouvons utiliser ce budget de recherche à des fins électorales. Ce serait illégal. Ce sont des fonds destinés à soutenir le travail des parlementaires (conseillers). Quant au transfert des sommes qu'il nous reste vers le nouveau parti, ça reste à être clarifié auprès du DGE », précise Claude Larose.

De son côté, le chef de l'Union municipale de Beauport affirme n'amener rien d'autre... que des membres!

« Nous n'avons jamais été très riches. Lors de notre création, nous n'avions pas un sou », dit Jean-

Paul Michaud. Et ce n'est pas la Ville de Beauport qui lui fournit un budget de recherche!

Jacques Jobin annonce qu'il y aura un congrès au programme au printemps une fois que des comités auront été formés dans chaque arrondissement.

« Nous ne sommes pas encore enregistrés auprès du DGE. Le comité de la constitution, des statuts et règlements est en marche », dit-il.

Ça ne devrait pas être trop compliqué car les avocats pullulent dans ses rangs...

Le président du conseil de la Ville de Québec, Yvon Bussières, se retrouve dans les valeurs de justice sociale et de démocratie du RMQ. « Nous partageons une même vision, de mêmes valeurs d'équité. Ainsi, nous aurons du rattrapage à faire pour le logement social, car il y a des secteurs qui n'en ont pas », dit-il.

La valorisation du transport en commun, la protection de l'environnement, le développement durable par l'aménagement urbain et la sauvegarde du patrimoine font partie des déclarations de principes du parti.

Le RMQ se dit prêt à tenir une course à l'investiture si plusieurs candidatures s'annoncent, mais il souhaite visiblement couronner Jean-Paul L'Allier lors d'une assemblée de nomination. Il aura pignon sur rue au 1000, 3^e Avenue à Québec. R.F.



Yvon Bussières, président du conseil de la Ville de Québec.



Claude Larose: « Ce n'est pas un collage à l'aveuglette. »

TERRASSE animée SPÉCIAL CARNAVAL

VENEZ FÊTER LE CARNAVAL AVEC NOUS, LE JEUDI 8 FÉVRIER 2001 DES 16H!

Bracelet d'accès
1,98\$

Aux 100 premières personnes,
cane du carnaval
gratuite

Bière ou
Caribou
1,98\$

Et presque tout
à **98¢!!!**
Fou! Fou! Fou!

Dégustez une bière chaude,
La Quelque chose de Unibroue

Animation musicale
CHOI 98,1 Radio X

**HIPPODROME
DE QUÉBEC**

Informations : 524-5283

ENFLEZ VOS TUQUES ET VOS MITAINES
ON FÊTE LE CARNAVAL DE QUÉBEC SUR LA TERRASSE DE L'HIPPODROME!

Une collaboration de CHOI radio X et de Unibroue



En camionnette, en automobile ou même à vélo, les déplacements étaient difficiles, hier, dans l'Est du Québec.

La 132 fermée sur 400 km

La Gaspésie et les Îles particulièrement touchées par la tempête

HENRI MICHAUD

Collaboration spéciale

MATANE — La tempête a rendu les déplacements particulièrement pénibles, hier, dans l'Est du Québec. Une portion de la 132, longue de 400 km, a même été fermée à la circulation durant plusieurs heures.

La tempête devrait laisser entre 15 et 40 cm de nouvelle neige, selon les secteurs, d'ici ce matin. Des vents de 30 à 50 km/h causeront également un peu de poudrerie, jusqu'en milieu de journée.

En début de soirée hier, Gaspé avait déjà reçu 32 cm alors que 19 cm étaient tombés sur Mont-Joli. La rive nord a été relativement épargnée avec 10 cm à Baie-Comeau et 12 à Sept-Îles. Toutefois, Environnement Canada maintenait un avertissement de tempête hivernale pour la Basse-Côte-Nord.

Les Îles-de-la-Madeleine ont été particulièrement affectées par la tempête. Des conditions de blizzard ont forcé la fermeture des écoles, de plusieurs services publics et de nombreux commerces. La visibilité nulle a également entraîné la fermeture de la route 199, à la hauteur de Havre-aux-Basques. La région a reçu plus

de 30 cm de neige, soufflés par des rafales de 90 km/h.

L'extrémité de la péninsule gaspésienne de même que la Baie-des-Chaleurs ont été directement touchées par la forte dépression. La route 132 a été fermée, une bonne partie de la journée, entre Anse-Pleureuse et Bonaventure. La tempête puis un accident de la circulation ont forcé la fermeture de la 198 qui relie Anse-Pleureuse et Gaspé. Ailleurs, de fortes précipitations et des vents vifs, soufflant parfois à 90 km/h, ont rendu la visibilité complètement nulle.

L'autoroute 20 a été fermée durant quelques heures, en direction est, entre Saint-Pascal et Cacouna.

Les mauvaises conditions routières seraient à l'origine d'un accident qui a causé des blessures mineures à trois personnes, vers 11 h, à la hauteur de Saint-Alexandre de Kamouraska. La SQ rapportait également une quinzaine de sorties de route.

Les cours ont été suspendus dans la plupart des écoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Plusieurs activités ont également été annulées, en soirée. Orléans Express rapportait des retards et l'annulation d'un départ, à Gaspé.

IMMIGRATION

Le ministre Simard veut faire de Québec le 2^e pôle d'attraction

MARC SAINT-PIERRE

MStPierre@lesoleil.com

LÉVIS — C'est rien de moins qu'un partenariat que le ministre de l'Immigration, Sylvain Simard, a proposé à la Rive-Sud et à ses milieux d'affaires pour faire de la région de la Capitale nationale le deuxième pôle d'attraction de l'immigration du Québec.

Cette offre, le ministre Simard l'a formulée en confirmant son appui à la Chambre de commerce de la Rive-Sud de Québec pour un projet d'accueil des immigrants, hier soir, à Lévis.

« J'annonce aujourd'hui (hier) mon appui à un projet qui, en plus du soutien professionnel du ministère, se traduit par une contribution financière de plus de 50 000 \$. Provenant du Fonds de développement de l'immigration en région, ce montant vise à favoriser le développement de l'immigration dans la région de Chaudière-Appalaches », a indiqué le ministre à grands traits.

« C'est un point de départ. C'est une première expérience. Nous allons cheminer avec eux. L'entente, c'est pas nécessairement de l'argent. C'est leur réseau qu'ils mettent à la disposition de l'immigration. C'est un projet spécifique que nous finançons mais il est surtout ici question de leur collaboration », a ajouté le ministre à l'occasion d'un entretien accordé au SOLEIL.

Tout comme il manque de spécialistes en optique à Québec, la région Chaudière-Appalaches, et la Rive-Sud en particulier, a des besoins à combler en personnel qualifié dans ses entreprises manufacturières et de services informatiques. Les besoins de main-d'œuvre sont également bien réels dans le secteur des nouvelles technologies. Tout cela a notamment été exprimé par la Chambre de commerce à l'occasion de la commission parlementaire portant sur l'immigration, en juin, à l'Assemblée nationale. Chambre qui, dans un deuxième temps, a déposé au ministère les grandes lignes d'un projet pour attirer, retenir et intégrer, des immigrants qualifiés.

C'est dans ce contexte que l'intervention du ministre sur la Rive-Sud s'est matérialisée.



Jean Martel

JMartel@lesoleil.com

Le prix Owen-Carter



PASCAL RATHIE

Le prix Owen-Carter a été remis, dernièrement, à un groupe d'employés de l'hôpital Jeffery Hale, de Québec, pour souligner leur travail exceptionnel. Leurs efforts ont amélioré de façon significative la qualité des soins et des services. M. Carter, qui a remis le prix, a occupé la fonction de président du conseil d'administration de l'hôpital de 1987 à 1994. Depuis le changement de mission de cette institution du chemin Sainte-Foy, ces employés n'ont rien ménagé pour que le service d'urgence du Jeffery Hale devienne un incontournable. C'est ainsi que le taux d'accroissement de l'urgence a été de 70 % en cinq ans. Sur la photo, Owen Carter et Suzanne Chamard, chef de l'urgence et des services ambulatoires de l'hôpital.

Des vues anciennes de Québec

Les personnes qui aiment l'histoire, tant la grande que la petite, consulteront avec intérêt le calendrier 2001 de la Société historique de Québec. Ils y trouveront des textes sur des événements heureux ou malheureux qui ont jalonné l'histoire de Québec: le siège de Québec en 1776, l'institution royale, l'arrivée des mercenaires allemands, le 100^e anniversaire de la mort du journaliste Arthur Buies, la première loi scolaire du Bas-Canada, la fondation du poste de radio CHRC, l'avènement du Parti québécois au pouvoir, la mort de l'arpenteur Samuel Johannes Holland... Les illustrations du calendrier nous donnent une idée de ce qu'était la cité de Champlain autrefois: les fêtes du tricentenaire de la ville en 1908, Québec en hiver vue de Lévis, les plaines d'Abraham en 1936, le moulin Patterson Hall, près de la chute Montmorency, en 1870, la rue Saint-Joseph en 1947... Le calendrier coûte 9,95 \$ et on peut se le procurer dans la plupart des librairies.

Des bouffées de chaleur?

Le Service d'information en contraception et sexualité de Québec offre une session de quatre rencontres sur la ménopause et l'andropause. Qu'en est-il des bouffées de chaleur? Doit-on prendre des hormones? Y a-t-il d'autres solutions? Qu'en est-il de l'ostéoporose? La session se donnera les 7, 14, 21 et 28 février. On indiquera le lieu des rencontres au moment de l'inscription par téléphone (624-6808). La personne-ressource est Claire Dubé, infirmière.

Les marginalisés brésiliens

Hélène Laperrière prononcera une conférence sur les marginalisés du Brésil. Elle partagera avec son auditoire ce qu'elle a personnellement vécu avec ces personnes qui se trouvent en marge de la société brésilienne. Elle racontera comment ses contacts avec cette population l'ont fait grandir dans son humanisme et sa foi. M^{me} Laperrière est infirmière et a travaillé comme missionnaire laïque au Brésil de 1994 à 2000. Cette rencontre, organisée par Mission Canada et le diocèse de Québec, aura lieu le mardi 13 février, aux bureaux diocésains, 1073, boulevard René-Lévesque, Québec, de 19 h 30 à 21 h 30.

Le Salon de la généalogie

Un grand rassemblement de familles traitant de généalogie et d'histoire se tiendra à Place Laurier, les 8, 9, 10 et 11 février, dans la cour des promotions, située au 3^e étage. Des représentants de familles fourniront à ceux qui en feront la demande de précieux renseignements sur leurs ancêtres. Ils recevront la collaboration de la Fédération des familles souches, de la Société de généalogie de Québec, des Archives nationales du Québec et de la Société d'histoire de Sainte-Foy. Un Salon du même genre avait été organisé l'an dernier, et le succès avait dépassé les espérances: plus de 1500 visiteurs s'étaient présentés.

Les Phénix de l'environnement

Pour une quatrième année, le concours « Les Phénix de l'environnement » rendra hommage aux intervenants qui se signalent par des gestes posés en faveur de l'environnement. La mise en candidature se terminera le 9 mars. Au total, 17 Phénix seront attribués dans les cinq catégories suivantes: la préservation, la conservation et l'utilisation de la biodiversité des milieux, la mise en valeur des matières résiduelles, le savoir-faire en matière de développement durable, l'éducation et la sensibilisation et un Phénix pour la jeunesse. Information: (514) 987-8094. Adresse: case postale 327, Place du Parc, Montréal, H2W 2N8.

GRÈVE DES COLS BLEUS DE SAINTE-FOY

« Une bonne affaire »

Tout le monde y gagne... sauf le citoyen

MARC LESTAGE

MLestage@lesoleil.com

SAINTE-FOY — La grève de neuf semaines des cols bleus de Sainte-Foy se résume finalement à « une bonne affaire » pour la Ville qui a réalisé des économies de 1,2 million \$ en salaires et pour les syndiqués qui ont obtenu la création de 23 postes en plus de conditions généreuses de mise à la retraite.

Les employés cadres s'en tirent avec une banque de vacances bien garnie. Des centaines d'heures accordées à titre de compensation pour les longues heures de travail faites en plus de leur horaire habituel, durant la grève.

Selon le directeur général Alain Marcoux, l'économie réalisée par Sainte-Foy durant les neuf semaines de grève représente 1,2 million \$. Il en résulte un gain net de 600 000 \$, si l'on tient compte des frais qui ont été engagés pour remplacer tant bien que mal les cols bleus durant cette période.

En ce qui concerne les syndiqués, ils estiment qu'ils ont « remporté la grève » puisque les 23 employés auxiliaires sans statut au début du conflit ont obtenu l'assurance qu'ils seront engagés durant l'année. Pour leur faire de la place, la Ville a bonifié son programme de retraite. On offre un an de salaire en boni aux employés qui partent à la retraite.

Autrement dit, la grève semble avoir été une bonne affaire pour tout le monde. « Sauf les citoyens », de faire remarquer le conseiller Conrad Verret. Ce dernier appuyait alors une résolution de Jacques Langlois qui suggérait entre autres que le patinage à l'anneau de glace et le ski de fond à la base de plein air soient gratuits pour le reste de la saison. Selon le conseiller Langlois, cette gratuité devait compenser le fait que les patinoires extérieures ne sont pas disponibles cette année en raison de la grève. La mairesse et deux ou trois conseillers qui lui sont favorables ont invoqué que « la vraie équité, c'est que l'argent économisé durant le conflit reste dans le fonds consolidé et serve à tout le monde ». « On ne règle rien en distribuant un deux piastres ici et là », a-t-on expliqué aux conseillers Langlois et Verret.

La distribution des jours de congé aux cadres avait débuté avant les Fêtes pour le personnel de direction des travaux publics et du génie. Elle s'est poursuivie cette semaine avec l'attribution de 20 000 \$ de plus sous forme de congé pour le personnel du service des loisirs et du bureau du personnel.

Ces résolutions ont obtenu l'appui unanime de tous les membres du conseil.

Seul Jacques Langlois a questionné la pertinence de « bonifier » le traitement des cadres qui sont déjà bien payés. Le conseiller a été rapidement remis à sa place. On lui a rappelé qu'il est administrateur de la STCUQ et que cet organisme a également permis à ses cadres et professionnels non syndiqués d'ajouter des journées à leur banque de congé durant le récent conflit de la STCUQ.

Le conseiller Langlois a protesté qu'il ne s'agissait pas de la même chose, mais personne ne l'a cru. Le conseiller Jenkins en a profité pour rappeler que son collègue ne devrait pas tenter de faire la leçon aux autres: « La STCUQ représente un exemple de ce qu'il ne faut pas faire en matière de gestion », d'ajouter Jenkins.

Un prof, ça compte
Pour qu'éclatent les passions

Le ministère de l'Éducation, avec la collaboration de la Fédération des comités de parents du Québec, la Fédération des syndicats de l'enseignement, le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec et la Fédération des commissions scolaires du Québec, encourage les établissements d'enseignement à participer à la Semaine des enseignantes et des enseignants qui se déroule du 4 au 10 février 2001.

En cette Semaine des enseignantes et des enseignants, le Ministère et ses partenaires reconnaissent de façon particulière tout le travail et toute l'énergie investis au profit des élèves, jeunes et adultes. Ceux-ci sont entre bonnes mains, et nous savons que le Québec de demain pourra compter sur une population bien formée et prête à relever des défis.

La Semaine des enseignantes et des enseignants du 4 au 10 février 2001

Québec
Ministère de l'Éducation

Logo of the Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) and the Fédération des syndicats de l'enseignement (FSQ).

Un avocat trouvé coupable de voies de fait... sur avocat

L'accusé lance au tribunal qu'il est prêt à recommencer si « nécessaire »

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Visiblement irrité d'avoir été reconnu coupable de voies de fait et de méfait, un avocat de Sainte-Foy, M^{re} Sarto Landry, n'a pas mâché ses mots, hier, en avisant le juge qu'il portera la cause en appel, en reprochant au procureur de la Couronne ses « représentations orientées sur l'hypocrisie et le non-sens », et en exprimant sa détermination à refaire les mêmes gestes si les mêmes circonstances se répètent.

Toutes les personnes présentes en cour, incluant un certain nombre de confrères de l'accusé, n'en croyaient pas leurs oreilles. Le juge Denis Lavergne a tout de même conservé son calme et a ajourné quelques minutes avant de prononcer la sentence. Il a alors condamné M^{re} Landry à 1500 \$

d'amende et à une probation de 18 mois pour son méfait ainsi que pour ses voies de fait sur... un avocat et sur le fils de ce dernier, un étudiant au... Barreau.

« Bon voyage de retour », a lancé sèchement M^{re} Landry à l'intention du magistrat. Le juge Lavergne, qui vient de Val-d'Or, a pour sa part conclu en prévenant l'avocat de ne pas être insolent.

De son côté, le procureur de la Couronne, M^{re} Martin Chabot, n'allait pas laisser passer une si belle occasion pour souligner que les paroles de M^{re} Landry traduisaient une absence de remords. Le procureur a toutefois dit s'abstenir de « répondre à l'insulte » de l'accusé, attribuant son attitude au fait qu'il avait « perdu ses moyens ».

Pourtant, au départ, le ministère public était tout disposé à ne pas judiciairiser l'affaire. Mais M^{re} Landry a décliné l'offre, provoquant la tenue d'un procès de plus de trois jours.

L'affaire s'avérait somme toute assez banale. Les faits résultent d'un différend entre les pro-

priétaires de deux terrains voisins. En l'occurrence deux avocats !

Le premier, M^{re} Landry, est devenu propriétaire d'une parcelle de terrain que M^{re} Bruno Leclerc utilisait depuis quelques années pour faire de l'aménagement paysager. Mais voilà que M^{re} Landry désire y construire une maison. En décembre 1999 cependant, la Ville de Sainte-Foy adopte un règlement interdisant toute construction sur le terrain en question.

Le 14 de ce mois, M^{re} Landry entreprend l'installation d'une clôture, mais M^{re} Leclerc lui fait remarquer qu'il n'a pas de permis. La réplique ne tarde pas : « Toi, Leclerc, je te connais... J'ai fait une enquête sur toi... Tu vas pas souvent à la cour... T'as pas fait souvent jurisprudence... »

Comme M^{re} Landry s'apprête à briser des choses, M^{re} Leclerc tente de le raisonner en lui mettant la main sur l'épaule. Il se fait pousser violemment à deux reprises par l'accusé. Première infraction de voies de fait.

En colère, M^{re} Landry décroche ensuite les man-

geoires d'oiseaux, défait les dalles du patio, arrache des morceaux de bois, un jeu de lumières et des protections pour les arbres, brise les fleurs. En tout, des dommages de moins de 500 \$.

Pendant que M^{re} Leclerc va téléphoner à la police, M^{re} Landry rappelle péremptoirement à Jean Leclerc, un étudiant au Barreau, qu'il est sur son terrain. Il agrippe le fils de M^{re} Leclerc par le bras, le tire vers lui et lui dit encore : « Tu es sur mon terrain, j'ai le droit d'utiliser la force nécessaire... »

Puis, il le repousse sans le lâcher, le tire de nouveau vers lui et le repousse une seconde fois. Seconde infraction de voies de fait. Dans les jours qui suivent, Jean Leclerc porte plainte au Barreau contre M^{re} Landry, qui réplique par une poursuite en dommages de 150 000 \$ contre M^{re} Leclerc auquel il reproche des propos diffamants lors d'une assemblée à l'hôtel de ville.

En défense, M^{re} Landry a invoqué la légitime défense, mais le juge Lavergne ne l'a pas cru, l'estimant non crédible. Le tribunal a conclu que l'accusé, un avocat, souligne-t-il, ne pouvait se faire justice à lui-même, quels que soient les droits qu'il croyait avoir ou qu'il avait effectivement.

**M^{re} Landry
condamné à
1500 \$
d'amende et
18 mois de
probation**

ADOLESCENTE AGRESSÉE Régis Gendron prend le chemin de la prison

SERGE LEMELIN
Le Quotidien

CHICOUTIMI — Régis Gendron, 36 ans, de Jonquière, a été condamné hier à une peine d'emprisonnement de 20 mois pour avoir agressé sexuellement une adolescente de 12 ans à la fin d'une soirée bien arrosée.

Originaire de la Côte-Nord, Régis Gendron avait été condamné à une amende de 500 \$ et à 45 jours de prison en 1996 pour pareille infraction. Le juge Jean-Yves Tremblay de la Cour du Québec a retenu la suggestion commune de sentence faite par les avocats de la Couronne et de la défense, après avoir pris connaissance des résultats d'une thérapie pour déviant sexuel.

Depuis l'automne dernier, Gendron a entrepris une thérapie au Centre d'aide et traitement des troubles de comportements sociaux (CATTS) à Roberval.

Le substitut du procureur général, Laurent Bouchard, a insisté pour que le récidiviste poursuive ses démarches entreprises sur une base volontaire.

Hier, au palais de justice de Chicoutimi, le juge a complété la sentence par une ordonnance consécutive d'une durée de deux ans, au cours desquels il devra observer toute directive émise par les représentants du CATTS.

Le juge a prononcé contre Gendron une interdiction d'occuper, bénévolement ou non, toute fonction qui le place en lien d'autorité ou de confiance auprès des mineurs. Il devra aussi se tenir à distance des garderies, des parcs et piscines publiques, de même que des écoles et terrains de jeux.

L'avocat de la défense, M^{re} Claude Beaulieu, a indiqué que son client « s'en veut beaucoup et n'est pas fier de ce qu'il a fait ».

Dame de 66 ans fauchée par un camion

La piétonne n'avait pas la priorité de passage, selon la police

CLAUDE VAILLANCOURT
CVaillancourt@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Traverser la rue à une intersection à un moment autre que celui permis par les feux réservés au passage des piétons peut s'avérer dangereux.



Le camionneur ne semble pas en faute. Il n'aurait jamais vu la vieille dame.

Une dame de 66 ans, de Beauport, l'a appris hier soir à ses dépens lorsqu'elle a été heurtée par un camion de déneigement à Québec, au lendemain d'une bordée de neige qui a laissé quelque 15 centimètres de neige dans la région.

La sexagénaire, qui se déplaçait avec l'aide d'une canne, a eu les jambes littéralement écrasées par le camion de 10 roues qui l'a happée à l'intersection du boulevard Charest et de la rue de la Couronne.

Selon les informations transmises par le capitaine Julie Cloutier, du service de police de la Ville de Québec, la dame marchait en direction ouest, sur le boulevard Charest, quand elle a décidé de franchir la rue de la Couronne.

« Les feux de circulation, à cette intersection, sont synchronisés pour permettre le passage aux piétons pendant une période donnée. À ce moment-là, explique-t-elle, tous les feux sont au rouge. Mais après cela, la priorité n'est pas accordée aux piétons. »

Tant et si bien que le conducteur d'un camion, qui circulait dans le même sens sur le boulevard Charest, mais qui voulait tourner en direction nord, n'a pas vu la dame qui s'aventurait sur la chaussée.

« Selon nos premières constatations et bien que l'accident soit toujours sous enquête, il ne semble pas que le camionneur soit fautif. Il n'a tout simplement pas vu la dame », de raconter la policière.

Celle-ci a été conduite au centre hospitalier de l'Enfant-Jésus. Bien que ses blessures soient considérées comme sérieuses, on ne craignait cependant pas pour sa vie, hier soir, à moins de circonstances aggravantes.



Voyez triple*

Triplez vos « Gold Points ». Profitez de la promotion exceptionnelle offerte aux membres du programme Radisson Gold Rewards. Obtenez 2000 « Gold Points » lors de votre 1^{er} séjour à l'hôtel et 6000 « Gold Points » lors de chaque séjour additionnel dans les hôtels Radisson. 20000 « Gold Points » sont échangeables pour une nuitée** ou 5000 milles Aéroplan ou plus encore. Cette promotion est en vigueur du 1^{er} janvier au 31 mars 2001.



Nuitées gratuites, des primes en or.
ADHÉREZ DÈS AUJOURD'HUI.

www.radisson.com
1-800-333-3333 ou communiquez
avec votre agence de voyage

Membre du réseau Gold Points Rewards™
www.goldpointscanada.com

Radisson
HOTELS & RESORTS

*Lors d'un premier séjour dans un hôtel et village Radisson situés aux États-Unis, au Canada et aux Caraïbes, pendant la période promotionnelle du 1^{er} janvier au 31 mars 2001, les membres se verront attribuer 2000 « Gold Points » et se qualifieront pour obtenir en plus des 2000 « Gold Points » réguliers, 4000 « Gold Points » additionnels pour chaque séjour ultérieur. Nombre de bons illimité. Aucun achat n'est requis pour recevoir votre carte Radisson Gold Rewards. Vous trouverez une liste complète des modalités et conditions du programme au : www.radisson.com ou à un hôtel et village Radisson participants. Cette offre est valide dans les hôtels participants. Non valide pour les tarifs d'industrie ou d'employés ou lors d'un séjour utilisant les « Gold Points » accumulés.
**Dans les hôtels participants.

Le View Master® utilisé est une courtoisie de Fisher Price, Inc.



Touchez-la
droit au cœur

Bijoux en forme de
cœur tirés de la collection
Argent sterling Birks :
collier à barrette, 145 \$;
flacon à parfum et entonnoir, 125 \$;
pillulier, 85 \$; porte-clés, 90 \$

La sélection illustrée peut varier selon
nos magasins. Informez-vous sur les
modalités spéciales de paiement de
notre plan de crédit BIRKS.

BIRKS

ARGENT. depuis 1879



Place Ste-Foy 653-4035
1 800 682 2622 www.birks.com

SOMMET DES AMÉRIQUES

Paranoïa et obsession

JEAN-SIMON GAGNÉ
JSGagne@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Deux coalitions regroupant une quarantaine d'organisations syndicales et communautaires ont dénoncé, hier, le climat de paranoïa et l'obsession du secret qui entoureraient la préparation du Sommet des Amériques à Québec.

À force de crier au loup, les forces de l'ordre préparent-elles une joyeuse tempête? Les membres des deux coalitions responsables du Sommet des peuples, un événement parallèle au Sommet des Amériques, ne cachent pas leur inquiétude. Issus d'une quarantaine d'organisations allant d'Amnistie internationale à la CSN, ils n'en finissent plus de réitérer leurs intentions pacifiques. Sans succès, paraît-il. « Nous estimons que des gestes ont été posés pour créer une mentalité d'état de siège, préjudiciable à la liberté d'expression et de manifestation », a déploré André Paradis, le directeur de la Ligue des droits et libertés. « Nos membres ne sont pas les hordes d'Attila le Hun qui débarquent à Québec. Nous ne sommes pas contre la mise en place de mesures de sécurité. Nous en avons contre la démesure, contre le climat de paranoïa. »

Pour André Paradis et les organisateurs du Sommet des peuples, l'arrestation, dimanche, de trois militants

Des gestes posés pour créer une mentalité d'état de siège

qui distribuait des tracts, se situe à la limite de la provocation. « La police n'a pas respecté la loi, s'est désolé M. Paradis. La Cour suprême a pourtant statué que la liberté d'expression comprenait le droit de distribuer des tracts. Si on crée un climat de tension, le moindre geste peut mettre le feu aux poudres. » Pour faire baisser la vapeur, M. Paradis a réclamé des gestes d'apaisement. Il a même cité en exemple le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, qui a invité récemment les citoyens à prêter attention au discours des manifestants.

Au terme d'une rencontre avec des représentants de la Gendarmerie royale et de la Sûreté du Québec, les organisateurs du Sommet des peuples ont fait part de leur déception. Ils s'expliquent mal les soupçons des policiers, dans la mesure où leur événement se déroulera à bonne distance du périmètre de sécurité. « Tout dérapage



LE SOLEIL, PASCAL RATHÉ
André Paradis, directeur de la Ligue des droits et libertés.

sera impossible de la part des groupes que nous représentons », a soutenu André Leclerc, de la FTQ. « Notre objectif n'est pas d'empêcher la tenue du Sommet des chefs d'État, a-t-il protesté. Nous viendrons à Québec pour dire qu'il y a d'autres façons de rapprocher les peuples qu'un accord de libre-échange calqué sur l'ALENA. »

« Cessons de parler de sécurité et que l'on débattenne du fond, s'est indigné Vincent Dagenais, directeur des relations internationales de la CSN. Les gens s'interrogent, ils ne veulent pas seulement des accords aux profits des entreprises, mais aussi des garanties sur le développement, les normes du travail, les droits humains. » « Nous voulons proposer une alternative », a enchaîné Emilia Castro, vice-présidente du Conseil central de la CSN pour la région Québec-Chaudière-Appalaches. Nous voulons répondre au discours du libéralisme dominant. »

Les organisateurs du Sommet des peuples se réjouissent quand Jean Chrétien déclare que le libre-échange panaméricain ne devrait pas se limiter pas aux seuls aspects économiques. Ils exigent cependant des engagements fermes de la part du gouvernement, notamment en matière de santé, d'éducation et de travail. Pardessus tout, ils s'inquiètent du secret qui entoure les positions canadiennes. « Quand on pose la question, on nous dit que les documents servant aux négociations sont secrets, explique Vincent Dagenais, de la CSN. Faut-il avoir confiance? »

Kidd cité le 5 mars

■ PERCÉ — Joseph Amandus Kidd Cloutier reviendra devant la cour le 5 mars pour connaître la date du début de son procès devant juge et jury. Cloutier est accusé du meurtre sans préméditation de Renaud Langlois, à la fin de septembre, qui est décédé des suites d'un traumatisme crânien dû à une chute dans l'escalier extérieur menant à l'appartement de Kidd Cloutier, sur la rue Jacques-Cartier, à Gaspé. N.B.

Le maire déçu

■ GASPÉ — Le maire de Gaspé, Arthur Drolet, s'avoue déçu des annonces faites lundi par le secrétaire d'État responsable de Développement économique Canada, Martin Cauchon. M. Drolet affirme qu'il s'attendait à des annonces plus substantielles. Le maire a toutefois eu l'occasion de dîner avec M. Cauchon, où il a notamment été question de la rétrocession du port de mer de Sandy Beach et de la zone franche que le maire voulait appliquer au secteur du port. Sur les cinq maires de la MRC Côte-de-Gaspé invités à ce dîner, seuls MM. Drolet et Sylvain Bouchard, maire de Grande-Vallée, ont accepté l'invitation. N.B.

Journée des femmes

■ MONTMAGNY — L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) de Montmagny soulignera la Journée internationale des femmes en accueillant, à titre de conférencière-invitée, Hélène Lee-Gosselin, professeure et titulaire de la Chaire d'études Claire-Bonenfant de l'Université Laval sur la condition des femmes. Ce souper-conférence aura lieu le mercredi 7 mars, dès 18 h, au centre sportif Le Bûcheron de Montmagny. Les cartes, au coût de 17 \$ l'unité, sont en vente dès maintenant en contactant le (418) 248-1905 ou le (418) 248-3432. Lors de sa conférence, M^{me} Lee-Gosselin abordera le thème officiel de cette année, « Femmes du nouveau millénaire », en traitant d'un sujet de l'heure : la conciliation travail/famille. De plus, une Magnumtoise fortement engagée dans sa communauté, Carmen Coulombe, a accepté la présidence d'honneur de cet événement. Organisme voué à la défense des droits des femmes qui compte actuellement plus d'une trentaine de membres actives sous la présidence de Céline Beaulieu, l'AFEAS de Montmagny célébrera, cet automne, son 25^e anniversaire d'existence en organisant une journée retrouvailles. S.F.

Déraillement

■ SEPT-ÎLES — Un déraillement s'est produit au mille 140 entre Schefferville et Sept-Îles, sur la Côte-Nord. Le train de Mines Wabush était rempli de minerai de fer. Pour des raisons encore inconnues, 31 de la centaine de wagons ont quitté la voie ferrée. Personne n'a été blessé, mais les pertes et les dommages sont évalués à plusieurs centaines de milliers de dollars. S.T.

Appui aux croisières

■ GASPÉ — Le conseil municipal de Gaspé a donné son appui, lundi, au projet des Croisières Transboréal. Cette entreprise veut offrir des croisières en eau froide avec escale dans plusieurs coins de l'Est du pays (Montreal, Québec, Labrador, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse et Saint-Pierre-et-Miquelon). Gaspé est du nombre des destinations envisagées. Le projet de 443 millions \$ permettrait à un bateau d'accoster à Gaspé aux cinq jours, pour un arrêt de quatre à six heures, ou encore pour une durée de quelques jours. Pour faire partie du projet, Gaspé doit notamment se doter d'une rampe d'embarquement, dont les coûts sont évalués à 200 000 \$, et d'infrastructures touristiques d'hiver, d'été et d'hébergement. La mise en fonction du projet de croisières est prévue en 2003, selon le maire Arthur Drolet. N.B.



LE SOLEIL, PASCAL RATHÉ
Carole Cloutier, duchesse en 1966, Isabelle Boutin, duchesse en 1988, et Estelle Côté, la 1^{re} reine du Carnaval, en 1955, entourent la lieutenant-gouverneur Lise Thibault qui recevait, hier, plus de 100 reines et duchesses dans ses bureaux de la rue des Parlementaires, à Québec.

Mémoires de duchesses

LISE FOURNIER

LFournier@lesoleil.com

QUÉBEC — Une centaine d'ex-reines et duchesses du Carnaval de Québec ont repris momentanément leur titre, hier, à l'invitation de la lieutenant-gouverneur Lise Thibault. Celle-ci a profité de l'occasion pour rendre un hommage spécial à toutes ces femmes qui ont marqué à jamais l'histoire du Carnaval.

Dans les bureaux de la rue des Parlementaires, à Québec, il n'y avait ni couronne, ni diadème mais seulement des ceintures flechées et beaucoup de souvenirs à partager... Carole Cloutier, duchesse de Montcalm en 1966, est un peu la marraine de tout ce beau monde parce qu'en créant l'Ordre de la duchesse, il y a 35 ans, elle allait assurer une continuité entre les ex-duchesses. Et manifestement, toutes se souviennent avec enthousiasme de ces moments du passé qu'elles considèrent « magiques ».

Pour moi, l'expérience de groupe a été marquante, affirme toutefois Carole Cloutier. « Nous étions sept filles à vivre ensemble, à partager nos émotions, à rencontrer des gens. C'était une famille. La nôtre pendant 17 jours. J'ai gardé contact avec ma

gang et plusieurs sont devenues des amies. » Mais sans les défilés, les bals, le couronnement, il n'y aurait pas eu cette magie du Carnaval, disent certaines.

Ce conte de fées est impossible à décrire, déclare d'ailleurs Estelle Côté, la première reine du Carnaval de Québec aujourd'hui âgée de 65 ans. Tout était féérique en 1955, dit-elle. J'ai même eu droit à un vrai carrosse tiré par des chevaux, se souvient M^{me} Côté. Mon seul regret, c'est que d'autres jeunes filles ne puissent vivre cette expérience merveilleuse. Néanmoins, Estelle Côté approuve le virage « familial » adopté par le Carnaval. « Il faut qu'il continue, c'est bien ainsi », ajoute-t-elle.

Isabelle Boutin a été duchesse à la fin des années 80. C'est le côté humain de l'expérience qui l'a marquée. Les visites aux enfants malades et aux personnes âgées ont constitué de grands moments pour elle. Mais la gang aussi comptait, ajoute Isabelle qui, aujourd'hui, est journaliste à TQS.

Et semble-t-il, elle n'est pas la seule à avoir adopté cette voie parce que, selon Carole Cloutier, la majorité des ex-duchesses du Carnaval ont fait carrière dans le monde des communications, de la publicité ou des relations publiques.

Profession : bénévoles

QUÉBEC — Rollande Simoneau n'a pas raté un carnaval de Québec depuis 1984. C'est sa 17^e année comme bénévole. « L'esprit de la fête m'habite », dit-elle. Ce qui explique qu'à tous les hivers, elle revient dans l'organisation pour donner de son temps malgré sa tâche d'enseignante au cégep de Limoilou.

« Le Carnaval, c'est une passion, je ne peux trouver d'autre mots, poursuit M^{me} Simoneau. J'aime le Bonhomme, j'aime les visiteurs, j'aime mon équipe », dit-elle. Depuis trois ans, elle est présidente du comité du Protocole. En d'autres mots, ça signifie que Rollande Simoneau reçoit les grands visiteurs du Carnaval : délégations, commanditaires, artistes d'ici et de l'étranger. Quatre-vingt bénévoles travaillent sous sa direction. « Notre mission est de faire connaître le Carnaval aux touristes, de les piloter sur les sites et d'explorer avec eux les différents facettes de notre fête. »

Des journées de 16 à 18 heures sont monnaie courante pendant ces grosses fins de semaine de festivités. Tout doit être réglé au quart de tour et les problèmes résolus dès qu'il se présente, souligne M^{me} Simoneau. Et notre plus belle récompense c'est d'entendre les gens dire après leur séjour : « Nous sommes contents. »

Avant d'être au protocole, Rollande a débuté avec le comité de la bougie, elle a siégé sur l'exécutif du Carnaval, présidé un duché et a rendu mille et un

services à l'organisation. Des services rendus que le Bonhomme a tenu à souligner, hier, en recevant les 1200 bénévoles de son Carnaval qui, sans eux, n'aurait pas l'envergure internationale qu'il connaît.

Mais cela vaut aussi pour tous les grands événements socio-culturels, avance Suzanne Belzile, responsable du Symposium de peinture du Carnaval. Cette année, elle a accepté la présidence de ce comité. L'activité en elle-même dure quatre jours, mais Suzanne Belzile y a consacré quatre mois. « Et je me suis beaucoup amusée, enchaîne-t-elle, c'est ce qui compte. »

Or, sans le savoir, Suzanne Belzile et Rollande Simoneau appliquent à la lettre le 9^e commandement des bénévoles du Carnaval qui se lit comme suit : « Carnaval toujours passionnément tu fêteras. » L.F.

PROGRAMMATION DU CARNAVAL

Mercredi 7 février

- 11h Ouverture du Symposium de peinture, Place Québec
- 17h 5 à 7 La Grande Bouffe



Du 28 janvier au 11 février

Festival gastronomique chinois, Château Frontenac

INFOGRAPHIE LE SOLEIL

Sur place...

... des représentants des familles Bellavance, Belzile, Blanchet(te), Boies, Bois, Brochu, Chouinard, Demers, Drapeau, Fournier, Gagné, Gagnon, Gauvin, Germain, Hamel, Jobin, Lachapelle, Langlois, Lévesque, Mercier, Morin, Perron, Roy, Therrien, Traversy et Tremblay.

... des représentants de la Fédération des familles-souches québécoises, de la Société de Généalogie de Québec, des Archives nationales du Québec, de la Société d'histoire de Sainte-Foy.

... des conseils pour vos recherches, des échanges et un beau rendez-vous avec le passé!



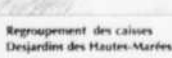
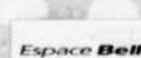
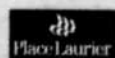
SALON DE LA
GÉNÉALOGIE
PLACE LAURIER
2001

3^e étage
mail ouest

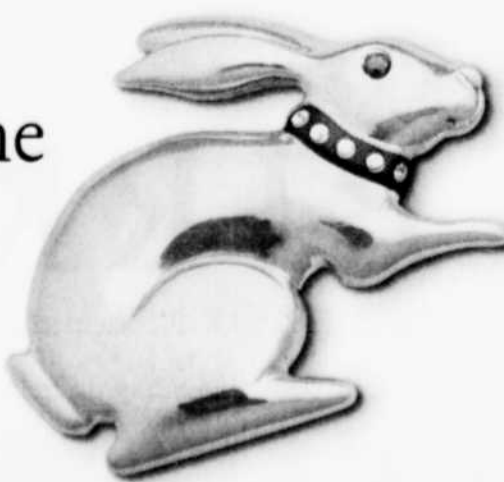
8, 9, 10 et 11
février 2001

2700, boul. Laurier
Sainte-Foy, Québec

Pour connaître
vos origines,
vos ancêtres et leur histoire!



Le lièvre, la fortune



Pourquoi remettre à demain ce qu'on peut commencer dès aujourd'hui?

et le prêt REER.

Profitez de nos prêts REER pour vous procurer l'avantageux REER à taux progressif Placements Québec offrant 5,35 % la première année incluant le boni d'intérêt de 1 % pour les nouveaux fonds REER. Renseignez-vous aussi sur notre gamme de produits de retraite.

Québec
Placements Québec
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

REER
à taux
PROGRESSIF
PLACEMENTS
QUÉBEC

1 800 463-5229

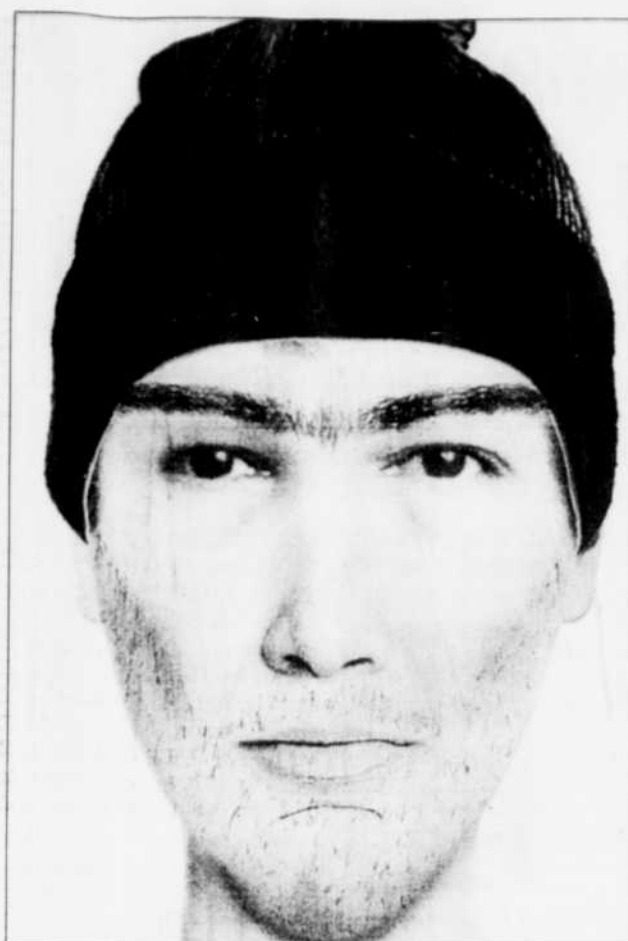
JEUNE FILLE DE 17 ANS AGRESSÉE À BEAUPORT

Deux semaines après l'attentat, la police publie un portrait-robot

CLAUDE VAILLANCOURT
C.Vaillancourt@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Plus de deux semaines après l'enlèvement et l'agression d'une jeune fille âgée de 17 ans, le service de police de la Ville de Québec s'est décidé, hier, à informer les médias de l'attentat dont a été victime l'adolescente et à diffuser, simultanément, un portrait-robot de l'agresseur.

La jeune fille a été abordée le 22 janvier sur la rue du Temple



L'agresseur mesure environ 6 pieds (1 m 83), a les cheveux foncés et courts. Il parlait français.

C'est alors que l'individu est revenu et, sous la menace d'un couteau, l'a forcée à embarquer dans son auto.

L'homme, de race blanche, portant une barbe de quelques jours et mesurant environ 6 pieds (1 m 83) a ensuite circulé dans la basse-ville de Québec à la recherche d'un coin isolé. N'en trouvant pas, il s'est aventuré jusqu'en haute-ville pour finalement aboutir dans le terrain de stationnement du pavillon Montcalm, sur la rue Nicolas-Pinel, à Sainte-Foy.

TERRORISÉE

« La jeune fille était terrorisée, poursuit M^{re} Jacques. Parvenu à cet endroit, il a procédé à des attouchements. Comme elle était en larmes, il l'a abandonnée à la sortie du stationnement. « Débarquez ! » lui a-t-il ordonné.

L'adolescente a alors pu contacter des membres de sa famille qui, à leur tour, ont alerté les services policiers.

« Elle était figée, explique M^{re} Jacques. Elle ne peut dire la marque de la voiture, si ce n'est que c'est un petit véhicule bleu foncé, avec deux portes et hayon arrière. »

L'agresseur était vêtu d'un manteau noir court (en tissu lustré), d'un jeans bleu pâle et d'une tuque rouge. Il est d'allure mince, parle français et est âgé de 20 à 30 ans.

Toute information permettant de le retracer sera traitée confidentiellement et peut être transmise au sergent-détective Guy Fouquet, division des enquêtes, au (418) 691-6001.

LA TRIADE Premier rapport du tuteur à la ministre

CLAUDETTE SAMSON
C.Samson@lesoleil.com

QUÉBEC — Après 10 mois d'administration provisoire, le tuteur du centre de réadaptation La Triade, Lionel Chouinard, constate que le climat organisationnel de l'établissement était encore pire que ce qui avait été identifié dans les études ayant mené à sa mise en tutelle.

Dans un premier rapport provisoire remis il y a deux semaines à la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Lionel Chouinard confirme les problèmes de gestion importants que connaissait cet établissement de services aux déficients intellectuels avant sa mise en tutelle, le 31 mars 2000.

Il y écrit notamment que « si nous avions à nous inscrire en faux à l'endroit des experts qui nous ont précédés, ce serait de n'avoir pas inscrit avec plus de fermeté au premier rang des difficultés le climat organisationnel issu du type de gestion qui s'est installé au fil des ans ».

Seul le Conseil québécois d'agrément d'établissements de santé et de services sociaux a fait exception : il avait donné son agrément à La Triade, sous réserve que son climat organisationnel s'améliore dans un certain délai.

Notons que le directeur général suspendu de La Triade, Gilles Proulx, était alors membre du Conseil d'agrément.

Ce problème de climat n'a toutefois pas entaché la qualité des services et l'engagement du personnel de La Triade, que relève abondamment le tuteur.

PEU DE NOUVEAU

Peu d'éléments nouveaux se dégagent du rapport remis à la ministre.

On peut toutefois y prendre connaissance de la version des faits du directeur général Gilles Proulx, qui dirigeait le centre de Charlesbourg depuis 1976.

Des propos recueillis, le tuteur dit avoir eu un « sentiment de banalisation de certains sujets, de "déresponsabilisation" en attribuant des manquements à d'autres intervenants, de pratiques justifiables du fait qu'elles auraient été agréées par d'autres, d'interprétations fallacieuses accordées à des faits ou encore des perceptions qui s'écartaient sérieusement de la réalité vérifiée ».

Le contrat de M. Proulx a été résilié.

Le conseil d'administration, dont les pouvoirs ont été suspendus avec la tutelle, n'échappe pas lui non plus aux critiques, tant pour son attitude avant la tutelle, qu'après.

On sait que certains administrateurs ont fait obstruction de maintes façons par la voie judiciaire au travail de l'administration provisoire. M. Chouinard souligne à grands traits « l'absence d'intervention du conseil dans son ensemble » face à ces situations.

Le manque de regard critique du c.a. « sur les prétentions du directeur général (...) nous rend très perplexe quant à la capacité de ce conseil dans son ensemble à assumer à nouveau l'administration de cet établissement », écrit d'ailleurs le tuteur.

Trois des 13 membres du c.a. ayant exprimé leurs observations se sont toutefois dit intéressés à être administrateurs du prochain conseil. Ce prochain c.a. sera celui de deux établissements fusionnés, soit La Triade et les Services Barbara-Rourke, fusion qui devrait se concrétiser à la fin d'août.

SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 25 FÉVRIER OU, SI SEARS EST FERMÉ, AU SAMEDI 24 FÉVRIER 2001, SAUF AVIS CONTRAIRE

798\$

LE PLUS BAS PRIX
DE LA SAISON
POUR RÉFRIGÉRATEUR
KENMORE 18 PI³

Rabais 300 \$.

Tablettes et demi-tablettes
en verre. N° 60972.
Rég. Sears 1099,99.
Rien que 44,34* par mois



GROS RABAIS KENMORE^{MD}



599⁹⁹
CUISINIÈRE KENMORE
Rabais 150 \$. Nettoyage facile
s'intègre au comptoir,
horloge électronique. N° 59651.
Rég. Sears 749,99.
Rien que 33,34* par mois
Aussi en blanc. Supplément
pour four autonettoyant



Laveuse 597\$ Sécheuse 477\$
PLUS BAS PRIX DE LA SAISON SUR
DUO KENMORE DE SUPER CAPACITÉ
Laveuse à moteur à 2 vitesses. N° 47662. Rég. Sears 729,99.
Sécheuse avec Wrinkle GuardTM. N° 88662. Rég. Sears 579,99.
Rien que 59,67* par mois pour le duo



619⁹⁹
LAVE-VAISSELLE KENMORE
LAVAGE ULTRA
Lavage sur 5 niveaux. N° 16632.
Rég. Sears 799,99.
Rien que 34,45* par mois
Aussi en noir.
Prix en vigueur jusqu'au dimanche
11 février ou, si Sears est fermé, au
samedi 10 février 2001

Il y a des magasins Sears près de chez vous

Gros appareils ménagers
disponibles dans les magasins suivants:

Alma

Le Carrefour d'Alma, (418) 662-2222

Baie-Comeau

Magasin-concession de Baie-Comeau, (418) 589-9991

Chicoutimi

Place du Saguenay, (418) 549-8240

Gaspé

Magasin-concession de Gaspé, (418) 638-5562

Hull

Les Galeries de Hull, (819) 770-6300

Matane

Magasin-concession de Matane, (418) 562-4345

Québec

Les Galeries Chagnon, Lévis, (418) 833-4711

Place Fleur de Lys, (418) 529-9861

Place Laurier, (418) 658-2121

Magasin de meubles et d'électroménagers de Québec,
Boulevard de la Capitale et autoroute 40,
(418) 260-9084

Rimouski

Magasin-concession de Rimouski, (418) 724-7111

Rivière du Loup

Magasin-concession de Rivière du Loup, (418) 862-9350

Rouyn-Noranda

La Place Noranda, (819) 797-2321

Sept-Îles

Magasin-concession de Sept-Îles, (418) 962-9811

Sherbrooke

Le Carrefour de l'Estrie, (819) 563-9440

Magasin de meubles et d'électroménagers de Sherbrooke,
Autoroute 410 et Boulevard de Portland,
(819) 564-3010

St-Georges-de-Beauce

La Carrefour St-Georges, (418) 228-2222

Trois-Rivières

Les Rivières, (819) 379-5444

Magasin de meubles et d'électroménagers de Trois-Rivières,
Autoroute 400 et Boulevard des Recollets,
(819) 379-0992

Victoriaville

La Grande Place des Bois Francs, (819) 357-4000



Gros appareils ménagers en ligne au
www.sears.ca

SEARS

Sears. Les beaux côtés de votre vie.^{MC}

Avec la carte Sears, pas d'intérêt
avant août 2002* pour tous les gros appareils ménagers

*Payez en 18 mensualités égales, sans intérêt, jusqu'en août 2002. Avec la carte Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. Des frais de crédit s'ajoutent au solde de votre compte pour toute portion impayée d'un montant porté sur votre compte Sears, à compter du mois suivant. Les mensualités indiquées ont été arrondies au cent près.

À l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation et des achats par catalogue.

Offre en vigueur jusqu'au dimanche 25 février ou, si Sears est fermé, au samedi 24 février 2001. Renseignez-vous.

NP0220501

Copyright 2001. Sears Canada Inc.

L'INCENDIE DE VANIER Un problème de structure, non de délai

■ QUÉBEC — Le directeur du service des incendies de Québec, Henri Labadie, estime que ce sont les problèmes de structure de la maison de la rue Turcotte, à Vanier, qui expliquent l'importance de la destruction causée par un incendie, dimanche, et non le délai mis avant de sonner une troisième alarme. M. Labadie réagissait hier à la nouvelle du SOLEIL de lundi, rapportant la grogne des pompiers face au délai de presque une heu-

re et demie avant que le chef ne sonne une troisième alarme. Les pertes occasionnées à la maison de trois logements et à son contenu pourraient atteindre les 200 000 \$, selon l'enquêteur du Commissariat aux incendies, Jean Lépine. Mais selon M. Labadie, ce n'est pas le nombre insuffisant de sapeurs qui a entraîné ce résultat, puisque l'opération se déroulait bien. « On était capables d'éteindre ça (avec le nombre de pompiers en place) », dit-il. Ce sont plutôt les complications liées au fait que la maison avait été rénovée, et qu'il y avait plus d'un toit et plus d'un plafond, ce qui favorisait la propagation du feu, qui expliquent ce résultat, dit-il. Quant aux propos des pompiers, qui disaient ne pas suffire à la tâche, il les attribue au conflit de travail

Tournée d'un an sur le jeu compulsif

■ QUÉBEC — Des artisans de la Maison Claude-Bilodeau, vouée au traitement des joueurs compulsifs, entreprendront une grande tournée provinciale d'un an pour alerter les Québécois des dangers du gambling érigé en loisir public.

Le président-fondateur Claude Bilodeau et la thérapeute Victoria Kelly parcourront le Québec, à compter du printemps, afin de causer prévention avec monsieur et madame Tout-le-monde. Les détails du projet seront rendus publics ce matin, lors d'une conférence de presse convoquée à Québec.

C'est notamment la fulgurante croissance du jeu chez les adolescents qui amène Bilodeau & Cie à lancer cette initiative. Tandis que les joueurs compulsifs atteignent une proportion de 2% chez les adultes, ils grimpent à 7% chez les jeunes de 18 ans et moins.

La Maison Claude-Bilodeau est un centre de désintoxication pour

joueurs compulsifs, qui a pignon sur rue à Sainte-Marie-de-Beauce. Il est le seul à Québec et l'un des très rares au Québec à ne traiter que la pathologie du jeu, en cure interne ou externe. Les autres le font en même temps que l'alcoolisme et la dépendance à la drogue.

UN SUIVI

D'une capacité d'accueil de 13 pensionnaires à la fois, la Maison Claude-Bilodeau est déjà remplie à pleine capacité après seulement 18 mois d'existence. Depuis quelque temps, elle a même un bureau de liaison à Montréal, rue Saint-Laurent. Il sert entre autres choses à assurer le suivi thérapeutique des clients de cette région. A.B.

Pour
contrer les
dangers du
gambling
érigé en
loisir public

Labatt
Bleue
présente

Animé par
**Claudine
MERCIER**
et
**Mario
JEAN**

**Les
OLIVIER**

en association
avec **Charmin**
de Royale

**Ce dimanche
à 19 h 30
au réseau TVA**
et en simultané
sur Radio Énergie
www.galalesolivier.com

LE SOLEIL

chik
98.9
Énergie

SODEC
Québec

Le Salon de la moto et du Vtt de Québec 2001

9 • 10 • 11 février 2001
Centre de foires de Québec

Soyez les premiers à découvrir les gammes complètes
de modèles des grands manufacturiers.

Participez au
Challenge
sécurité
MOTOPLAN

présenté en
collaboration avec la
Québec
Société de l'assurance
automobile du Québec

et courez le chance de
gagner un casque
SHARK
(1 tirage par heure. Détails au Salon.)

Assister
au
**Quiz
JEVCO**

Assistez à des démonstrations de trial
spectaculaires et voyez nos attractions spéciales.

Redécouvrez
le fascinant
monde de la moto

Vendredi: 14h à 22h
Samedi: 10h à 22h
Dimanche: 10h à 17h

Admission: \$8.50
(taxes incluses)

en toute
sécurité

Une collaboration média:
TVA, G, TELE 4, 1507-343
www.salonmotoquebec.com

(atteignez le sommet)

(exigez le summum)

Fier en Toyota



Louez une Camry 2001
pour seulement

329\$
par
mois

location 48 mois
comptant de 3 500 \$
transport et préparation inclus

ou obtenez:

3,9% de financement
à l'achat
pour 36 mois*

bien équipée

- Radio AM-FM avec lecteur CD • Régulateur de vitesse
- Climatiseur • Volant inclinable • Coussins gonflables à l'avant
- Rétroviseurs, verrous de portières et glaces assistés
- Siège arrière divisé 60/40 à dossier rabattable
- Bouches de chaleur à l'arrière • Antenne intégrée dans la lunette arrière

Toutes les Toyota comprennent l'assistance routière, un plein réservoir d'essence et des tapis protecteurs



Jusqu'à
1000\$
de remise*



Programme de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Crédit Toyota. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Programme de location au détail. Offre valable sur les modèles Camry (modèle: B622XP-BA) neufs en inventaire. Premier versement de 378,43\$ (taxes incluses) et dépôt de sécurité de 400\$ exigibles au moment de la livraison. Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 7¢ du kilomètre excédentaire. Programme de financement à l'achat à 3,9%. 36 versements de 442,19\$, coût en intérêts de 918,94\$, coût total de 15 918,94\$. *Le rabais aux diplômés peut différer selon le modèle. Photo à titre indicatif seulement. Offres d'une durée limitée. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.



TOYOTA
votre partenaire

LE QUÉBEC LE CANADA

Alerte à l'Ebola

Une femme mise en quarantaine en Ontario

HAMILTON (PC) — Les spécialistes du ministère fédéral de la Santé tentent d'apaiser les craintes de la population au sujet de la présence possible du virus Ebola au pays, même s'il semble de plus en plus probable que la femme mise en quarantaine dans un hôpital de Hamilton est bel et bien atteinte de ce virus.

Des mesures prévues dans les cas de maladies tropicales ont été prises aussitôt qu'il a été question du virus Ebola, «ce qui est une source de sécurité pour le public», a indiqué, hier, le Dr Douglas MacPherson, spécialiste en maladies infectieuses au ministère de la Santé, lors d'une conférence de presse.

La femme, qui n'a pas été identifiée, est arrivée samedi de la République du Congo et souffre de pertes de conscience sporadiques depuis qu'elle a été transportée en ambulance à l'hôpital Henderson, dimanche soir. Elle présentait des symptômes associés à l'Ebola et à d'autres fièvres virales hémorragiques répandues en Afrique centrale.

S'il s'agit vraiment du virus Ebola, ce serait le premier cas à être signalé en Amérique du Nord.

Lorsque la patiente est arrivée à l'urgence, les médecins ont d'abord cru qu'elle souffrait de la malaria, mais ils ont ensuite écarté cette possibilité. Et les hémocultures qui auraient pu indiquer la présence d'une méningite ont produit des résultats négatifs jusqu'à maintenant.

Des échantillons de liquides organiques ont été expédiés à un laboratoire de Winnipeg spécialisé dans les maladies infectieuses, ainsi qu'aux Centres for Disease Control and Prevention d'Atlanta. Les résultats pourraient n'être connus que dans deux jours. La femme était encore dans un état grave, hier, mais elle présentait tout de même certains signes d'amélioration.

Le Dr Mark Loeb, expert en maladies infectieuses à l'hôpital où séjourne la patiente, a affirmé que ses collègues et lui-même ne croyaient pas que la maladie se propagerait. Il a également affirmé que les risques d'une épidémie étaient pratiquement inexistantes.

La fièvre Ebola et les autres fièvres virales hémorragiques ne sont pas transmises par l'air. L'infection ne se propage que par contact direct avec le sang ou autres liquides organiques — comme la salive ou le sperme — de la personne infectée, et seulement après qu'elle ait présenté certains symptômes évidents de la maladie.

Ce n'est que lundi après-midi que l'on a commencé à s'inquiéter de la présence possible du virus Ebola et que la patiente a été placée en isolation. «Jusqu'à maintenant, nous avons identifié seulement deux personnes qui auraient été en contact étroit avec elle», a indiqué le Dr Monir Taha, agent de l'hygiène publique à Hamilton. Il s'agit d'amis ou de parents de la malade.

Les spécialistes de la santé publique surveillent également de près 10 employés de l'hôpital qui ont traité la patiente avant que la possibilité de l'existence du virus Ebola ne soit évoquée.

La population de Hamilton est néanmoins inquiète, et les autorités sanitaires locales ont reçu plusieurs appels de résidents désireux de s'informer.

La ministre de l'Immigration, Elinor Caplan, a pour sa part déclaré, mardi, que plus de 200 millions de personnes entrent au Canada et en sortent chaque année, et qu'il est impossible de faire passer un examen médical à chacune d'entre elles. La ministre répondait au ministre de la Santé de l'Ontario, qui suggérerait d'améliorer les méthodes de dépistage.

Le virus Ebola est ainsi nommé d'après une rivière de la République démocratique du Congo, où il a d'abord été identifié. La maladie est mortelle dans 50 à 90 % des cas.

Un musée des horreurs répétitif

Le Vérificateur général du Canada dresse un autre bilan négatif de l'appareil d'État

JULES RICHER
Presse canadienne

OTTAWA — Au terme de son mandat de 10 ans à titre de Vérificateur général du Canada, Denis Desautels a livré son testament en présentant, hier, son dernier rapport annuel.



Denis Desautels a remis son dernier rapport.

Il dresse un bilan négatif de la gestion des opérations du gouvernement fédéral. «Malgré les efforts honnêtes et maints engagements, (...) les dépenses gouvernementales ne sont toujours pas effectuées avec le soin et la prudence que les contribuables ont le droit d'exiger, constate-t-il.

«L'augmentation subite des dépenses en fin d'exercice, les engagements de dépenses sans planification ou contrôle adéquat, l'insuffisance des efforts pour recouvrer les sommes dues à l'État (...) sont toujours constatées avec une fréquence alarmante dans le secteur public fédéral», affirme M. Desautels, qui quittera son poste le mois prochain.

Dans les dernières années, rappelle-t-il, les Canadiens ont été indignés par des abus commis dans certains ministères, comme le Développement des ressources humaines qui a accordé, les yeux fermés, des milliards \$ en subventions. «Franchement, je partage leur frustration», souligne-t-il. Les Canadiens se désolent de constater que l'argent de leurs impôts n'est pas dépensé avec la même prudence dont eux-mêmes doivent faire preuve pour boucler le budget familial, dit M. Desautels.

«Après que des cas de gaspillage et de mauvaise gestion ont été découverts et réglés, il est décourageant de voir réapparaître, comme l'hydre légendaire, des incidents semblables», estime-t-il.

Il s'inquiète d'autant plus que les coffres du gouvernement débordent actuellement à cause de la bonne tenue de l'économie. «La prospérité ne suscite généralement pas des efforts intensifs pour faire preuve d'économie et d'efficacité».

Mais il est possible, à son avis, d'améliorer les choses. «Après avoir scruté à la loupe les dépenses du gouvernement pendant 10 ans, je crois qu'il est possible de faire mieux et qu'il faut prendre la résolution de le faire».

Selon lui — et c'est en quelque sorte son testament — la gestion gouvernementale devrait être guidée par les quatre principes suivants :

- Toutes les dépenses gouvernementales devraient recevoir la sanction du Parlement;
- Les dépenses gouvernementales devraient être gérées avec probité et efficacité;
- La valeur des dépenses publiques devrait être mesurée en fonction des résultats obtenus;
- Les programmes gouvernementaux de dépenses devraient toujours avoir leur raison d'être.

Une flotte à vau-l'eau

Les 144 navires de Pêches et Océans sont fort mal administrés

OTTAWA (PC) — La flotte des 144 navires du ministère des Pêches et des Océans fait l'objet d'une gestion à courte vue, désorganisée et prodigue, a rapporté hier le Vérificateur général du Canada.

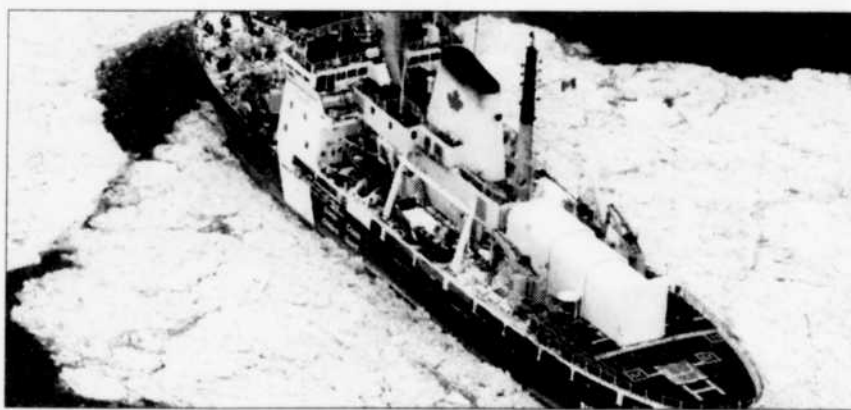
Les problèmes relevés sont pires qu'il ne le soupçonnait, a déclaré Denis Desautels, dont le dernier examen de cette flotte remonte à 1989.

Son équipe s'attendait certes à relever quelques failles, compte tenu des compressions budgétaires et de la fusion des activités de la Garde côtière à celle du ministère, en 1995.

«Cependant, nous nous inquiétons du nombre et de la gravité des problèmes que nous avons découverts, ont écrit les collaborateurs du Vérificateur dans leur rapport de 32 pages. Nous croyons que la résolution de ces problèmes requiert l'attention immédiate de l'administration.»

Dans un cas, il en a coûté au ministère 1,2 million \$ pour remiser pendant plus d'un an un brise-glace, faute de fonds suffisants pour l'exploiter. Un autre navire, jugé excédentaire, a été mis en rade au coût de 440 000 \$ avant d'être finalement mis hors service.

La vérification a porté sur 47 gros navires accaparant 80 % des coûts d'exploitation de la flotte, qui s'élève à 229 millions \$. Elle s'est aussi intéressée aux navires en rade et au personnel, composé de 756 officiers, 1308 membres d'équipages et 447 employés de soutien.



Les coûts d'exploitation de la flotte atteignent 229 millions \$.

L'administration de la flotte est répartie en cinq régions autonomes qui ont chacune leurs propres procédures et mode de fonctionnement, peut-on lire dans le rapport du Vérificateur.

«Les procédures ministérielles de financement des opérations de la flotte sont pleines de failles, dit le rapport. Il s'écoule plusieurs mois dans l'exercice financier avant que les régions puissent connaître le contenu des budgets ou les recevoir.»

La procédure de financement annuel de la flotte est une perte de temps et «monte les programmes contre la flotte et les régions les unes contre les autres. Les compressions budgétaires ont provoqué un stress de plus dans cet environnement instable».

Les montants prévus pour l'exploitation de la flotte ne reflètent pas les

prévisions de dépenses — on affecte ainsi 21,4 millions \$ de moins que l'estimé budgétaire de l'an dernier.

«Ce manque à gagner a été comblé par des allocations temporaires, provenant des réserves du bureau du sous-ministre et d'une réallocation d'un petit financement en capital.» De telles pratiques alimentent «l'instabilité et l'incertitude au sein de la flotte.»

Certains gestionnaires de programmes ont même refusé d'utiliser des navires afin d'éviter des dépenses, bien qu'ils ne puissent pas pour autant éviter les coûts fixes.

Les pratiques varient d'une région à l'autre, dit le rapport. Ainsi, dans la région centre-arctique, les navires en rade à long terme sont contrôlés avec des senseurs à distance et ne requièrent l'intervention d'aucun personnel.

POINTS SAILLANTS

Au terme de son mandat de 10 ans comme vérificateur, M. Desautels dresse un bilan négatif de la gestion du gouvernement fédéral.

■ M. Desautels constate que les erreurs du passé se répètent sans cesse.

■ L'Agence canadienne d'inspection des aliments assure un suivi inadéquat des entreprises qui ont dû rappeler des aliments.

■ Les normes de Santé Canada pour les banques de sperme humain sont dépassées ou insuffisantes.

■ La flotte de Pêche et Océans Canada, qui comprend les navires de la Garde côtière, est mal gérée.

■ Confrontée à une pénurie prochaine de gestionnaires, la fonction publique fédérale ne fait pas assez d'efforts de recrutement dans les institutions d'enseignement.

■ La construction de l'observatoire de neutrinos de Sudbury a dépassé de 50 % les coûts prévus de 54 millions \$.

■ La Commission canadienne de sûreté nucléaire pourrait bientôt être à court de personnel, ce qui nuira à sa capacité de remplir sa mission.

INFOGRAPHIE: PC / LE SOLEIL

Dangereux laxisme à la banque de sperme

OTTAWA (PC) — Les tests effectués par les banques de sperme pour détecter les maladies transmissibles sexuellement n'étaient pas adéquats entre 1996 et 1999, et on croit qu'au moins une personne aurait été infectée à la suite de cette défaillance, a déclaré hier le Vérificateur général, Denis Desautels.

Le rapport de M. Desautels insiste sur les risques liés à la réglementation tardive des nouvelles technologies de reproduction, dont l'insémination artificielle et la fécondation in vitro.

Toutefois, malgré les recommandations de la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction, émises en 1993, le gouvernement n'a décidé de réglementer les banques de sperme qu'en 1996.

Plutôt que d'élaborer ses propres critères, le ministère a adopté ceux de la Société canadienne de fertilité et d'andrologie, un organisme sans but lucratif, a souligné M. Desautels.

Mais aucun effort n'a ensuite été fait pour réviser et actualiser ces critères. En 1999, ils étaient déjà dépassés et s'articulaient autour d'un test obsolète, alors même qu'un test plus précis existait déjà.

Ce laxisme apparent est en cause dans le cas d'infection actuellement sous enquête. La banque de sperme aurait effectué le test requis selon les critères prévus, indique le rapport du Vérificateur général, mais il a depuis été démontré que ce test est moins efficace que le plus récent.

Les représentants fédéraux ne peuvent dévoiler aucun détail concernant cette affaire, ni même préciser si la vie de la personne est menacée, car l'enquête est en cours.

Les problèmes des banques de sperme n'étaient pas limités à deux ou trois cas. Une enquête du ministère de la Santé a permis de découvrir que 17 banques de sperme sur 43 n'avaient pas effectué les tests requis pour les maladies infectieuses.

Le rapport précise que la confusion qui a régné pendant longtemps dans les banques de sperme est passée pratiquement inaperçue dans la population et dans les médias.

Lors de son dernier mandat, le gouvernement avait promis une législation sur les nouvelles techniques de reproduction, mais rien n'a été fait puisque le projet de loi préalable était mort au feuillet. On s'attend à ce qu'un nouveau projet de loi soit proposé au cours du mandat actuel du gouvernement libéral.

Transfusée 22 fois

Donner du sang, une question de vie.



HÉMA-QUÉBEC



Catherine Bourque, 13 ans. Sarcome d'Ewing.



Les supermarchés **Provigo** sont fiers d'être associés à **Nabisco** pour les CHAMPIONNATS MONDIAUX DE HOCKEY PEE-WEE DE QUÉBEC.

FRUITS EN COUPE DEL MONTE au choix 4 X 142 ml 249	LASAGNES PRIMO 500 g 179	TOMATES EN CONSERVE AYLMER au choix 796 ml 99¢	CRISPER BARBECUE BÂTONNETS DE FROMAGE MÉLI-MÉLO CHRISTIE 200 g 199
LÉGUMES EN CONSERVE DEL MONTE au choix 341 - 396 ml 89¢	TOMATES EN CONSERVE PRIMO au choix 796 ml 119	MARINADES CORONATION ou PRIMO voir variétés en magasin 375 ml 199	BISCUITS CHRISTIE voir variétés en magasin 350 g 199
FRUITS EN CONSERVE DEL MONTE au choix 796 ml 249	PÂTES ALIMENTAIRES PRIMO au choix 900 g 99¢	SOUPES CONSISTANTES PRIMO certaines variétés 540 ml 129	BARRES BIZZCUIT CHRISTIE au choix 210 g 279

Prix en vigueur jusqu'au 11 février 2001 dans les supermarchés Provigo participants

Visitez-nous !

www.provigo.ca

www.tournoipee-wee.qc.ca

www.primofoods.com

www.Nabisco.ca

Du lundi au vendredi
nos lecteurs gagnent gros avec **L'EXTRA**
NUMÉRO
LE SOLEIL

SPÉCIAL DU MANUFACTURIER
pour la *St-Valentin*

CUIR

tous les manteaux de veau
courts et trois-quarts en magasin

299\$

ou moins

valeur jusqu'à 600\$

Hommes et femmes

Du 5 au 14 février 2001

Taxes en sus

D·I·V·A

1100, rue Bouvier
Québec

(voisin Club Jouets)

626-3482

MARAUDAGE CHEZ LES INFIRMIÈRES

La finale se jouera entre la FTQ et la CSQ

LOUISE LEMIEUX
Llemieur@lesoleil.com

QUÉBEC — Le milieu syndical des infirmières du Québec s'agite en prévision de la période de maraudage prévue cet automne. La possibilité que la FIIQ (Fédération des infirmières et infirmiers du Québec) joigne les rangs de la FTQ incite des syndicats à relancer plutôt une autre centrale, la CSQ (ex-CEQ), qui regroupe des infirmières dans l'Union québécoise des infirmières et infirmiers du Québec. Jennie Skene, présidente de la FIIQ, ne s'inquiète pas.

« Ça bouge un peu, depuis que la FIIQ a annoncé sa décision d'effectuer une démarche exploratoire auprès de la FTQ. Nous existons depuis 1988 et, oui, nous regardons aller ce mouvement. C'est important pour nous d'accueillir les syndicats d'infirmières qui ne voudraient pas suivre à la FTQ. Nous sommes ouverts aux changements d'allégeance », avoue Nicole Boudreau, présidente de l'Union québécoise des infirmières et infirmiers, membre de la CSQ. L'union regroupe 4000 membres, dont les infirmières de l'est du Québec (qui sont revenues dans le giron de la CSQ après l'avoir délaissée au profit de la FIIQ) et celles de la Cité Santé de Laval.

La période de maraudage est prévue pour octobre. Mais déjà des syndicats d'infirmières se positionnent. L'UQII aurait reçu plusieurs demandes d'information de la part de regroupements d'infirmières de Montréal, de Québec et de l'Estrie.

Mais la présidente, Nicole Boudreau, qui a mis au point une politique d'accueil d'autres syndicats, refuse de pavoiser pour le moment.

Elle attend la période de maraudage, prévue en octobre.

SURTOUT PAS LA CSQ

Pendant ce temps, la direction de la FIIQ se penche sur une éventuelle adhésion à la FTQ. Jennie Skene, la présidente, fera rapport aux délégués du conseil fédéral, fin mars. La décision finale sera prise en juin et devra ensuite être entérinée par les deux-tiers des membres à l'occasion d'un référendum.

Joindre la FTQ donnerait plus de moyens à la FIIQ, et lui conférerait un poids plus important dans un contexte de mondialisation, explique M^{me} Skene.

Les 45 000 infirmières de la FIIQ représentent un morceau de choix pour les centrales syndicales. La CSN comme la FTQ proposent aux infirmières, vu leur nombre, d'adhérer à leur centrale tout en demeurant fédération autonome.

En novembre, les délégués du Conseil fédéral ont rejeté d'emblée toute alliance avec la CSN. « Pour des raisons politiques. Des infirmières gardent en mémoire leur séjour avec la CSN, elles ne veulent plus y revenir. »

D'alliance avec la CSQ, il est encore moins question. La blessure laissée par le départ des infirmières de l'est du Québec en pleine négociation est encore vive.

« Il y a des choses qu'on ne peut oublier... », laisse tomber M^{me} Skene.

La présidente de la FIIQ ne croit pas que le maraudage d'octobre lui fera perdre des membres, au contraire. « Il y a des syndicats (des autres centrales) qui veulent venir avec nous, pour être avec les autres infirmières. »

CADRES DE LA SANTÉ

Québec traîné en cour

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

QUÉBEC — Les cadres intermédiaires du réseau de la santé en ont assez de jouer au bœuf-oui-oui. Incapable de venir à bout du Conseil du trésor qui rogne dans les conditions de travail de ses membres, l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS) déclenche la riposte judiciaire.

Elle vient de transmettre un avis à la procureure générale, Linda Goupil, dans lequel elle fait part de sa « détermination » à entreprendre une action judiciaire si le Conseil du trésor venait à adopter des modifications importantes au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des règles régionales et des établissements de santé et de services sociaux*.

L'AGESSS et le Conseil du trésor sont à couteaux tirés sur la question des conditions de travail des cadres intermédiaires et, plus spécifiquement, sur la question de l'écart salarial qui doit prévaloir entre ces gestionnaires et leurs subalternes immédiats, des syndiqués.

Par exemple, le règlement actuel assure qu'une infirmière-chef se retrouvant au sommet de sa classe d'emploi va bénéficier d'un avantage salarial d'au moins 10 % sur son assistant.

Or, depuis les dernières négociations avec la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ), l'écart de 10 % en a pris pour son rhume, rapporte le président de l'AGESSS, Réal Cloutier, notamment en raison de l'intégration des primes dans le salaire des syndiqués. Une situation qui a fait en sorte de diminuer l'écart entre les gestionnaires et les syndiqués.

Selon M. Cloutier, les écarts salariaux varient aujourd'hui à peine entre 5 % et 7 % et il n'est pas rare, dans certains cas, qu'une assistante infirmière-chef trônant au *top* de l'échelle va gagner plus qu'une jeune infirmière-chef. Le salaire d'une infirmière-chef varie de 60 312 \$ à 67 600 \$.

« Le règlement proposé va même jusqu'à exclure toute comparaison entre les échelles salariales des cadres intermédiaires avec certains titres d'emploi syndiqué comme celui d'assistant-chef, de coordonnateur, d'assistant du supérieur immédiat et de chef d'équipe », souligne M. Cloutier.

Selon ce dernier, environ 800 infirmières-chefs et coordonnatrices de soins sont touchées par les modifications suggérées par le Conseil du trésor, des changements carrément discriminatoires, s'offusque-t-il, puisque 95 % de ces cadres sont des femmes.

Le projet de règlement, selon l'AGESSS, supprime également des droits de recours aux cadres intermédiaires, notamment sur la dotation des postes et sur les congédiements injustifiés.

Selon M. Cloutier, le projet de règlement du Conseil du trésor irrite les cadres intermédiaires. « C'est un dur coup pour ceux et celles qui ont survécu à la réforme dans le secteur dans la santé. Là, encore une fois, le gouvernement cherche à abuser de notre bonne volonté », note M. Cloutier en rappelant qu'il ne fallait pas chercher bien longtemps pourquoi le réseau de la santé et des services avait autant de difficulté à recruter de nouveaux cadres et à garder ceux qui sont déjà en poste.

Par ailleurs, les cadres intermédiaires demandent également d'être rémunérés en espèces sonnantes et trébuchantes pour les heures supplémentaires effectuées plutôt que d'accumuler des jours de congé. Une revendication qui se bute à un refus catégorique du Conseil du trésor qui ne veut pas créer un précédent.

Selon Pierre-Jude Poulin, porte-parole du Conseil du trésor, le projet de règlement demeure, pour l'instant, au stade de... projet. « Dans les prochaines semaines, nous amorcerons avec tous les groupes de cadres une importante réflexion sur la rémunération des gestionnaires de l'État. Il est donc encore trop tôt pour sauter aux conclusions. »

Émergence Entrepreneur vous propulse vers le succès

Vous démarrez une entreprise innovante ou de haute technologie. Alors, multipliez vos chances de succès avec Émergence Entrepreneur. Profitez d'un accompagnement soutenu durant 2 à 3 ans pour vous aider à identifier les meilleures démarches, bâtir votre réseau de contacts et appuyer vos choix.

Vous êtes prêt à vous faire propulser vers le sommet ? Communiquez avec nous dès maintenant.

émergence
ENTREPRENEUR

Québec
Bureau de la
Capitale Nationale

Canada
Développement
économique Canada
Canada Economic
Development

Tél. : (418) 682-6627 Fax : (418) 682-5594
www.emergenceentrepreneur.com
info@emergenceentrepreneur.com

YOGA | **YOGA**
WORKOUT | **SANTÉ**

Power Yoga

Xavier Houssin

Place de la Cité, 4^e étage

Institut international de Yoga

681-9129

PROCÈS HILTON

Les mineures agressées à maintes reprises

Bilan de l'examen médical réalisé en février 99

■ MONTRÉAL (PC) — L'examen médical réalisé sur les deux victimes présumées du boxeur Dave Hilton démontre que les mineures ont subi des pénétrations vaginales, à moins de 20 reprises dans le cas de l'aînée et moins de cinq fois dans le cas de la cadette.

Devant la juge Rolande Matte, de la Cour du Québec, hier, l'avocat du boxeur, Paul Skolnick, n'a pas cherché à contester les résultats de l'examen réalisé par le Dr Valerie Rao, le 25 février 1999, à Miami, en Floride, mais il a souligné que rien dans son rapport ne permettait de relier les agressions à son client. « Il n'y a pas de preuve par ADN, aucun prélèvement n'a été fait », a-t-il signalé. « Est-ce l'accusé qui a causé les déchirements de l'hymen ou quelqu'un d'autre? », a demandé M^r Skolnick. Quand reprendra le procès aujourd'hui, la juge Matte décidera si elle prendra ou non en compte ce que les fillettes maintenant âgées de 17 et 16 ans ont dit avoir subi de la part de l'accusé en Ontario et en Floride, éléments de preuve qui pourraient étayer leurs prétentions voulant qu'elles aient été agressées par Hilton à Laval et dans d'autres villes du Québec.

Il faut savoir que la compétence des tribunaux québécois ne s'étend pas au-delà des frontières de la province. L'avocat de l'accusé a demandé à

la juge d'écarter les événements qui seraient survenus ailleurs au Québec.

De même, M^r Skolnick demande au tribunal que soient écartées de la preuve contre son client les déclarations de la mère des mineures voulant que Hilton l'ait frappée à la lèvre avec un marteau, brûlée avec un fer à repasser, forcée à avoir une relation sexuelle avec un homme noir pendant que le prévenu se masturbait à leurs côtés et mis un couteau sur sa gorge. « On a voulu montrer qu'il était pervers, et cela n'a pas de pertinence par rapport aux accusations portées contre lui », a souligné l'avocat.

Pour la Couronne, M^r Hélène Di Salvo a, au contraire, fait valoir que ces éléments doivent être pris en considération parce qu'ils démontrent la violence exercée par l'accusé pour exercer une domination sur les mineures et leur mère. M^r Di Salvo considère que cela explique le délai de trois ans et trois mois entre les premiers événements et leur dénonciation à la police, en Floride.

Une fois que la juge Matte aura tranché, l'avocat de Hilton commencera à faire entendre ses témoins pour la défense. Le premier sera un médecin. M^r Skolnick entend démontrer que la mère et ses deux filles ont monté toute cette affaire.

Quant à l'accusé Hilton, il a dit passer par toute une gamme d'émotions quand il entendait les témoignages. « Je me sentais fâché. Je me demandais si je devais pleurer ou rien. C'est un mélange d'émotions », a-t-il dit.

Agresseur d'enfants, un ex-curé s'en tire

■ GRANBY — Un ex-curé a évité de peu la prison après avoir été reconnu coupable d'agression sexuelle sur des enfants. Les faits reprochés à Raphaël Martin, 72 ans, remontent à un peu plus de deux ans. Il a reconnu avoir eu des contacts sexuels avec des bambins de son entourage, âgés de 6, 7 et 8 ans, au gré de visites en des endroits où il séjournait. Il a même pratiqué une fellation à l'un d'eux. La Couronne réclamait une sentence d'emprisonnement et la défense, un châtiment de travaux communautaires. C'est cette option qu'a favorisée le juge Pierre Béchard. Le magistrat a cependant assorti cette peine de 240 heures de travaux communautaires et d'un sursis carcéral de 18 mois. (PC)

Fraude: les Koval patienteront en prison

■ TORONTO — L'examen de la libération sous caution d'un couple de Canadiens, soupçonnés d'une fraude financière massive ayant notamment touché la banque française Société Générale, est retardé de deux semaines. Ron et Loren Koval ont comparu hier devant le tribunal mais leurs avocats ont demandé un nouveau report. Les Koval sont accusés d'avoir escroqué plusieurs investisseurs internationaux, notamment la Société Générale, pour un montant d'environ 100 millions \$. L'argent emprunté devait servir à l'achat de matériel médical haut de gamme qu'une société leur appartenant, BACC Capital, devait louer à des hôpitaux canadiens. Mais ces achats n'ont apparemment jamais été effectués. (AFP)

FABRICVILLE
www.fabricville.com
OUVERT À TOUT LE MONDE!

LIQUIDATION FINALE

UN SEUL PRIX!

CHACQUE MÈTRE DE TISSU MODE D'HIVER RÉDUIT

TISSUS À COSTUMES D'HIVER

Assortiment de:

- LAINES • MÉLANGES DE LAINE
- À CHEVRONS • À FILS CROISÉS
- À FILS TEINTS • RAYURES
- CARREAUX • UNIS

VELOURS CÔTELÉ

Assortiment de:

- FINES RAYURES • "PLUME"
- LARGES RAYURES
- EXTENSIBLE
- IMPRIMÉ

Achetez 1 m au prix courant

obtenez

gratuits
de valeur égale ou moindre m

decorville
Fabric

RAYON de la DRAPERIE

Assortiment de:

- VOILAGES à motifs "brûlés"
- DENTELLES "BRISÉ-BISE"
- DENTELLES froissées
- VOILAGES de fantaisie
- TAPISSERIES
- CHINTZ
- ORGANZA régulier et de fantaisie
- TISSUS À DRAPERIES endos mousse
- PERCALE
- COTON IMPRIMÉ décor maison
- TISSUS D'AMEUBLEMENT
- CHENILLE décor maison

POLYESTERS IMPRIMÉS ET UNIS
• Crêpe • Satin • Georgette
• Faille • Chiffon • Yoryu
• Peau-de-pêche • À costumes
• Froissés • À fils croisés etc.
Cour. jusqu'à 14,99 m

COTONS
• Motifs juvéniles • Pour artisanat
• Piqués imprimés et unis
• Cotonnades imprimées et unies
• Motifs de Noël
• Imprimés "Oxford" etc.
Cour. jusqu'à 10,99 m

TISSUS D'ASPECT SUÈDE
• Tissus à chemisiers
• Tissus à robes etc.
Cour. jusqu'à 18,99 m

TRICOTS ASSORTIS
• Ottoman "Slinky" • Imprimés
• Tricot de laine • Pointelles
• Types "lycra" et beaucoup plus
Cour. jusqu'à 18,99 m

MOLLETON
ARCTIQUE "TYPE POLAIRE"
• Imprimés • Unis • Anti-bouloches

à partir d'aussi BAS que
6,99 m

50% de rabais
DOUBLURES assorties • Bemberg
Cour. jusqu'à 6,99 m
TRICOTS DE FANTAISIE assortis
Cour. 7,99 m

ACHAT SPÉCIAL LIQUIDATION DU FABRICANT
QUINCAILLERIE À DRAPERIES
DÉJÀ À **50% de rabais**
SUR LE PRIX SUGGÉRÉ AU DÉTAIL DU FABRICANT
Rabais additionnel de **50%**

1/3 de rabais
► BOUTONS H. A. KIDD
► DENTELLES SUPREME
► ÉPAULETTES Notions Intl.
► AIGUILLES SCHMETZ
► PANIERS DE COUTURE
► FIL GÜTERMANN

Nouveaux TISSUS MODE PRINTANIERE
Arrivages à tous les jours!
Abonnez-vous à la carte Elite ou présentez votre carte et recevez **20% de rabais** sur TOUTE la NOUVELLE COLLECTION PRINTANIERE

FABRICVILLE
2740, boul. Laurier
Ste-Foy (418) 651-3489

325, Soumande Vanier (418) 686-5072
lundi et mardi, 9h30 à 18h
mercredi au vendredi, 9h30 à 21h
samedi, 9h à 17h
dimanche, 10h à 17h

Épilation au laser

Grand spécial
Prix coupé jusqu'à **70%***
Le seul laser diode approuvé par le FDA

St-Valentin:
Venez tout de suite chercher votre certificat-cadeau de **50\$ GRATUIT** pour votre amour
Financement sans intérêt

Séances d'information
Québec: 6, 7, 13, 21 février
Thetford Mines: 12 et 26 février

Varices, rendez-vous rapides
Dr Louise Dostie MD, LMCC, CMFC
Omnipraticienne phlébologue
Certifiée de l'Institut de phlébologie de Houston, au Texas
Membre de la Société canadienne de phlébologie

Clinique médico-esthétique Epiderma enr.
651-8678
Place de la Cité, local 2110A

EPI DERMA
épilation permanente au laser
JOUR, SOIR ET SAMEDI

WWW.epiderma.ca Québec 651-8678
Thetford Mines 338-0853 1 866 651-8678

Polyvalent, l'Aztek s'adapte aussi à votre portefeuille.

Location 48 mois	
Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 \$	395 \$
2 034 \$	348 \$
4 198 \$	298 \$

298 \$/mois*
Transport et préparation inclus

★★★★★
Sécurité 5 étoiles*

25 998 \$ à l'achat***

3,9% à l'achat**

- Moteur 3400 V6 SFI de 185 HP
- Boîte automatique 4 vitesses
- Freins ABS aux 4 roues
- Climatiseur
- Lecteur de disques compacts
- Vitres, portes et rétroviseurs à commandes électriques
- Régulateur de vitesse



Aztek 2001

PONTIAC
LA PASSION DE CONDUIRE

PONTIAC BUICK GMC

gmc canada.com



L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers. *S'appliquant aux véhicules Aztek neufs sélectionnés 2001 en stock. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. **Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (voir tableau de mensualités). Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépit de sécurité d'au plus 475 \$ et première mensualité exigés à la livraison. Frais de 12 \$ du km après 80 000 km. ***Taux de financement à l'achat de 3,9 % disponible jusqu'à 48 mois. ****À l'achat, préparation incluse, transport (1850 \$), immatriculation, assurance et taxes en sus. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Exemple de financement de 30 000 \$ à 3,9 % : 48 versements de 678,03 \$, coût en intérêt de 2 449,44 \$, coût total de 32 449,44 \$. **Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. *Sécurité 5 étoiles pour le conducteur lors de tests d'impacts latéraux. Test effectué par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des É.-U. Un échange de véhicule peut être requis. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant, visitez le www.gmc.canada.com ou faites le 1 800 463-7483.

CONCENTRATION DES MÉDIAS

Les journalistes de « La Presse » veulent une loi

MONTREAL (PC) — Les journalistes de *La Presse*, dont le propriétaire, Gesca, a avalé LE SOLEIL, *Le Droit* et *Le Quotidien*, réclament du gouvernement une loi pour limiter la concentration de la presse.

Dans un mémoire étoffé et courageux, qui sera présenté lors de la Commission parlementaire sur la concentration des médias débutant le 13 février à Québec, le Syndicat des travailleurs de l'information de *La Presse* (STIP) demande également à l'État de créer « un fonds de l'information » pour soutenir le Conseil de presse du Québec en plus de financer le maintien et la création de médias à faibles revenus publicitaires. C'est à une assemblée générale que les journalistes ont approuvé à la fin de janvier la teneur de leur mémoire, non sans en débattre.

« Nous avons laissé se former au Québec et au Canada un environnement médiatique dont la concentration est prati-

quement sans équivalent ailleurs », lit-on dans ce mémoire de 27 pages. « On ne peut pas demander de lois rétroactives, mais c'est une tendance qu'on refuse », a commenté hier le président du STIP, Maurice Jannard. Le mémoire des journalistes passe en revue les législations balisant la concentration médiatique aux États-Unis, en Australie, dans l'Union européenne, en Allemagne, en Norvège, en France, au Danemark, en Estonie, en Suède, en Suisse, au Royaume-Uni et en Finlande.

De son côté, le Conseil de presse présentera un mémoire qui tranche avec l'apologie des bienfaits de la concentration que son président, Michel Roy, avait livrée au dernier congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) en novembre. La position du Conseil de presse n'a pu rallier toutefois les quatre représentants des patrons de presse au sein de l'organisme, qui ont signifié leur dissidence.

Tout comme les journalistes de *La Presse*, le Conseil de presse demande au gouvernement de créer « un fonds de développement » pour favoriser l'émergence d'organes de presse indépendants au Québec et assurer un financement adéquat de ce conseil chargé de traiter les plaintes du public à l'endroit des médias.

Rappelons que le gouvernement, répondant à une résolution de la FPJQ, a convoqué une commission parlementaire sur la concentration de la presse à la suite de deux mégatransactions qui ont bouleversé le paysage médiatique au Québec: Quebecor, propriétaire du *Journal de Montréal* et du *Journal de Québec*, soit 45 % du tirage de la presse quotidienne francophone, qui a acquis Vidéotron et sa filiale TVA, et Gesca, la filiale de Power Corporation, qui a acheté les trois quotidiens d'Unimédia pour se retrouver avec sept quotidiens et 50 % du tirage de la presse francophone.

« Comment croire alors qu'une telle concentration de pouvoir entre les mains de groupes privilégiés ne mette aucunement en péril la libre circulation des idées dans la société? Et ne risque de porter atteinte à un idéal de société pluraliste? » s'inquiète le Conseil de presse.

Les journalistes de *La Presse* rappellent, de leur côté, la position « pour le moins incongrue » du gouvernement, qui a favorisé, par l'entremise de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, une propriété croisée des médias sans précédent au Québec, « dominante dans le milieu de la télévision, de la presse écrite, des magazines et d'Internet ». Le STIP exige un Conseil de presse plus fort. Les journalistes se prononcent aussi en faveur de la survie de la Presse canadienne. Même si Gesca se défend « de vouloir devenir le fossoyeur de l'organisme, il apparaît difficile de croire » que cette agence de presse coopérative sera maintenue dans sa forme actuelle, estiment-ils.

Vers deux journaux nationaux

Gesca est d'avis que *La Presse* et LE SOLEIL évoluent dans des marchés suffisamment importants

MARIE TISON
Presse canadienne

MONTREAL — Dans le mémoire qu'elle déposera à la commission parlementaire sur la culture la semaine prochaine, Gesca prendra des engagements pour garantir une presse de qualité et diversifiée.

La filiale de Power Corporation, qui possède maintenant sept quotidiens de langue française, s'engage également à faire la promotion d'un contenu à caractère international.

C'est ce qu'a affirmé hier le président de Gesca, M. Guy Crevier, après avoir prononcé un discours devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

M. Crevier, également président et éditeur de *La Presse*, a indiqué que Gesca allait réitérer dans son mémoire un certain nombre de valeurs fondamentales, soit la qualité de l'information, l'indépendance des salles de rédaction, la diversité d'opinions et le caractère original de chacun des journaux.

« Ce qui est important pour nous, c'est que chaque quotidien conserve son caractère régional, a-t-il affirmé. Comme nous l'avons démontré au cours des 30 dernières années, ce n'est pas notre intention de faire des journaux régionaux des succursales de *La Presse*. »

Il a rappelé que Gesca était déjà active dans la presse régionale avant l'achat des journaux Unimédia, il y a quelques semaines, avec *La Voix de l'Est* de Granby, *La Tribune* de Sherbrooke et *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières. Elle vient maintenant d'ajou-

ter E SOLEIL de Québec, *Le Quotidien* de Chicoutimi et *Le Droit* d'Ottawa. « Nous croyons dans des médias de qualité et dans une presse régionale forte », a-t-il affirmé.

Il a souligné que plusieurs médias électroniques s'étaient peu à peu désengagés dans les régions, diminuant la taille de leurs salles de nouvelles. « Nous, nous n'avons jamais fait de mises à pied dans les régions, a-t-il soutenu. Nous sommes le groupe de presse qui maintient le plus grand groupe de journalistes en région. »

Il a indiqué que les deux grands quotidiens de Gesca, *La Presse* et LE SOLEIL, évoluaient dans des marchés suffisamment importants pour suivre une stratégie de « journaux nationaux », soit des journaux capables d'offrir une couverture complète de l'actualité, de consacrer une place importante à l'analyse, de réaliser des dossiers et séries et de faire appel à un bassin de correspondants à l'étranger.

CONCENTRATION

Dans son mémoire, Gesca entend également démontrer que le degré de concentration de la presse au Québec est semblable à ce qui se passe dans les autres provinces et les autres pays. Études à l'appui, elle fera valoir que, contrairement au mythe, la concentration n'entraîne pas nécessairement l'appauvrissement de la qualité de l'information.

Dans le mémoire, Gesca prendra aussi des engagements précis en ce qui concerne la Presse canadienne, son financement et la circulation de l'information au sein de cette coopérative.

On se fait un devoir de
ME
trouver...

UN STAGIAIRE!

Le Service de placement de l'Université Laval : en lien avec des stagiaires dans plus de 300 programmes d'études universitaires.
Recrutement rapide, efficace et gratuit!

656-3575
www.spla.ulaval.ca

Le Service de placement
2447, pavillon Alphonse-Desjardins
Université Laval
Télécopieur : (418) 656-2813

UNIVERSITÉ
LAVAL
Aujourd'hui Québec, demain le monde.

LE SERVICE DE
PLACEMENT
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

LA R F R E N C E E N P L A C E M E N T
D'UNIVERSITAIRES

Objectif:
emploi

Formation axée sur l'emploi

Assistant technique / composants optiques

Un emploi chez TeraXion, ça vous intéresse ?

Au terme du programme de formation, vous pourriez devenir un membre de l'équipe de production. Vous serez alors impliqué dans la fabrication et/ou la qualification de nos composants optiques, destinés à l'industrie des télécommunications. Vous travaillerez en salle blanche, ferez l'assemblage de nos produits selon des procédés établis et utiliserez divers équipements de mesure (optique, mécanique, électronique).

Formation Date : 26 mars au 20 juillet 2001
Durée : 17 semaines (425 heures dont 240 en laboratoire)
Horaire : Du lundi au vendredi (25 heures / semaine)
Lieu : Locaux du CÉGEP de Limoilou, 1300, 8^e Avenue, Québec (Qc)

Conditions d'admission

- Être sans emploi.
- Avoir quitté les études régulières - au moins deux ans.
- Être sélectionné par Emploi-Québec selon votre profil d'employabilité.
- Posséder un DES avec mathématiques 436 et sciences physiques 436.
- Avoir une excellente acuité visuelle et dextérité manuelle.
- Démontrer un souci du détail, une capacité à travailler en équipe et une facilité d'adaptation et de compréhension.

Rencontre d'information obligatoire

Le mercredi 14 février 2001 à 10 heures

Pour vous inscrire à cette rencontre d'information, composez le :

418.647.6607

COLLÈGE DE LIMOILOU
Direction de la formation continue

Québec
Emploi-Québec Capitale-Nationale

TeraXion
www.teraxion.com

En vertu de l'ordonnance Québec relative au marché du travail, le Québec est responsable des mesures actives d'emploi dont bénéficient les participants et les participants à l'assurance-emploi et ce, que de certaines fonctions du Service régional de placement auxquelles peuvent avoir recours les usagers de l'assurance-emploi. Ces mesures en fonction sont financées par le Compte de l'assurance-emploi, dont le Canada est responsable.

Si vous croyez souffrir d'ostéoporose et vous êtes ménopausée depuis au moins 1 an

Vous pourriez être éligible à participer à un projet de recherche sur un traitement de l'ostéoporose en investigation mené par une équipe expérimentée dans le domaine sous la supervision du Dr. Jacques Brown du Centre de l'ostéoporose et de rhumatologie de Québec.

- Vous êtes une femme âgée de 45 ans et plus
- Vous ne prenez pas d'hormones ou vous songez à les cesser
- Vous n'êtes pas traitée pour l'ostéoporose

Si vous êtes admissible, vous recevrez pendant 18 mois soit la médication à l'étude ou un placebo (substance inactive), sous forme d'injection ainsi que des suppléments de calcium et de vitamine D.



Groupe de recherche
sur les maladies osseuses
Unité de recherche clinique

Pour plus d'information,
communiquez avec

Le Groupe de recherche sur
les maladies osseuses
avec Dr. Jacques Brown
Centre de l'ostéoporose et de
rhumatologie de Québec

Téléphone : 418.990.0751
(en tout temps)

(Le 7 février 2001)

L'APCHQ - RÉGION DE QUÉBEC
A DÉCERNÉ SES
TROPHÉES NOBILIS

L'APCHQ - région de Québec par l'entremise de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, a décerné en novembre dernier ses trophées Nobilis, symbole d'excellence en habitation à Québec. Au total, vingt-quatre Nobilis ont été remis dans huit catégories. Parmi les lauréats mentionnons :

LAURÉAT



De gauche à droite, Mme Marie-Huguette Cormier, présidente du Concours Nobilis 2000, de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, M. Jocelyn Boivin des Habitations Boivin, lauréat dans cette catégorie, et M. Jean Saint-Hilaire de Questco, président de l'APCHQ - région de Québec.

RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE



LES HABITATIONS BOIVIN

Projet : Saint-Augustin-de-Desmaures

FINALISTES

RÉNOVATION JACQUES LAVOIE
Projet : Saint-Jean-Christophe

LES RÉALISATIONS AVANT-GARDE INC.
Projet : Lotbinière

LAURÉAT



De gauche à droite, Mme Marie-Huguette Cormier, présidente du Concours Nobilis 2000, de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, M. Mario Couture de Signature Cuisines A.C., lauréat dans cette catégorie, et M. Jean Saint-Hilaire de Questco, président de l'APCHQ - région de Québec.

RÉALISATION - ENTREPRISE SPÉCIALISÉE



SIGNATURE CUISINES A.C.

Projet : Cap-Rouge

FINALISTES

SIGNATURE CUISINES A.C.
Projet : Sillery

CUISINES MIRO INC.
Projet : Saint-Romuald



APCHQ
ASSOCIATION PROVINCIALE
DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC INC.
Région de Québec



Desjardins Caisses populaires
Desjardins

COUPES DANS L'ÉDUCATION

Landry sauvé par la tempête

C'est tout un comité d'accueil qui l'attendait à Rimouski

RIMOUSKI (LE SOLEIL, PC) — Le ministre d'État aux Finances du Québec, Bernard Landry, a évité hier tout un comité d'accueil composé d'étudiants, de membres du personnel de soutien et de professeurs de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) en reportant sa visite à Rimouski à cause d'une tempête hivernale.

L'Association générale des étudiants avait depuis hier mobilisé ses troupes pour faire connaître au vice-premier ministre le ressentiment généralisé face à de nouvelles compressions budgétaires dans le monde de l'éducation.

« Il y aurait eu une bonne manif avec les étudiants, des membres du personnel de soutien, des professeurs... Il n'est pas question de lâcher le morceau. Ce n'est que partie remise parce que la visite du ministre Landry est reportée. On va remobiliser... », a déclaré Carole Boucher, présidente de l'AGE de l'UQAR. L'UQAR devait même signer la semaine dernière son contrat de performance avec le ministère de l'Éducation.

« On balaye du revers de la main un long processus de travail, ça ne va pas du tout. On dirait que c'est improvisé. Nous, à l'UQAR, on va demander une rencontre avec le ministre de l'Éducation. Demain, les chefs d'établissement du réseau de l'UQAR vont se réunir. Il faut trouver des solutions pour financer notre développement », a dit Pierre Couture, recteur de l'UQAR, qui n'exclut pas une mobilisation du milieu régional institutionnel rimouskois.

Raymond Giguère, directeur général du cégep de Rimouski, ne change pas le plan de match de son institution qui en est à la réalisation d'un plan d'orientation stratégique. « On va faire des fusions et des regroupements de services ainsi

qu'une gestion serrée dans le cadre de notre restructuration, mais accepter de telles compressions, si elles deviennent officielles, ce serait accepter de faire du collège de Rimouski une école de rang... » Le cégep de Rimouski écoperait, sans réinvestissement du MEQ, d'un déficit de l'ordre de 2 M\$ l'année prochaine.

Christine Portelance, présidente du Syndicat des professeurs de l'UQAR, n'a pas hésité à parler de « grande crise de confiance » entre l'État et les institutions d'enseignement. L'Association des diplômés(es) de l'UQAR, qui compte plus de 20 000 membres, juge aussi inacceptable le revirement soudain des priorités du gouvernement.

JEAN CHAREST

Par ailleurs, le vice-premier ministre Bernard Landry doit prendre la responsabilité des restrictions budgétaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé et cesser de faire porter le chapeau par le premier ministre démissionnaire Lucien Bouchard, estime le chef libéral Jean Charest.

« On a l'habitude de voir le gouvernement péquiste emprunter ce genre de virage », a-t-il affirmé au cours d'une entrevue à la Presse canadienne en parlant des coupes appréhendées de 400 millions\$ dans l'éducation et de 360 millions\$ dans la santé. « Ce qui est encore plus décevant là-dedans, a déclaré M. Charest, c'est de voir le vice-premier ministre Bernard Landry s'esquiver. Le chef libéral a soutenu que cette situation « totalement inacceptable montre un gouvernement à la dérive » alors que Bernard Landry laisse entendre que c'est Lucien Bouchard qui doit régler le problème.

DISPARITION D'UN COMTÉ DANS L'EST

Le PLQ sur un pied de guerre

MICHEL CORBEIL

MCorbeil@lesoleil.com

QUÉBEC — Les libéraux de Jean Charest n'ont pas attendu que la Commission de la représentation électorale s'amène dans l'est du Québec pour critiquer l'organisme qui préconise de faire disparaître une des quatre circonscriptions de ce coin de la province.

Hier, les députés Nathalie Normandeau (Bonaventure) et Claude Béchard (Kamouraska-Témiscouata) ont dénoncé la décision de ne tenir que trois journées d'audiences. Les citoyens de l'Est auront trop peu de temps pour faire valoir leur point de vue, ont avancé dans un communiqué de presse les deux élus du Parti libéral du Québec.

Surtout, ils s'en sont pris à la décision de n'entendre les doléances de la population que dans trois villes, Gaspé (22 mars), Matane (28 mars) et Rimouski (3 avril). « Il est inacceptable que les citoyens des comtés de Bonaventure, Kamouraska-Témiscouata, Matapédia et Rivière-du-Loup soient contraints de parcourir jusqu'à des centaines de kilomètres pour participer aux consultations qui les concernent grandement. »

Sur le fond des choses, les objections n'ont pas changé, a indiqué au SOLEIL M. Béchard : le PLQ s'objecte toujours catégoriquement à ce que l'Est perde un représentant à l'Assemblée nationale parce que la région est victime d'un exode sévère de sa population.

« La disparition d'un comté n'est pas une bonne chose, à ce moment-ci, a fait valoir l'élu libéral. Le point majeur, c'est l'accessibilité de la population à son député », a-t-il mentionné en précisant que les distances dans une circonscription rurale sont déjà bien assez grandes.

M. Béchard soupçonne les représentants de la Commission de s'être comportés en technocrates privés du sens des réalités en rédigeant leur avis. « Ils s'en sont tenus à la loi, à des paramètres dont ils ne veulent pas sortir. »

En décembre, lorsque cette proposition de réforme de la carte électorale a été rendue publique, les députés péquistes l'avaient aussi promptement condamnée. Le représentant du PQ pour Matane, Matthias Rioux, avait décrété que la suggestion « ne tient pas debout ». Les élus du gouvernement et ceux de l'opposition libérale continuent « de s'entendre là-dessus », a rapporté Claude Béchard.

12 2 6

« Ça fait que... »

Parlez
surfez
sans limites

12 mois
d'utilisation
illimitée

et découvrez vite votre prime!

Obtenez 2, 6 ou 12 mois d'utilisation illimitée!

C'est simple!

- Abonnez-vous à un forfait **parlez//surfez** à partir de 25\$/mois ou achetez un téléphone numérique prépayé **Solo**™.
- Passez gratter votre carte-prime en magasin et obtenez instantanément des mois d'utilisation illimitée¹ applicable au forfait **parlez//surfez** de votre choix ou à la navigation² sur Internet à partir de votre téléphone prépayé **Solo**.

Hâtez-vous! Cette offre prend fin le 25 février 2001³.

Passez à un magasin Espace Bell ou Bell Mobilité près de chez-vous.

Pour une livraison gratuite, magasinez en ligne au www.bell.ca/grattez ou téléphonez au 1 888 4-MOBILE™.

L'offre s'adresse aux résidents du Québec et de l'Ontario qui, entre le 22 janvier et le 25 février 2001, 1) s'abonnent à un forfait Mobilité, Mobilité Loisirs, Mobilité pancanadienne pour une durée minimale de 12 ou 24 mois, selon l'appareil choisi 2) qui achètent un téléphone prépayé Solo « branché sur le Net » ou 3) qui s'abonnent à certains forfaits affaires. L'offre peut changer sans préavis. Aucun achat requis pour obtenir et gratter la carte-prime. Pour les chances de gagner et la répartition des cartes-prime, voir le règlement officiel disponible en magasin. ² Sur les appels locaux seulement. ³ Une fois la période d'utilisation illimitée terminée, des frais de \$5/mois plus le temps d'antenne utilisé seront facturés à votre compte, à moins de téléphoner au service à la clientèle pour l'annuler. ⁴ Ou jusqu'à épuisement des stocks selon la première éventualité.

™ Marques de commerce de Bell Mobilité Cellulaire Inc.

Bell
Mobilité

Bell
Mobilité

Beauport
INTER CELLULAIRE ENR.
488, boul. Rochette
(418) 660-9909

Cap-De-La-Madeleine
REYNOLDS
COMMUNICATION
3, rue Chamberland
(819) 697-0043

Chicoutimi
LE MAÎTRE DU CELLULAIRE
1616, boul. Talbot
(418) 690-9300

Lévis
LA CELLUBOUTIQUE RIVE-SUD
104, route Président-Kennedy
Bureau 101
(418) 837-0222

NOVICOM TECHNOLOGIE
6610, boul. de la Rive Sud
(418) 838-3999

Québec
CBCI TELECOM INC.
710, rue Bouvier
Bureau 103
(418) 626-1800

Robertsonville
LE PRO DU CB INC.
43, Flintkote
(418) 338-3440

Roberval
CELLULAIRE CHIC
613, boul. Marcotte
(418) 275-0606

Ste-Foy
BELL MOBILITÉ
Place Laurier
(418) 659-3400

St-Jean-Chrysostome-de-Lévis
LA CELLUBOUTIQUE (RIVE-SUD)
732, rue Commerciale #100
(418) 834-9001

St-Nicolas
LA CELLUBOUTIQUE RIVE-SUD
585, Route 116 (103)
(418) 831-2355

Vanier
LA CELLUBOUTIQUE
850, boul. Pierre-Bertrand
Bureau 150
(418) 682-2355

CELLUBOUTIQUE HAMEL
4885, boul. Wilfrid-Hamel
(418) 871-7776

Victoriaville
COMMUNICATION 1^{re} CHOIX
La Grande Place
des Bois-Francis
(819) 357-5776

FUTURESHOP

BUREAU EN GROS

Aussi disponible dans les magasins Espace Bell.

Célébration Ét[★]iles!



SUBARU

L'at^{Tr}action intégrale^{MD}



Jean-Luc Brassard

★ l'étoile du mois

FORESTER L 2001

- Traction intégrale à prise constante
- Moteur 2,5 litres, 16 soupapes
- Climatiseur
- Freins antiblocage (ABS)
- Régulateur de vitesse
- Verrouillage des portes et lève-glaces électriques
- Deux coussins gonflables
- Trois appuie-tête arrière
- Stéréo AM/FM avec lecteur de cassette
- Prise 12 V au coffre
- Phares antibrouillard
- Essuie-glace/lave-glace arrière intermittent
- Affichage numérique de la température extérieure au tableau de bord
- Transmission manuelle
- Et beaucoup plus!

La Forester a reçu le prix du meilleur achat, dans la catégorie « Mini-utilitaire », dans le cadre du Best Buy 2001 (Meilleur achat 2001), organisé par le magazine *Canada's Carguide* et le *Globe and Mail*. Elle a aussi été désignée « Meilleur achat » dans le Guide de l'auto 2000 de Jacques Duval et Denis Duquet.

UNE OFFRE INCOMPARABLE!

319\$*



SUBARU

L'at^{Tr}action intégrale^{MD}



l'étoile de l'aventure ★★

OUTBACK 2001

MAINTENANT DISPONIBLE 6 CYLINDRES, MOTEUR 3,0 LITRES, DACT, 212 CH

- Traction intégrale à prise constante
- Moteur 2,5 litres, 16 soupapes
- Climatiseur • Freins antiblocage (ABS)
- Différentiel arrière autobloquant
- Dégivreur d'essuie-glace avant
- Siège du conducteur à réglage électrique en six points et sièges avant chauffants
- Rétroviseurs extérieurs électriques dégivrants
- Verrouillage et lève-glaces électriques
- Deux coussins gonflables • Régulateur de vitesse
- Stéréo AM/FM/bande météo avec lecteur de cassette
- Phares antibrouillard halogène à quatre lampes
- Essuie-glace arrière intermittent
- Et beaucoup plus!

AUTOMATIQUE

379\$*



l'étoile européenne ★★

LEGACY L 2001

- Traction intégrale à prise constante
- Climatiseur • Moteur 2,5 litres, 16 soupapes
- Régulateur de vitesse
- Stéréo AM/FM, cassette 80 watts, à 4 haut-parleurs
- Siège du conducteur à réglage électrique en 6 points
- Support lombaire au siège du conducteur
- Trois appuie-tête à l'arrière
- Lampes de lecture à l'avant
- Affichage numérique de la température extérieure (au tableau de bord)
- Compte-journalier double
- Passe-skis dans l'appuie-bras central arrière
- Et beaucoup plus!

AUTOMATIQUE

319\$*



l'étoile des rallyes ★★

IMPREZA RS 2001

- Traction intégrale à prise constante
- Climatiseur
- Moteur 2,5 litres, 16 soupapes
- Freins antiblocage (ABS)
- Coussins gonflables SRS
- Poutrelles de protection dans les portes
- Régulateur de vitesse
- Phares halogène
- Rétroviseurs électriques
- Lève-glaces et verrouillage électriques
- Stéréo AM/FM 80 watts avec lecteur de CD
- Transmission manuelle
- Et beaucoup plus!

359\$*

OPTION SUBARU

2505, Henri-Bourassa
Québec
(418) 648-9518

VACHON SUBARU

1093, boul. Vachon N
Sainte-Marie de Beauce
(418) 387-7510

ACADIA SUBARU

boul. de la Capitale
sortie Pierre-Bertrand
Québec
(418) 681-6000

LÉVIS SUBARU

4980, boul. de la Rive-Sud
Lévis
(418) 833-1960

*Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois. Versement initial de 3295 \$ ou échange équivalent. Allocation de 20 000 km par année, 8 c de km excédentaire. Immobilisation, assurances et taxes en sus. Sous réserve d'approbation de crédit. Les modèles illustrés peuvent différer. Détails chez votre concessionnaire Subaru.



www.subaru.ca

LE SOLEIL
LE QUÉBEC LE CANADA

SUCCESSION
DE BOUCHARD

Ouimet se lance et tire sur tout ce qui bouge

MICHEL CORBEIL

MCorbeil@lesoleil.com

QUÉBEC — Jean Ouimet a entrepris sa croisade en vue de recueillir les 1000 signatures nécessaires pour être candidat à la succession de Lucien Bouchard en tirant sur tout ce qui bouge au Parti québécois.

Tôt hier matin, M. Ouimet a attiré l'attention des médias en escaladant la paroi de glace située tout près de la chute Montmorency pour montrer qu'il « n'a pas froid aux yeux ». Il s'agit de la partie la plus facile de la côte que Jean Ouimet doit remonter s'il veut provoquer une course à la direction du PQ.

En conférence de presse, l'ex-chef du Parti vert du Québec a indiqué qu'il n'a pas encore un seul appui officiel. « Le coup d'envoi se fait aujourd'hui et nous sommes à établir notre réseau », a précisé celui qui a repris sa carte de membre du Parti québécois, il y a quelques jours seulement.

Pour devenir candidat, il doit obtenir l'appui de 1000 militants, dont 10 dans 40 circonscriptions. M. Ouimet compte sur les sociaux-démocrates

L'ex-chef du Parti vert

avoue qu'il n'a pas encore
un seul appui officiel

du parti — le quart des membres du PQ le sont, dit-il — pour lui fournir les appuis. Ces derniers peuvent faire contrepoids à la tendance « économe » qu'incarne Bernard Landry, le seul prétendant en lice pour la direction du PQ, a suggéré M. Ouimet.

Ces « sociaux-démocrates ont le goût qu'il y ait débat, a soutenu M. Ouimet. M. Landry contrôle la machine du Parti québécois. Mais les membres du PQ ne sont pas tous contrôlés par cette machine. »

Jean Ouimet a d'ailleurs ouvert sa rencontre avec les journalistes en s'en prenant au puissant ministre des Finances. « Pour M. Landry, un projet de société équivaut à une liste d'épicerie dont on ne parlera pas », a-t-il affirmé.

PROJET DE SOCIÉTÉ

Son projet de société met à l'avant-scène des préoccupations sociales et environnementales. Un des éléments consiste à rendre gratuit le transport en commun. Cela permettrait de lutter contre les rejets de gaz à effet de serre et « d'aider un peu plus les pauvres ».

Le coût de cette promesse est inconnu. M. Ouimet se fait aussi le défenseur d'un revenu minimum garanti pour empêcher que des Québécois « tombent dans le trou de la pauvreté ».

Jean Ouimet a écorché au passage la ministre Pauline Marois, qui représente l'aile social-démocrate du PQ, en plaçant pour que l'action du gouvernement cesse d'être une succession de gestes pour « éteindre les feux. Surtout qu'on observe que certains pompiers sont pyromanes. À titre d'exemple, on a décidé de couper dans la formation des infirmières pour se rendre compte qu'il manquait d'infirmières. Un ministre fait quelque chose et l'autre n'est pas au courant », a-t-il dit au sujet de la Santé et de l'Éducation, deux portefeuilles détenus à tour de rôle par M^{me} Marois.

LOIN DES PURS ET DURS

La démarche qu'il propose ne devrait pas plaire aux purs et durs du PQ qui réclament un plébiscite sur l'indépendance. M. Ouimet suggère de tenir un référendum sur le projet de société. La population décidera ensuite si cela peut se réaliser dans un Québec souverain ou au sein du Canada.

M. Ouimet, qui est âgé de 46 ans, a aussi laissé entendre qu'il ne compte pas sur l'endorsement des vieux militants péquistes. « Les gens qui sont plus vieux, qui ont des cheveux gris, sont plus intéressés à préserver leurs droits acquis. » La promotion de sa candidature passera par une tournée auprès des jeunes sur les campus des cégeps et des universités.

M. Ouimet a investi de sa poche 4000 \$ dans sa campagne jusqu'à maintenant. Il s'attend à en dépenser 20 000 \$ d'ici le 26 février, date limite pour déposer la liste de 1000 signatures au PQ.

Évanouissement, démangeaisons et saignements: ACI ferme temporairement

SHERBOOKE (PC) — Pendant que le mystère persiste au sujet de la nature des problèmes de santé affectant les employés du centre d'appels de ACI Telecentrics, à Sherbrooke, les dirigeants de l'entreprise ont décidé hier de suspendre les opérations pour une période indéterminée.

« Le travail ne reprendra pas tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas réglé le problème qui a affecté nos employés », a déclaré Danielle Saint-Vincent, directrice des ressources humaines du centre d'appels, qui embauche près de 400 personnes.

Tant samedi soir que lundi soir, des employés ont été pris de divers maux: maux de tête, yeux larmoyants, saignements de nez, démangeaisons cu-

tanées. Des employés se sont même carrément évanouis sur les lieux de travail. Dix-sept employés (11 samedi et 6 lundi) ont dû visiter l'urgence de l'hôpital pour leurs problèmes de santé.

« C'est une situation qui nous préoccupe beaucoup. On veut s'assurer du bien-être de nos employés et tous les efforts vont être mis pour s'assurer d'un environnement sécuritaire », a aussi confié la porte-parole de l'entreprise.

On croyait bien que tout était revenu à la normale à la suite des modifications effectuées au système de ventilation après l'évacuation de samedi.

Pour le moment, les différents spécialistes dans le dossier nagent en plein mystère. Et toutes les hypothèses peuvent être soulevées.

Les chirurgiens dentistes sur les dents

MONTREAL (PC) — Les 4000 chirurgiens dentistes du Québec sont sur les dents. Il y a à nouveau des rumeurs de compressions dans le programme public de soins dentaires.

À Québec, on reste silencieux. Les dentistes craignent que les décideurs coupent le dernier examen gratuit qui reste chez les enfants deneuf ans et moins dont les parents ne sont pas des assistés sociaux. « Ce serait encore plus dramatique pour la santé dentaire de nos enfants, soutenait hier le D^r Robert Salois.

Les Québécois dépensent 1 milliard \$ chaque année en soins dentaires. De ce montant, le gouvernement paie une facture de 80 millions \$. À peine 35 % des gens au Québec possèdent un régime privé de soins dentaires comparativement à 70 % en Ontario.

En outre, selon le D^r Daniel Pelland, de l'Association des chirurgiens dentistes, contrairement à l'Ontario, les régimes privés d'assurance dentaire sont imposables au Québec. En Ontario, ils sont déductibles d'impôt. Résultat, les employeurs les refusent.

En 1997, le gouvernement a désassuré un premier examen dentaire chez les enfants de neuf ans et moins. Les statistiques révèlent que 55 % de la population du Québec va régulièrement chez le dentiste tous les ans. Une étude menée par des chercheurs de l'Université Laval, en mai 1998, soutenait que sans couverture de l'État, détenir une assurance privée devenait primordial pour l'accès aux services dentaires. Or, seulement 23 % des enfants dont les parents ont un faible revenu en bénéficient.

Carnaval de Québec

M. Christie

Québec, en pleine hiverscense!
du 26 janvier au 11 février

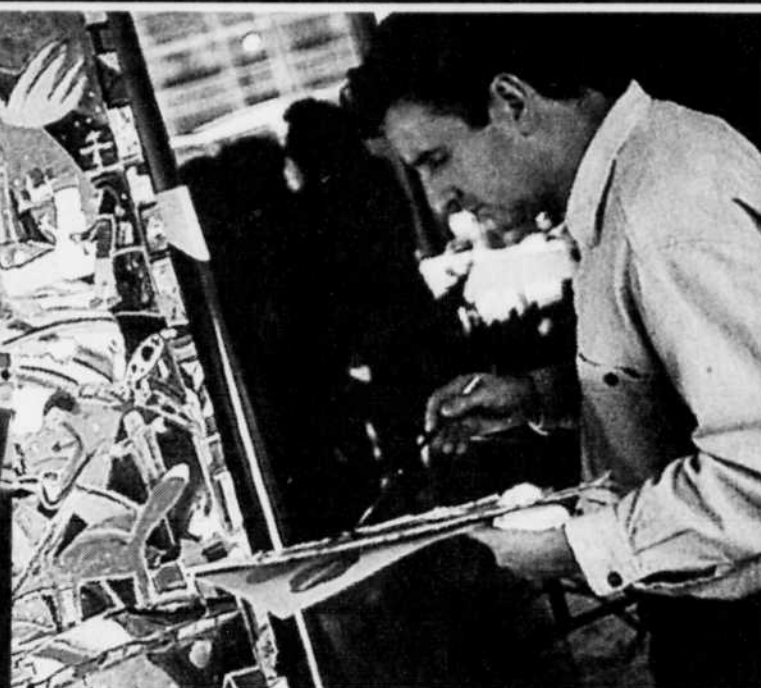
Symposium de peinture

Venez voir des artistes reconnus à l'œuvre

Du 7 au 11 février

Place Québec
5^e étage

Admission
gratuite
avec l'Effigie



Peintres invités :

Gérard Boulanger
président d'honneur
Wang Chui
artiste chinois invité
Mario Beaudoin
Nicole Bolduc
Florence Dionne
Fernand Gosselin
Charles Grenon
Suzanne Laurendeau
Jean-François Morin
Michel Rivest
Lucie Vachon, Bawoh

Programme

Mercredi 7 février
11 h à 20 h
Jeudi 8 février
11 h à 20 h
Vendredi 9 février
11 h à 20 h
Samedi 10 février
11 h à 17 h
Dimanche 11 février
11 h à 13 h
Vernissage
14 h

Présenté par :

SIGNATURE
MAURICE
TANGUAY

Radisson

Portfolio

LES BUFFETS

Desjardins

Fiducie
Desjardins

PLACE QUÉBEC
BOUTIQUES ET RESTAURANTS

93



17 h à 20 h
Impressionnant
spectacle son
et lumière au
Palais
Deux fois l'heure
en semaine
Place Loto-Québec

Horaires des sites
Du lundi au jeudi

Place Desjardins
12 h à 20 h

Place Loto-Québec
12 h à 20 h

Place Hydro-Québec
10 h à 22 h

Tente METRO Gagnon
12 h à 20 h

Village M. Christie/Le Lait
9 h à 20 h

Achetez votre figurine de Bonhomme et courez la chance de voir du pays en première classe avec VIA Rail Canada.

seulement 4\$

En vente dans les dépanneurs de la région de Québec, dans les succursales de la SAQ, les METRO Gagnon, les magasins Zellers et sur les sites du Carnaval.

Le grand prix : un voyage en train Halifax-Vancouver pour deux en première classe offert par VIA Rail Canada.

Pour participer au tirage, ce coupon de participation devra être rempli et déposé dans un baril prévu à cette fin, avant le 11 février 2001 à 15 h, à Place Loto-Québec.

Aucun achat requis. Les règlements du concours sont disponibles au bureau du Carnaval de Québec M. Christie.

VIA
VIA Rail Canada



Desjardins
Fiducie Desjardins

chik
98.9
énergie

C

TVA

LE SOLEIL

Info
Carnaval de Québec
www.carnaval.qc.ca
1-877-555-1808

445 1544

Processeur Intel^{MD} Celeron^{MC} à 600 MHz[illegible]

DÉCÈS ET AVIS

ALAIN, Maurice, Saint-Raymond
CONROD, Cécile Pednault, Sainte-Foy
FOURNIER, Marie-Anne Colliou, Lévis
GAGNON, J. Alfred, Sainte-Claire
GOUDREAU, sœur Irène
LUNN, H. Gerald "Gerry", Almonte, Ontario
MATTE, Réjane, Neuville
MONTEUIL, Lina (Line) Chicoine, Québec
MORIN, Bernadette Turgeon, Saint-Isidore
PARROT-LACROIX-LACOSTE, Ghislaine, Montréal
RABY, sœur Pauline
ROBERGE, Jeanne-D'Arc Roberge, Saint-Georges Beauce
ROY, Fernande, Gingras, Sainte-Foy
ST-PIERRE, Marc, Québec
TARDIVEL, Raymond, Montréal

ALAIN Maurice



FOURNIER Marie-Anne Colliou

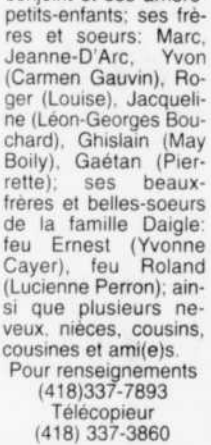


Au centre d'hébergement St-Raymond, le 5 février 2001, à l'âge de 84 ans, est décédé, entouré des siens dans l'amour et la sérénité, monsieur Maurice Alain, époux de dame Simone Daigle. Il demeurait à St-Raymond. La famille recevra les condoléances à la

Résidence funéraire
St-Raymond Inc.
 209, rue St-Jacques
 St-Raymond

le jeudi 8 février de 19h à 22h, le vendredi à compter de 10h. Le service religieux sera célébré le vendredi 9 février à 14h, en l'église St-Raymond et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Marie Verreault (Claude Roy), Marcel (Yolande Bertrand), Honoré (Jeanne Poulain), Daniel, Richard (Denise), Guy (Lorraine), ses petits-enfants: François, Serge, Nathalie, Steeve, Josée, Sarina, Joëlle, Lucie, Thérèse, Nancy, Jonathan, Audrey-Ann, Paul, André, Yves, Shane, Kevin, ainsi que leur conjoint et ses arrière-petits-enfants: ses frères et sœurs: Marc Jeanne-D'Arc, Yvon (Carmen Gauvin), Roger (Louise), Jacqueline (Leon-Georges Bouchard), Ghislain (May Boily), Gaëtan (Pierrette); ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Daigle: feu Ernest (Yvonne Cayer), feu Roland (Lucienne Perron); ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Pour renseignements (418) 337-7893. Télécopieur (418) 337-3860.

CONROD Cécile Pednault



A l'hôpital Laval, le 3 février 2001, à l'âge de soixante-dix-huit ans, est décédée, entourée de sa famille, madame Cécile Conrod, épouse de monsieur Howard Conrod. Elle demeurait à Sainte-Foy. Elle laisse dans le deuil outre son mari, sa fille Nancy Conrod Damico; ses petits-enfants: Troy Damico (Claudine Wilson) et Patrick Chad Damico; sa sœur May Pednault Rochette; ses frères: Dawson Pednault (Edith Lasmanis), Melville Pednault (Nicole Martineau); ses neveux et nièces, cousins, cousines, ses nombreux amis et son ami très cher, le Père Gerry Morris. La famille recevra les condoléances au salon funéraire

Roy & Rouleau Inc.
 136, rue Principale
 Ste-Claire
 Cte Bellechasse
 La famille remercie tout le personnel du 7e d'Yvesville, unité des soins prolongés de l'hôpital St-Sacrement, pour tous les bons soins prodigués à M. Gagnon durant son séjour, ainsi des remerciements particuliers à M. Laval Fortier pour son dévouement durant de nombreuses années. Tout témoignage de sympathie peut se traduire par un don à la Société du patrimoine de Ste-Claire, 22, rue Canac-Marquis, C.P. 391, Ste-Claire GOR 2V0.



A l'hôpital St-Sacrement, à l'âge de 96 ans et 10 mois, est décédée monsieur J. Alfred Gagnon, époux de feu dame Juliette K. Laflamme. Il demeurait à Ste-Claire, Cte Bellechasse. Il laisse dans le deuil ses filles: Aline (Marcel Laveau), Clémence (Philippe R. Toutant); sa belle-fille Nicole Larivée (Gerry Benoit); ses petits-fils: Eric Gagnon (Elise Lapointe) et Dominique Toutant. Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces. Le service religieux sera célébré le jeudi 8 février 2001, à 11h, en l'église de Ste-Claire et de là au cimetière paroissial. La famille recevra les condoléances au salon funéraire

Roy & Rouleau Inc.
 136, rue Principale
 Ste-Claire
 Cte Bellechasse
 La famille remercie tout le personnel du 7e d'Yvesville, unité des soins prolongés de l'hôpital St-Sacrement, pour tous les bons soins prodigués à M. Gagnon durant son séjour, ainsi des remerciements particuliers à M. Laval Fortier pour son dévouement durant de nombreuses années. Tout témoignage de sympathie peut se traduire par un don à la Société du patrimoine de Ste-Claire, 22, rue Canac-Marquis, C.P. 391, Ste-Claire GOR 2V0.

Roy & Rouleau Inc.
 136, rue Principale
 Ste-Claire
 Cte Bellechasse
 La famille remercie tout le personnel du 7e d'Yvesville, unité des soins prolongés de l'hôpital St-Sacrement, pour tous les bons soins prodigués à M. Gagnon durant son séjour, ainsi des remerciements particuliers à M. Laval Fortier pour son dévouement durant de nombreuses années. Tout témoignage de sympathie peut se traduire par un don à la Société du patrimoine de Ste-Claire, 22, rue Canac-Marquis, C.P. 391, Ste-Claire GOR 2V0.

Pour renseignements
 883-3715, 789-2143
 Télécopieur 789-2576
 Membre de la
 corporation
 des Thanatologues
 du Québec

GOUDREAU Sœur Irène



À Sillery, le 5 février 2001, à l'âge de 83 ans, est décédée Sœur Irène Goudreau (S. Marie de l'Espérance), religieuse des Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux. La famille recevra les condoléances au 2140 chemin Saint-Louis, Sillery, le mercredi 7 février de 14h à 17h et de 19h à 21h, et le jeudi 8 février avant les funérailles. Le service religieux sera célébré le jeudi 8 février à 14h, en la chapelle de la communauté au 2140 chemin Saint-Louis, Sillery. L'inhumation aura lieu au cimetière St-Michel de Sillery, sous la direction de la maison

Lépine Cloutier Ltée
 975, rue Marguerite-
 Bourgeoys
 Québec

Outre sa famille religieuse, elle laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Léo (Cécile Demers), Angéline (Sœur Marie Mélanie Sœur de la Sainte-Famille de Bordeaux), Paul-Emile, prêtre, Yvon, feu Yvonne (Pier-
 Demers), Raymond (Carmen Bonner), Thérèse (Jean-Paul Picard), Laurette (Lucien Boivin), Gisele, Guy (feu Cécile Fillion), Roger (Marguerite Fillion), André (Lorraine Drapeau); un oncle et des tantes, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.

Pour renseignements
 529-3371
 Télécopieur
 529-9506

lc@lepinecloutier.com
 Membre de la corporation
 des thanatologues
 du Québec

LUNN
 H. Gerald "Gerry"
 À son domicile, RR2,
 Almonte, Ontario, le 6
 février 2001, est décédé paisiblement M. Gerald "Gerry" Lunn, à l'âge de 59 ans. Il a atteint le rang de commandant et il servait dans la Marine canadienne pendant 28 ans sur deux continents et dans plusieurs villes au Canada. Il était membre de l'Association navale des Officiers.

Fils de feu Olive (Elsey) et Daniel Lunn de Comox, Colombie-Britannique, époux bien-aimé de Margit Ann (Weitzbauer) Lunn de RR#2, Almonte, cher père de Nikki (Darren) Griffin d'Orleans, Ontario, pré-décédé par son fils Roderick Anthony, cher grand-père de Ashley Griffin. Gerry était le frère de Brian Lunn de Comox, Colombie-Britannique, le gendre de Ann et de feu Peter Weitzbauer, beau-frère de Claus (Elka) Weitzbauer de Bremen, Allemagne, Ingrid (Greg) Rebar de Echo Bay, Colombie-Britannique, Ralph (Karen) Weitzbauer de Hotepetown, Ontario, Helen (Adrian) Rehörst de Teeswater, Ontario ainsi que leurs familles. Il manquera beaucoup à Geraldine Lunn d'Ottawa, Rick Kirkland de Comox, Colombie-Britannique, à ses nombreux ami(e)s et sans oublier à la maison ses cinq amis félins. La famille recevra les condoléances à la maison funéraire

Blair & Son
Funeral Home
 Perth
 le mercredi 7 février de 14h à 16h et de 19h à 21h. Le service religieux sera célébré à la chapelle le jeudi 8 février à 11h, suivi de l'incinération. Que toute marque de sympathie se traduise par un don à la Société canadienne du cancer ou à un organisme de votre choix.

Roy & Rouleau Inc.
 136, rue Principale
 Ste-Claire
 Cte Bellechasse
 La famille remercie tout le personnel du 7e d'Yvesville, unité des soins prolongés de l'hôpital St-Sacrement, pour tous les bons soins prodigués à M. Gagnon durant son séjour, ainsi des remerciements particuliers à M. Laval Fortier pour son dévouement durant de nombreuses années. Tout témoignage de sympathie peut se traduire par un don à la Société du patrimoine de Ste-Claire, 22, rue Canac-Marquis, C.P. 391, Ste-Claire GOR 2V0.

Roy & Rouleau Inc.
 136, rue Principale
 Ste-Claire
 Cte Bellechasse
 La famille remercie tout le personnel du 7e d'Yvesville, unité des soins prolongés de l'hôpital St-Sacrement, pour tous les bons soins prodigués à M. Gagnon durant son séjour, ainsi des remerciements particuliers à M. Laval Fortier pour son dévouement durant de nombreuses années. Tout témoignage de sympathie peut se traduire par un don à la Société du patrimoine de Ste-Claire, 22, rue Canac-Marquis, C.P. 391, Ste-Claire GOR 2V0.

MATTE Réjane



À la Maison Michel Sarrazin, Sillery, le 6 février 2001, à l'âge de 68 ans, est décédée dame Réjane Matte, fille de feu Damien Matte et de feu Germaine Habel. Elle demeurait à Neuville. La famille recevra les témoignages de condoléances au funérarium

Roger Benoit & Fils Ltée
 227, Père Rhéaume
 Neuville

le jeudi 8 février de 19h à 21h, vendredi à compter de 10h. Les funérailles auront lieu le vendredi 9 février à 11h, en l'église de Neuville et de là au cimetière.

Mme Matte laisse dans le deuil son frère et sa belle-sœur Claude (Marie-Paule Parent); son neveu Christian Matte; ainsi que plusieurs cousins, cousines et ami(e)s. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Maison Michel Sarrazin.

Pour renseignements
 (418) 285-2211
 Télécopieur
 (418) 285-2077
 courriel
 salonbenoit@globetrotter.net

MONTEUIL Lina (Line) Chicoine

1916 - 2001

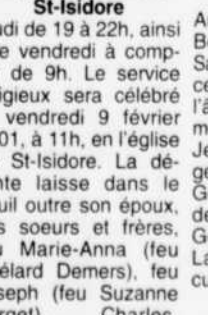
À l'hôpital du Saint-Sacrement, le 5 février 2001, est décédée dame Lina Chicoine, épouse de Louis-Papineau Montreuil. Elle demeurait à Québec. Le service religieux sera célébré en présence des cendres, le jeudi 8 février à 10h30, en l'église du Très-Sacrement. L'inhumation se fera au cimetière Belmont, sous la direction de la

Coopérative funéraire
du Plateau
 693, Nérée-Tremblay
 Sainte-Foy

La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Louise (Jean Rioux), Georges (Marie-Marthe Tremblay), Pierre (Michelle Morgan), Jean (Jacqueline Tremblay) et Lucie (Yves de Saint-Riquier). Elle laisse aussi ses 9 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants, ses beaux-frères, belles-sœurs et ses amis.

Pour ceux qui le désirent, un don peut être fait à la fondation de l'hôpital Saint-Sacrement, section cardiologie, Renaud Lemieux, 1050, chemin Sainte-Foy, Québec G1S 4L8. Pour renseignements 688-2411. Télécopieur 688-2414. Courriel cfp@videotron.net

MORIN Bernadette Turgeon



À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le samedi 3 février 2001, à l'âge de 88 ans et 4 mois, est décédée dame Bernadette Turgeon, épouse de M. Nazaire Morin. Elle demeurait à St-Isidore. La famille recevra les condoléances au funérarium

Gonzague Valois & Fils
 166, Ste-Geneviève
 St-Isidore
 le jeudi 9 à 22h, ainsi que vendredi à compter de 9h. Le service religieux sera célébré le vendredi 9 février 2001, à 11h, en l'église de St-Isidore. La défunte laisse dans le deuil outre son époux, ses sœurs et frères, feu Marie-Anne (feu Adélaïde Demers), feu Joseph (feu Suzanne Forget), Charles, époux en premières noces de feu Adrienne Guay et en secondes noces de Clarisse Bégin, feu Clément (Thérèse Laquerre), Cécile (feu Armand Demers); ses beaux-frères et belles-sœurs, feu Maurice Morin (feu Irène Garon), Juliette Morin (feu Amédée Bernier), feu Antonio Morin (feu Yvonne Martel), feu Gérard Morin (feu Cécile Lebel), ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.

Pour renseignements:
 839-8823
 télécopieur: 839-0016
 courriel:
 cmarcoux@videotron.ca
 Membre de la
 corporation des
 Thanatologues
 du Québec

PARROT-LACROIX-LACOSTE Ghislaine



À Montréal, le 3 février 2001, à l'âge de 85 ans, est décédée paisiblement, entourée de ses enfants et de son époux, Madame Ghislaine Parrot, épouse de M. Florent Lacoste, veuve de M. Paul Lacroix. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Jean-Pierre (Suzanne), Hélène (Daniel), René (Camille), Marcel, Ginette, Monique, Louise (Jacques), Guy, Serge (Ginette), ainsi que ses petits-enfants: Mélanie, Sébastien, Isabelle, Jean-François, Brigitte, Gilbert, Marie-Eve, et son arrière-petit-fils Marc-Antoine. La famille accueillera parents et ami(e)s, dès 9h30, le samedi 10 février 2001, à l'église St-Pierre-Apôtre, située au 1201 de la Visitation, à l'angle du boul. René-Lévesque, à Montréal. Un service religieux suivra à 10h30. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à l'Association pulmonaire du Québec et/ou des messes célébrées à sa mémoire.

Direction funéraire
 Alfred Dallaire Inc.

RABY sœur Pauline

À la Maison Ste-Marie-des-Angeles à Charlesbourg, le 5 février 2001, à l'âge de 92 ans, est décédée sœur Pauline Raby, s.f.a. en religion sœur Marie-Médatrice, fille de feu Joseph Raby et de feu Edna Bonhomme de l'Assomption de Maniwaki. Les funérailles auront lieu le 8 février 2001, à 10h, en la chapelle de la Maison Ste-Marie-des-Angeles, 600, 606 Rue Est, Charlesbourg. L'inhumation se fera au cimetière de la communauté des Sœurs de St-François-d'Assise à Charlesbourg. La défunte laisse dans le deuil, outre sa communauté, sa sœur Mme Françoise Raby Chabot, son frère M. Maurice Raby, sa belle-sœur Mme Madeleine Régimbald ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines. La communauté ainsi que la famille recevront les condoléances à la Maison Ste-Marie-des-Angeles, le 7 février 2001, à compter de 14h. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire

J. Bouchard & Fils
 1290, 1re Avenue
 Québec

Pour renseignements
 529-9221
 Télécopieur: 529-9506
 Membre
 de la Corporation
 des thanatologues

ROBERGE
 Jeanne-D'Arc
 née Roberge

À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le samedi 3 février 2001, à l'âge de 88 ans et 4 mois, est décédée dame Bernadette Turgeon, épouse de M. Nazaire Morin. Elle demeurait à St-Isidore. La famille recevra les condoléances au funérarium

Gonzague Valois & Fils
 166, Ste-Geneviève
 St-Isidore
 le jeudi 9 à 22h, ainsi que vendredi à compter de 9h. Le service religieux sera célébré le vendredi 9 février 2001, à 11h, en l'église de St-Isidore. La défunte laisse dans le deuil outre son époux, ses sœurs et frères, feu Marie-Anne (feu Adélaïde Demers), feu Joseph (feu Suzanne Forget), Charles, époux en premières noces de feu Adrienne Guay et en secondes noces de Clarisse Bégin, feu Clément (Thérèse Laquerre), Cécile (feu Armand Demers); ses beaux-frères et belles-sœurs, feu Maurice Morin (feu Irène Garon), Juliette Morin (feu Amédée Bernier), feu Antonio Morin (feu Yvonne Martel), feu Gérard Morin (feu Cécile Lebel), ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.

ST-PIERRE
 Marc
 À Québec, le 2 février 2001, à l'âge de 35 ans, est décédé Marc St-Pierre, fils de Georges Nadeau et de feu Benoit St-Pierre. Selon ses volontés il ne sera pas exposé. Le service religieux aura lieu, en présence des cendres, le vendredi 9 février 2001, à 14h, en l'église St-Jean-Baptiste, 490, rue St-Jean, Québec. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre sa mère, sa sœur Josée, son beau-

ST-PIERRE
 Marc
 À Québec, le 2 février 2001, à l'âge de 35 ans, est décédé Marc St-Pierre, fils de Georges Nadeau et de feu Benoit St-Pierre. Selon ses volontés il ne sera pas exposé. Le service religieux aura lieu, en présence des cendres, le vendredi 9 février 2001, à 14h, en l'église St-Jean-Baptiste, 490, rue St-Jean, Québec. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre sa mère, sa sœur Josée, son beau-

ST-PIERRE
 Marc
 À Québec, le 2 février 2001, à l'âge de 35 ans, est décédé Marc St-Pierre, fils de Georges Nadeau et de feu Benoit St-Pierre. Selon ses volontés il ne sera pas exposé. Le service religieux aura lieu, en présence des cendres, le vendredi 9 février 2001, à 14h, en l'église St-Jean-Baptiste, 490, rue St-Jean, Québec. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre sa mère, sa sœur Josée, son beau-

fants: Louise (Jacques Quirion) et leurs enfants Marie et Jean (Lyne Maril) et petits-enfants: Vincent, Flavie et François; Claude (Ghislaine Plante) et leurs enfants Guy et François; Charles (Diane Paquet) et leurs enfants, Jacynthe, Sylvie, Josée et Benoit; Richard (Denise Bernard) et leurs enfants, Christian, Bernard et Geneviève; Georges (Hélène Laquerre) et ses enfants Hélène et Charles. Gallant-Roberge; ses frères et sœur: Gérard, Thérèse (Léo Gagné), Jacques (Shirley Mc Kenney) et sa belle-sœur Isabelle Drouin (feu Roch Roberge); ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Prière de remplacer l'envoi de fleurs par des messes ou des dons à l'Association québécoise de la fibrose kystique.

Pour renseignements
Centre funéraire
Gérald Cloutier
Saint-Georges
de Beauce
 (418) 228-1995
 Télécopieur
 (418) 227-8571
 courriel
 cloutier@quebecetel.com

ROY Fernande Gingras



À l'hôpital Général de Québec, le 5 février 2001, à l'âge de 73 ans et 11 mois, est décédée dame Fernande Gingras, épouse de M. Jean E. Roy. Elle demeurait à Sainte-Foy. Selon ses volontés, elle a été confiée au

Parc commémoratif
La Souvenance
 La famille recevra les condoléances au funérarium
Lépine Cloutier Ltée
 1025, rue de l'Église
 Sainte-Foy

jeudi de 14h à 17h et de 19h à 21h et vendredi de 12h30 à 13h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 9 février 2001, à 10h, en l'église St-Yves (2470, rue Triquet, Sainte-Foy). Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, son gendre et ses belles-filles: Jean (Diane Coulombe), Lucie (Jean Gauvin), Alain (Isabelle Howe); ses petits-enfants: Guillaume, Stéphanie, Ian-Olivier, François, Isabelle, Marie-Eve, Gabriel, Nicolas et Simon; son frère, ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: Rita (Paul-Emile Lévesque), Germaine (Jean-Paul Lantier), Robert (Eglantine Champagne), Cécile (feu Charles Dupont), feu Joseph (Marguerite Ruelland), M. et Mme Léo Gosselin (Antoinette Roy); ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation canadienne du Parkinson (225, de la Présentation, bur. 315, Dorval QC H9S 3L7). Pour renseignements 529-9506. Courriel lc@lepinecloutier.com

Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

ST-PIERRE
 Marc
 À Québec, le 2 février 2001, à l'âge de 35 ans, est décédé Marc St-Pierre, fils de Georges Nadeau et de feu Benoit St-Pierre. Selon ses volontés il ne sera pas exposé. Le service religieux aura lieu, en présence des cendres, le vendredi 9 février 2001, à 14h, en l'église St-Jean-Baptiste, 490, rue St-Jean, Québec. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre sa mère, sa sœur Josée, son beau-

ST-PIERRE
 Marc
 À Québec, le 2 février 2001, à l'âge de 35 ans, est décédé Marc St-Pierre, fils de Georges Nadeau et de feu Benoit St-Pierre. Selon ses volontés il ne sera pas exposé. Le service religieux aura lieu, en présence des cendres, le vendredi 9 février 2001, à 14h, en l'église St-Jean-Baptiste, 490, rue St-Jean, Québec. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre sa mère, sa sœur Josée, son beau-

ST-PIERRE
 Marc
 À Québec, le 2 février 2001, à l'âge de 35 ans, est décédé Marc St-Pierre, fils de Georges Nadeau et de feu Benoit St-Pierre. Selon ses volontés il ne sera pas exposé. Le service religieux aura lieu, en présence des cendres, le vendredi 9 février 2001, à 14h, en l'église St-Jean-Baptiste, 490, rue St-Jean, Québec. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre sa mère, sa sœur Josée, son beau-

ST-PIERRE
 Marc
 À Québec, le 2 février 2001, à l'âge de 35 ans, est décédé Marc St-Pierre, fils de Georges Nadeau et de feu Benoit St-Pierre. Selon ses volontés il ne sera pas exposé. Le service religieux aura lieu, en présence des cendres, le vendredi 9 février 2001, à 14h, en l'église St-Jean-Baptiste, 490, rue St-Jean, Québec. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre sa mère, sa sœur Josée, son beau-

Deux fois trop de décès

Le Canada pourrait réduire de moitié le nombre de jeunes qui meurent de blessures évitables

KEVIN WARD
 Presse canadienne

LONDRES — Le nombre d'enfants canadiens qui meurent de blessures évitables pourrait être réduit de moitié si le Canada adoptait des mesures de sécurité comparables à celles de la Suède, soutient un rapport du Fonds d'aide à l'enfance des Nations unies, également connu sous l'acronyme UNICEF.

Le Canada s'est classé au 18^e rang sur la liste des 26 pays riches observés dans ce rapport, relativement au nombre d'enfants qui sont décédés de blessures évitables entre 1991 et 1995. Les auteurs du rapport précisent que plus de 20 000 enfants âgés de 1 à 14 ans meurent à chaque année de causes évitables dans les plus riches nations de la planète.

Pour les auteurs du rapport, les causes évitables peuvent être des incendies, des chutes, des accidents de la route ou des noyades. Le rapport inclut également dans cette catégorie les décès de nature non accidentelle, comme les enfants abusés à mort, la négligence ou le suicide.

Les décès attribuables aux accidents de la route représentent la plus importante cause de mortalité infantile dans les pays riches, puisqu'ils comptent pour 41 % de tous les décès d'enfants étudiés.

Parmi les pays — tous membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) — qui ont fait partie de la recherche, la Suède s'est avérée le plus sécuritaire pour les enfants, suivie par la Grande-Bretagne, l'Italie et les Pays-Bas.

Pendant la période de cinq ans étudiée, 2665 enfants sont morts au Canada de causes évitables, ce qui donne un taux annuel de 9,7 décès d'enfants par tranche de 100 000 enfants.

Par comparaison, en Suède, où l'on a enregistré le décès de 391 enfants pendant la même période, ce taux s'établissait à 5,2 décès par tranche de 100 000 enfants. La Corée du Sud affichait le pire tableau à ce chapitre, avec un taux de 25,6 décès par tranche de 100 000.

Les auteurs du rapport signalent aussi que les garçons sont 70 % plus susceptibles que les filles de mourir de causes évitables. «La différence entre les sexes augmente avec l'âge, ce qui peut vouloir dire que les garçons prennent plus de risques ou que les parents ou les écoles laissent davantage de liberté aux garçons qu'aux filles.» L'action gouvernementale peut aider à réduire le nombre de décès évitables chez les enfants. Le rapport indique ainsi que des lois obligeant le port du casque à bicyclette, limitant la vitesse automobile dans les secteurs résidentiels, requérant le port des ceintures de sécurité et l'usage de sièges pour enfants adéquats, préservant l'utilisation de contenants à médicaments à l'épreuve des enfants et rendant obligatoire les détecteurs de fumée auraient une incidence certaine sur le taux de mortalité infantile évitable.



Contrairement à ce qui se passe au Québec, les autorités sanitaires de l'Alberta ont décidé de procéder à une campagne de vaccination massive contre la méningite. Jean Pagnucco, du Centre des maladies contagieuses, à Calgary, exhibe le vaccin qui est administré, depuis hier, à quelque 700 000 jeunes Albertains âgés de 16 à 20 ans. Cinq cas de méningite ont été diagnostiqués dans cette province depuis quelques semaines.

CAP-DE-LA-MADELEINE

Tué par la méningite à l'âge de huit ans

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Un jeune garçon âgé de huit ans, de Cap-de-la-Madeleine, est mort samedi au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (CHRT) des suites d'une méningite à méningocoque.

L'enfant s'était présenté vendredi à l'urgence du Regroupement Cloutier-du-Rivage, puis, compte tenu de la gravité de son état, fut transféré au CHRT, où il est décédé samedi, dans la nuit.

Le frère aîné du garçon de même que les membres proches de sa famille ont reçu un traitement pour prévenir l'infection. Quelques compagnons de classe ont aussi reçu un traitement préventif de même que du personnel du service d'urgence du Regroupement Cloutier-du-Rivage.

La Direction de la santé publique effectue des tests pour connaître exactement le type de méningite qui a emporté l'enfant. Il s'agit d'une information importante car on peut administrer un vaccin contre certaines formes de méningite.

1508947

Une vingtième victime de la motoneige cet hiver

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

QUÉBEC — La motoneige a fait sa 20^e victime de la saison, hier, à Dosquet, dans le comté de Lotbinière. Tout indique que les résultats exceptionnels de l'année dernière, qui avait fait 21 victimes, ne seront pas renouvelés. Mais pour la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, il s'agit d'un bilan encore très bon, la saison ayant débuté beaucoup plus tôt que d'habitude.

Denis Bellavance, 33 ans, de Plessisville, est mort sur le coup en heurtant un arbre, vers minuit et demi. L'homme suivait alors deux autres motoneiges dans un sentier provincial.

Les policiers, qui croient que l'accident pourrait être dû à une combinaison de vitesse et d'alcool, ont demandé un prélèvement sanguin.

BILAN POSITIF

Pour Yves Watier, vice-président de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, le bilan de cette année doit être mis en relation avec le nombre de semaines de pratique de la motoneige. « Les sentiers étaient ouverts dans plus de la moitié des régions du Québec le 10 décembre. »

L'année dernière, qui a fait 21 morts, la saison avait débuté cinq semaines plus tard, en raison des faibles précipitations. Dans certaines régions, c'est à peine si les motoneiges étaient sorties. Dans une saison normale, c'est vers la fin décembre que les sentiers sont pris d'assaut.

M. Watier affirme même que la pire des saisons, celle de 1998-99, qui avait fait 41 morts, avait commencé quatre semaines plus tard que cette année.

Il remarque en outre qu'aucun accident n'est survenu cette année entre deux motoneiges. « Les clubs ont beaucoup amélioré la signalisation et la largeur des sentiers, là où ça faisait problème. »

Il note enfin que le meilleur travail de prévention ne permettra jamais de contrer la bêtise humaine.

L'Ontarienne qui a péri le 3 février en heurtant une camionnette à la sortie d'un sentier, en Outaouais, avait été avisée par un patrouilleur de ne pas retourner sur les sentiers, alors qu'elle se trouvait au bar d'un relais. La dame, qui était ivre, a réussi à s'esquiver sans être vue, et a été victime de son imprudence.

CAUSES D'ACCIDENTS

Selon les statistiques du Bureau du coroner, la vitesse trop élevée demeure la cause principale de la très grande majorité des accidents mortels. L'alcool vient aussi régulièrement en support.

La moitié (10) des accidents mortels survenus cette année se sont produits hors sentiers. Cinq sont survenus dans les sentiers comme tels, et cinq à des endroits où les sentiers croisent des voies publiques.

Les régions les plus touchées jusqu'à présent sont Chaudière-Appalaches (4), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (4) et Lanaudière (3). Il n'y a eu aucun décès dans les régions de Québec, de la Côte-Nord, de Laval et du Nouveau-Québec.

Une seule des victimes était une femme. Quatre seulement avaient moins de 30 ans, dont deux enfants de sept et 14 ans. Le plus petit était le seul passager parmi les victimes.

Parmi la liste figurent deux Américains et une Ontarienne.

Quelques accidents sont plus inusités : un homme est décédé après avoir heurté un cheval dans un rang, un a été tué alors qu'il chronométrait son frère en vue d'une compétition sur le lac Saint-Jean, un a été frappé par un train et l'adolescent de 14 ans a heurté une chaîne limitant un terrain privé. Quatre sont décédés en heurtant un véhicule automobile.



Aux États-Unis également, le nombre d'accidents mortels sur des motoneiges ne cesse de croître.

MOTARDS Policiers plus présents dans les bars

GRANBY (PC) — Assurée d'obtenir des ressources financières additionnelles pour traquer les bandes de motards criminalisés, la police de Granby entend bien leur empoisonner la vie durant les mois qui viennent.

Elle va d'abord mettre à exécution un plan qui vise à resserrer considérablement la surveillance des lieux où ces groupes sont actifs, notamment, dans les bars. « On devrait passer un été assez paisible », prédit le directeur du service de la sécurité publique, Richard Dufresne.

Hier, en conférence de presse, M. Dufresne a donné un aperçu du plan d'action que son service va mettre de l'avant avec l'aide de la ville. Le conseil municipal lui a consenti lundi une enveloppe supplémentaire qu'il n'a pas chiffrée mais qui représenterait au moins le salaire d'un policier pour 1100 heures travaillées. « Mais ça va au-delà du nombre d'heures qui a été mentionné », soutient le chef Dufresne.

Les incidents survenus au bar Le Gatsby dans la nuit du 12 au 13 janvier ont convaincu la municipalité d'intensifier la lutte aux motards criminalisés. Cette nuit-là, six policiers de la ville et du Canton avaient été menacés de mort au par des membres du gang Evil Ones.

Cet événement est venu confirmer à la police que la violence et l'intimidation étaient devenues un problème sérieux dans les bars. « Au cours des 12 ou 15 derniers mois, 25 citoyens se sont fait tabasser pour absolument rien : un regard au leader de la gang, un commentaire et ils recevaient un coup de poing, une bouteille de bière. Mais quand on invitait ces victimes de voies de fait à porter plainte contre leurs agresseurs, elles ne voulaient pas. Il y a vraiment de l'intimidation », raconte Richard Dufresne.

En incluant tous les restaurants détenant un permis de vente d'alcool, la ville de Granby, précise M. Dufresne, compte actuellement 101 établissements qui vendent des boissons alcooliques. Là-dessus, les policiers ont identifié « six ou sept » bars plus inquiétants que d'autres au plan du gangstérisme. Il peut s'agir d'établissements qui sont sous l'emprise des motards, où il se fait du trafic de stupéfiants et où des gens sont victimes de voies de fait.

« C'est principalement au niveau de ceux-là qu'on va travailler. Ce sont des bars des secteurs chauds de la ville et on va y faire des visites planifiées. On aura aussi des patrouilles non identifiées. Ce qu'on veut, c'est rétablir un sentiment de sécurité dans ces établissements-là. »

Des cyberparieurs annoncent la mort de Karla Homolka

MONTREAL (PC) — L'avocat québécois de Karla Homolka s'inquiète pour la sécurité de sa cliente, dont la date d'un assassinat éventuel fait l'objet de paris sur Internet.

Hier, M^{re} Marc Labelle a dit craindre que l'Ontarienne, reconnue coupable du meurtre de deux adolescentes, ne soit tuée lors de son transfert de l'Institut psychiatrique Philippe-Pinel à la prison à sécurité moyenne de Joliette.

Homolka participe actuellement à un programme visant les délinquants sexuels. Elle a auparavant passé plus de deux mois dans une prison de Saskatoon pour y subir une évaluation psychiatrique.

Selon certaines sources, l'expertise de l'Institut Pinel permettra aux services correctionnels de choisir l'établissement carcéral où Homolka purgera le reste de sentence.

Les autorités doivent établir si elle est admissible à une libération conditionnelle le 6 juillet prochain, soit après avoir purgé les deux tiers de sa sentence. Autrement, elle devra rester derrière les barreaux jusqu'en juillet 2005.

« Elle veut finir de purger sa sentence à Joliette », a dit M^{re} Labelle, bien qu'il doute que ce soit le meilleur endroit pour elle. Elle serait la cible idéale d'un tueur capable de l'atteindre à travers les barbelés ceinturant la prison, a-t-il ajouté.

UN CYBERJEU AVEC DES RÈGLES

Depuis son transfert à Saskatoon, Karla Homolka a découvert au moins deux ou trois sites Web proférant des menaces à son endroit ou proposant même de parier sur la date de son assassinat.

L'un des sites s'intitule *Karla Homolka Death Pool: When the Game is Over, We All Win*, c'est-à-dire *Parions sur la mort de Karla Homolka : quand la partie sera finie, nous serons tous gagnants*.

Le site stipule clairement qu'il ne condamne aucun acte de violence commis contre Homolka et invite les internautes à effectuer leurs mises sur la date exacte de sa mort. Certains ont parié que l'événement devrait survenir en juin et en juillet de cette année.

Les règles du jeu interdisent aux parieurs de tuer eux-mêmes Homolka ou d'inciter quelqu'un à le faire.

Homolka, qui se fait appeler Karla Teale entre les murs, purge une peine de prison pour sa participation aux meurtres de deux adolescentes, Kristen French et Leslie Mahaffy. Son ex-mari, Paul Bernardo, a éclopé d'une sentence de prison à vie.

Un train transportant une vingtaine de passagers déraile à Toronto

TORONTO — Un train de voyageurs d'Ontario Northland transportant 23 passagers et 5 employés a déraillé, mardi après-midi, à Toronto. L'incident n'a fait aucun blessé. Cinq wagons ont quitté les rails, parallèles à Don Valley Parkway, peu avant l'heure d'affluence. Il a été impossible de connaître immédiatement la cause de l'accident. Les passagers ont rapporté que le train circulait lentement lorsqu'il a soudain été agité de tremblements et de violentes secousses. Après le déraillement, on a découvert que du carburant s'échappait du train, mais la fuite a été colmatée et une équipe de nettoyage a été appelée sur les lieux, a indiqué Ian Thomson, directeur des communications du CN, à qui appartient la voie ferrée. Les camions du service des incendies ont dû se frayer un chemin parmi les nombreux véhicules qui encombraient les rues de ce secteur résidentiel. Le train immobilisé a bloqué en outre des voies ordinairement utilisées par un train de banlieue. Le service Ontario Northland, qui est subventionné par la province, relie certaines municipalités du nord de l'Ontario telles que North Bay et Kirkland Lake. Il est lourdement endetté et devra abandonner ses activités d'ici l'été si une autre compagnie ferroviaire ne vient pas à son secours, a indiqué le gouvernement ontarien au début de décembre. (PC)

Envolés, les gains à la loterie

MONTREAL — Un courtier d'assurances des Basses-Laurentides, Réal Leblanc, 68 ans, a été condamné à trois ans d'emprisonnement pour avoir spolié les gains d'une dame qui avait remporté 1 085 754 \$ à la loterie, en 1992. Avant de faire connaître sa décision, le juge Jean Beaulieu a tenu à connaître avec précision le montant de la fraude pour laquelle l'homme se reconnaissait coupable. C'est que le rapport présenté au juge par les services de probation indiquait que l'homme se reconnaissait coupable d'une fraude d'un montant différent de ce dont la cour discutait. Après discussion, les avocats revenaient en cour et indiquaient que Leblanc reconnaissait avoir fraudé un montant de 650 000 \$. Essentiellement, celui-ci s'est servi à même les gains faits par M^{re} Irène Legault et son fils Guy, en 1992. À cette époque, ils remportaient un gros lot de plus d'un million. Ignorante des rouages propres aux investissements, la dame suivait les conseils de son ex-conjoint et rencontrait le courtier en assurances, lequel lui offrait des placements. Au cours des premières années, les choses allaient plutôt bien. Mais en 1997, M^{re} Legault avait besoin d'une voiture et demandait au courtier de lui décaisser quelques milliers de dollars pour payer le véhicule. Après enquête, il était démontré que le courtier Leblanc avait subtilisé 679 000 \$. (PC)

AVIS LÉGAUX • APPELS D'OFFRES • SOUMISSIONS • ENCANS
Également placés gratuitement sur Internet
www.appels.doffres.com

Ville de
Sainte-Foy

APPEL D'OFFRES

TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE
VOIRIE DANS LA RUE JOSIE-QUART,
SECTEUR « LES SOURCES »

Des soumissions sont demandées pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans la rue Josie-Quart, secteur « Les Sources », projet 00053.

Les formules de soumissions, ainsi que les plans et devis, sont disponibles au Service du génie, à la Division Contrôle et gestion des projets et de la réserve foncière, Hôtel de Ville, 1130, route de l'Église, Sainte-Foy, Québec, G1V 4E1, tél. 650-7901, poste 1262, moyennant un dépôt, non remboursable, de 126,53 \$ (toutes taxes incluses).

Les personnes désirant des informations techniques sur le projet peuvent téléphoner au numéro suivant : 650-7901, postes 1210, 1214 ou 1215.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier, à la Division archives, jusqu'à 11 heures, le 26 février 2001. L'ouverture se fait à la salle B-67, située au niveau basilaire de l'Hôtel de Ville, 1130, route de l'Église, Sainte-Foy, à 11 h 30, le même jour.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Sainte-Foy, le 5 février 2001.
LE GREFFIER DE LA VILLE
RENÉ DAMPHOUSSE, o.m.a.



PROVINCE DU QUÉBEC

VILLE DE
CHÂTEAU-RICHER

M.R.C. DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Château-Richer.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 février 2001, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 331-01 décrétant des travaux de construction d'un centre communautaire et autorisant un emprunt totalisant une somme de 750 000 \$ pour en acquitter une partie du coût.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

3. Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 13 février 2001 à l'Hôtel de Ville, 8006, avenue Royale, Château-Richer.

4. Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de trois cent vingt-quatre (324). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à la salle municipale de l'Hôtel de Ville, 8006, avenue Royale, Château-Richer, à 19 h 01, le 13 février 2001.

6. Le règlement peut être consulté au secrétariat de l'Hôtel de Ville, 8006, avenue Royale, Château-Richer, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et 13 h 30 et 16 h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur :

1. Condition générale à remplir le 5 février 2001 :

Être domicilié(e) dans la municipalité de Château-Richer.

2. Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 5 février 2001 :

Être majeur(e) et de citoyenneté canadienne.

3. Condition supplémentaire particulière aux propriétaires uniques et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise :

Demandeur, par écrit signé par le propriétaire ou l'occupant, d'être inscrit(e) sur la liste référendaire.

4. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires :

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires.

(Note : un copropriétaire ou un cooccupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires.)

5. Condition d'exercice du droit d'une personne morale de signer la requête :

Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 5 février 2001 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

DONNÉ à Château-Richer, ce sixième (6^e) jour du mois de février de l'an deux mille un (2001).

Lucie Gagnon, greffière-trésorière

Québec

Ministère
des Finances

AVIS PUBLIC

Consultation publique sur l'avenir
de l'industrie des courses
de chevaux au Québec

Le mandataire du gouvernement, M. Denis L'Homme, avise la population intéressée que les audiences publiques sur l'avenir de l'industrie des courses de chevaux au Québec, annoncées dans l'avis public du 21 décembre 2000, se dérouleront les 13, 14 et 15 février prochains à l'Hôtel Delta, 475, avenue Président-Kennedy, Montréal, salle Tchekovski. Une copie de l'horaire de présentation des mémoires peut être obtenue en s'adressant à madame Nathalie Després au (416) 681-5764. L'horaire sera aussi disponible sur place à partir du 13 février 2001.



APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : TC12001-2003-C4

Projet : Transport de colis (boissons alcoolisées)

Des soumissions pour fournir des services de transport de colis seront reçues au plus tard à 10h (heure locale), le 19 février 2001 par la Société des alcools du Québec (SAQ).

Le document d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, aux adresses suivantes :

Siège social 905 avenue De Lorimier
Montréal (Québec) — H2K 3V9

Centre de distribution de Montréal 2021, rue Des Futilles
Montréal (Québec) — H1N 3M7

Centre de distribution de Québec 2900, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) — G1X 4B3

Un versement non remboursable de vingt-cinq (25 \$) est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou par chèque certifié fait à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la SAQ et ayant une place d'affaires au Québec sont admises à soumissionner.

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

LE MONDE

Sharon bat Barak qui s'en va

Une victoire électorale sans précédent en Israël, malgré la faible participation

■ TEL AVIV (AFP, AP) — Le chef de la droite israélienne, Ariel Sharon, 72 ans, a été triomphalement élu, hier, premier ministre de l'État juif, infligeant une déroute sans précédent au chef du gouvernement sortant, Ehud Barak, et a illico manifesté sa volonté de négocier avec les Palestiniens s'ils renonçaient à « la voie de la violence ».

Désavoué par ses compatriotes comme aucun de ses prédécesseurs ne l'a jamais été, M. Barak a annoncé dans la soirée son intention de démissionner de la tête du Parti travailliste et de son siège de député, donnant le coup d'envoi d'une bataille féroce pour sa succession.

Selon des résultats partiels correspondant au dépouillement de 99 % des bulletins, M. Sharon recueillait 62,5 % des suffrages exprimés, contre 37,4 % à M. Barak, soit un écart monumental de plus de 24 points, alors même que M. Barak avait été élu en mai 1999 par 56 % des voix contre 44 % au chef de gouvernement de droite de l'époque, Benjamin Netanyahu.

Il s'agit par son ampleur du bouleversement politique le plus brutal de toute l'histoire d'Israël.

La participation au scrutin a été de seulement 62 %, de loin la plus basse depuis la création de l'État d'Israël. Elle se situe habituellement aux alentours de 80 %.

Ce taux est d'abord le résultat d'une abstention massive de la part des Arabes israéliens, qui représentent près de 13 % de l'électorat et n'ont pas pardonné à M. Barak la répression sanglante par la police, en octobre, de manifestations de soutien à l'Intifada, qui avait coûté la vie à 13 d'entre eux.

Mais même un soutien massif des Arabes israéliens, qui avaient voté à 95 % pour M. Barak, en mai 1999, ne l'aurait pas sauvé.

APPEL AUX PALESTINIENS

Dans son premier discours en tant que premier ministre élu, devant une foule en liesse rassemblée au Parc des

expositions de Tel Aviv, M. Sharon, considéré comme un adepte de la manière forte avec les Arabes, s'est efforcé de projeter une image modérée.

« J'appelle nos voisins palestiniens à abandonner la voie de la violence et à reprendre la voie du dialogue, afin de résoudre le conflit qui nous oppose par des moyens pacifiques », a-t-il déclaré, invitant également les travaillistes à participer à un gouvernement d'union nationale.

« Un gouvernement sous ma direction agira pour parvenir à un véritable règlement politique qui préserve les besoins existentiels et historiques d'Israël sur la base du respect et de la sécurité mutuels », a-t-il encore affirmé, ajoutant que « chaque camp doit faire des concessions ».

UN ARAFAT STOÏQUE

Avant le discours de M. Sharon, le président palestinien, Yasser Arafat, avait affirmé à la presse à Gaza qu'il « respectait » le choix du peuple israélien et (espérait) la poursuite du processus de paix.

« Nous traiterons avec tout gouvernement israélien choisi par le peuple israélien », a dit de son côté le conseiller d'Arafat, Abou Roudeina.

Mais le secrétaire général du cabinet palestinien, Ahmad Abdel Rahmane, a averti que les propositions faites par M. Sharon durant la campagne « ne constituent pas une base de discussions ».

M. Sharon avait exclu durant la campagne tout nouveau transfert de territoires au profit des Palestiniens, qui contrôlent actuellement les deux tiers de la bande de Gaza et un peu plus de



Ariel Sharon, dit le « bulldozer » ou encore le « monstre », a réalisé hier le rêve de sa vie : être élu premier ministre d'Israël.

40 % de la Cisjordanie, et tout démantèlement de colonies.

Après quatre mois d'Intifada (révolte palestinienne), MM. Barak et Sharon avaient tous deux fait campagne sur le thème de « la paix » avec les Palestiniens, mais ont une interprétation bien différente de ce terme.

Barak avait présenté le scrutin comme un véritable choix entre la guerre et la paix et appelé les Israéliens à rejeter « l'extrémisme » de son rival.

Mais plus qu'une adhésion enthousiaste au programme de M. Sharon, le résultat de l'élection a été interprété en Israël comme un rejet de M. Barak, à la fois sur les plans politique, en raison de la poursuite des négociations avec les Palestiniens sur fond d'Intifada, et personnel, à cause d'une méthode de gouvernement décriée faisant la

part belle aux volte-face. M. Barak en a immédiatement tiré les conséquences.

BARAK TIRE SA RÉVÉRENCE

« J'ai l'intention de quitter mon poste de député et la tête du parti lorsque le nouveau gouvernement sera formé », a-t-il déclaré devant plusieurs centaines de sympathisants rassemblés au kibboutz Shfaim, près de Tel Aviv.

Cette décision, qui a pris tout le monde par surprise, est d'abord due à l'ampleur de sa défaite.

M. Barak est resté évasif sur sa réponse à l'offre de M. Sharon de mettre sur pied un gouvernement d'union nationale, posant comme condition la constitution d'un « plan d'action commun et réaliste pour faire réellement

progresser le processus (de paix) et pratiquer une politique de sécurité responsable ».

Ses propos prudents reflétaient clairement les profondes divisions des dirigeants travaillistes sur ce sujet.

Barak est donc poussé dehors par un Israël désabusé, inquiet, frustré, après 19 mois au cours desquels il aura échoué à faire la paix, malgré des concessions jugées excessives par nombre de ses concitoyens. Et quatre mois d'une nouvelle Intifada qui a fait près de 400 morts et laissé craindre le retour d'une guerre totale.

Le président américain George W. Bush a félicité Sharon, hier soir, alors que les chancelleries occidentales et les dirigeants arabes se sont contentés d'en prendre acte, en espérant la poursuite du processus de paix.

Sirven au procès de Dumas

PARIS (d'après AFP) — L'homme-clé de la tentaculaire affaire Elf, Alfred Sirven, arrêté vendredi à Manille et détenu en Allemagne depuis samedi, a été ramené en France, hier, dans un avion militaire spécial, avant d'être interrogé par des juges à Paris.

Sirven, 74 ans, a été interrogé par les juges financiers avant d'être écroué au quartier des personnalités de la prison parisienne de la Santé. L'affaire Elf concerne le détournement de près d'un milliard \$.

Les juges Eva Joly, Laurence Vichnievsky et Renaud van Ruymbeke devaient lui notifier les charges pesant sur lui dans le cadre de deux mandats d'arrêt délivrés à son encontre le 13 juin 1997 dans le dossier Elf et le 17 septembre 2000 dans l'affaire de la vente de frégates françaises à Taïwan.

Aujourd'hui, Alfred Sirven doit être présenté au tribunal correctionnel de Paris, où il est jugé depuis deux semaines par défaut, en même temps que six autres prévenus présents à l'audience, dont l'ancien ministre Roland Dumas, son ex-amie Christine Deviers-Joncœur et l'ancien président d'Elf, Loïc le Floch Prigent.

Depuis l'ouverture du procès, il y a 15 jours, avocats et prévenus ont tenté d'imputer à l'ancien numéro deux d'Elf, absent à l'audience, l'essentiel des responsabilités dans les détournements commis au préjudice du groupe.

En Allemagne, l'Union chrétienne-démocrate (CDU), opposition conservatrice a reproché, hier, au gouvernement allemand de n'avoir rien fait pour empêcher l'extradition de Sirven vers la France.

Peu avant son extradition, Alfred Sirven a refusé de témoigner devant les membres de la commission d'enquête parlementaire allemande sur les caisses noires de la CDU, venus l'interroger sur le rachat en 1992 par Elf Aquitaine de la raffinerie est-allemande de Leuna.

Une partie des commissions versées lors de la vente de Leuna aurait servi à financer la CDU de l'ancien chancelier Helmut Kohl, ce que le parti dément catégoriquement.

Le nom d'Alfred Sirven est mêlé à l'affaire Leuna, mais l'ancien numéro deux d'Elf n'est pas poursuivi par la justice allemande.

L'« Ancêtre du millénaire »



« Millenium Ancestor », connu sous la forme de quelques os et fragments fossiles et présenté comme le nouveau doyen plausible de l'humanité, a fait sa première sortie, hier, à Paris. Placées sur un plateau recouvert d'un torchon de cuisine, les 13 pièces de « l'Ancêtre du millénaire », âgé de six millions d'années, ont été pieusement emmenées du Kenya par Brigitte Senut, du Muséum national d'histoire naturelle, à gauche. À l'aide d'un collègue, elle montre ici les pièces (morceaux de mâchoire avec des dents, dents isolées, bout de doigt et de bras) et surtout un fémur. Cet os de la cuisse constitue la pièce maîtresse puisqu'il témoigne de la bipédie d'Ancêtre et permet ainsi de le classer dans la lignée humaine.

Le pire à venir dans les fusillades US

WASHINGTON (d'après AFP) — Se venger d'un licenciement en se faisant tuer sur son ancien lieu de travail : ce scénario s'est encore répété aux États-Unis, lundi, se soldant par la mort de cinq personnes.

L'agresseur, Willie Baker, 66 ans, était mécanicien à l'usine Navistar International, produisant des diesels à Melrose Park, dans la banlieue de Chicago. Six ans avant le drame, il avait été licencié pour tentative de vol de pièces de moteurs qu'il comptait revendre.

Pour ce méfait, il devait être incarcéré, hier, pour 5 mois. Mais lundi, il s'est présenté à son ancienne usine armé d'un pistolet et a ouvert le feu, tuant 4 employés avant de retourner l'arme contre lui. Dans son sac de golf, on a découvert un fusil d'assaut AK-47.

« Nous sommes une nation en armes. Ce genre de tueries va se produire de plus en plus souvent », estime Josh Sugarman, directeur du Violence Policy Center, qui lutte contre la prolifération des armes à feu aux États-Unis.

Il ne s'est écoulé que six semaines depuis un acte similaire, commis par un homme seul dans la banlieue de Boston (nord-est).

Le 26 décembre, Michael McDermott avait tiré sur des collègues de travail d'une société Internet à Wakefield, quelques heures après avoir entamé normalement sa journée de travail. Sept personnes avaient été tuées.

Le détonateur de sa colère était légèrement différent : le fisc américain venait de l'informer qu'il comptait saisir

une partie de son salaire pour payer des arriérés d'impôts.

« Nous allons assister à un ralentissement de l'économie américaine, constate Sugarman. Nous allons donc avoir de plus en plus de personnes licenciées, de plus en plus d'employés en colère ayant en plus, comme chaque Américain, un accès aisé à des armes à feu », ajoute-t-il.

Le quotidien *USA Today*, tout en appelant à la vigilance, a dressé, hier, un inventaire des attitudes du « travailleur potentiellement dangereux », généralement licencié : frustration prolongée, tendance à accuser autrui de ses problèmes et à formuler des menaces directes ou voilées.

Sugarman s'étonne cependant de la surprise que ce genre de fusillade suscite au sein de l'opinion américaine, alors que « le pire est encore à venir et que personne ne fait rien pour l'éviter... Nous aurons certainement, bientôt, une nouvelle conversation sur ce sujet après une énorme fusillade durant un match de baseball de la Ligue nationale », affirme-t-il.

Ces deux dernières années, de nombreux incidents sur des lieux de travail se sont produits. Le plus sanglant remonte au 2 novembre 1999, chez Xerox, à Honolulu : sept employés tués.

Sida : retour des comportements à risques

■ CHICAGO (d'après AFP) — « Les comportements à risques sont de retour » chez les homosexuels, a lancé en cri d'alarme, hier, un responsable des Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC), Robert Janssen, devant la Conférence annuelle sur les rétrovirus de Chicago, où leur recrudescence facilitant la transmission du sida a été mise en exergue.

Une étude parue récemment révélait qu'après plusieurs années de déclin, les infections par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) étaient de nouveau à la hausse au sein de la communauté homosexuelle masculine de San Francisco : le taux d'infection y a plus que doublé depuis 1997, passant de 1,04 % à 2,2 %. Un phénomène également constaté dans des villes comme Los Angeles, Chicago et Seattle.

Dans une présentation intitulée « Une recette pour la transmission du VIH », le Dr William Whittington, de l'Université de Seattle, a rapporté, hier, que la communauté homosexuelle de cette ville prenait peu de précautions, lors de relations anales entre séropositifs et séronégatifs : 43 % des 900 homosexuels interrogés n'utilisaient jamais, ou seulement quelquefois un préservatif.

Par ailleurs, 40 % d'entre eux ne discutent pas de leur situation de séropositivité avant un acte sexuel. Enfin, 45 % des séropositifs avaient des rapports sexuels avec des partenaires qu'ils savaient être séronégatifs et 43 % avec des hommes dont ils ne savaient pas s'ils étaient infectés ou non.

Aux Pays-Bas, à Amsterdam, la situation a également empiré chez les homosexuels et les bisexuels, a souligné un groupe de chercheurs néerlandais. Parmi les 11 240 hommes ayant consulté dans un centre de soins, de 1994 à 1999, les cas de gonorrhée rectale ont augmenté de 4 à 6,8 % et ceux de syphilis de 0,4 à 1,4 %. Soit un retour aux taux de 1985.

En interrogeant 84 patients séropo-

sitifs suivant des multithérapies, les spécialistes ont découvert que, lorsque leur charge virale devenait indétectable, ils avaient tendance à reprendre des relations sexuelles non protégées. Or, dans ce cas, la sécurité des rapports n'est qu'apparente.

Une équipe de chercheurs conduite par le Dr Joseph McGowan, du centre hospitalier Bronx Lebonan à New York, a interrogé pour sa part 256 personnes de la ville, hommes et femmes, pour la plupart noirs et d'origine latino-américaine : 50 % des femmes séropositives, 29 % des hommes hétérosexuels et 60 % des hommes homosexuels ou bisexuels ne se protégeaient pas. Dans la plupart des cas, il s'agissait de prostitution.

DES OFFRES DIABLEMENT INTÉRESSANTES !

349\$
TRA
PRE

0\$ - COMPTANT
- DÉPÔT
DE SÉCURITÉ

OU

1,9%
DE FINANCEMENT
À L'ACHAT
JUSQU'À 36 MOIS

- Glaces des portes latérales pouvant être abaissées, une exclusivité de Mazda
- Climatiseur et chauffage arrière indépendant
- Banquette de 3^e rangée rabattable sous le plancher et pouvant être orientée vers l'arrière • Sièges de 2^e rangée Side-by-Slide^{MC} amovibles • Lecteurs CD / cassette

199 \$ PAR MOIS,
POUR 48 MOIS*

TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT INITIAL
DE 2 550 \$

OU

2,9% DE FINANCEMENT
À L'ACHAT
JUSQU'À 36 MOIS

- Banquette arrière à dossier 60-40 rabattable et verrouillable • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD et 4 haut-parleurs • Volant inclinable
- Essuie-glace à balayage intermittent • Deux coussins de sécurité avant à action atténuée • Console centrale • Bouches de chauffage aux places arrières
- Barres stabilisatrices avant et arrière • Roues de 14 po avec enjoliveurs intégraux • Et 60 autres caractéristiques de série

Nouveau moteur 2 L de 130 ch sur les modèles LX et ES

GARANTEE LEADERSHIP MAZDA Garantie complète de 3 ans ou 80 000 km et de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur.

ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES MAZDA Renseignez-vous sur le programme d'assistance routière Mazda, offert gratuitement avec toutes nouvelles Mazda.

www.mazda.ca

**MAZDA**

Coup de foudre! Coup de fougue!

Les concessionnaires Mazda du Québec

INFORMEZ-VOUS AU SUJET DU PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS.

Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles.

Offres réservées sur particuliers et portant sur les Mardo MPV DX neuves, les Mardo Protégé SE 2001 neuves, modèle D4XMS1AR00 en stock chez les concessionnaires. ¹Financement consenti par l'entremise de la Banque de Nouvelle-Écosse. Sur approbation du crédit. Exemples de financement à l'achat au taux de 1,9 % : 10 000 \$ au taux de 1,9 % : 36 paiements de 285,99 \$; total à payer de 10 295,64 \$ et au taux de 2,9 % : 10 000 \$ au taux de 2,9 % : 36 paiements de 290,37 \$; total à payer de 10 453,32 \$; total à payer de 10 453,32 \$. Autres taux de financement disponibles. Immatriculation, assurances et taxes en sus. ²Taux de location personnalisée Mardo. Offres portant uniquement sur la location-bail ou détail pour une période de 48 mois sur les Mardo MPV DX 2001 neuves et les Mardo Protégé SE 2001. Comptant initial ou échange éligible, premier versement mensuel et dépôt de sécurité exigés. Dépôt de sécurité de 250 \$ pour la Mardo Protégé SE 2001. Ni comptant initial, ni dépôt de sécurité exigés pour la Mardo MPV DX 2001. Offres soumises à l'approbation de Crédit Mardo Canada inc. Limite de 80 000 km. Frais de 8¢ le km additionnel. Autres options de location éligibles disponibles. Immatriculation, assurances et taxes en sus.

les concessionnaires peuvent louer à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible.
Offres d'une durée limitée à compter du 7 février 2001.

LOCATION
Recommende
MAZDA

PROGRAMME
MAZDA POUR
LES DIPLÔMÉS

Protegé ES illustrée avec groupe GT

Fiers d'être dans
la course



OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président et Éditeur CLAUDE THIBODEAU
 Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE
 Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON
 Directeur de l'information MICHEL SAMSON

ÉDITORIAL

Legault dans les vertes vallées

Le bonnet d'âne sied bien à François Legault. Ce sont toutefois tous les membres du gouvernement qui devraient s'en coiffer tant le resserrement budgétaire envisagé dans le réseau de l'éducation laisse perplexes sur la façon de gouverner de l'équipe Bouchard. Le gouvernement péquiste a certes réussi à atteindre l'objectif du «déficit zéro». Avec rappelons-le, la contribution des employés de l'État et des contribuables qui, tout en faisant les frais de l'exercice, en acceptaient néanmoins les contraintes, estimant qu'elles étaient nécessaires pour le bien de la collectivité. Avec l'espoir évidemment que des jours meilleurs finiraient bien par poindre après tant d'années de sacrifices.

Après avoir fait miroiter l'an dernier des «vallées verdoyantes» par la voix de son ministre des Finances, Bernard Landry, voilà maintenant que le même gouvernement, qui doit élaborer son prochain budget, dé motive tous ceux qui se sont engagés de bonne foi dans cette corvée collective et mis des mois de travail à élaborer des plans de réussite ou des contrats de performance pour que nos services publics fonctionnent plus efficacement.

Ainsi, alors que tout semblait marcher rondement dans l'administration de nos finances publiques, voilà qu'il faudrait compresser de 400 millions \$ les dépenses en éducation et songer à désassurer certains services de santé pour éviter la croissance des coûts de ce ministère qui gruge déjà 40 % du budget de l'État. Et bien sûr, procéder aux baisses d'impôt promises pour alléger le lourd fardeau fiscal des Québécois et rendre le Québec compétitif. Quelle est cette façon de gouverner et de faire des choix budgétaires en laissant courir des rumeurs et en mesurant leur effet chez les groupes de pression et dans la population? Le ministre qui saura le mieux mobiliser ses partenaires, convaincre ses confrères ou le futur premier ministre aura la meilleure part dans le prochain budget? Voilà la manifestation d'une grande vision sociale et économique.

En suspendant la signature de contrats de performance avec les universités, en risquant de devoir serrer la ceinture aux écoles primaires et secondaires alors que vient de s'amorcer une réforme, François Legault a l'air d'un piètre ministre de l'Éducation qui ne peut tenir la parole donnée à ses partenaires du réseau et qui ne réussit pas à défendre convenablement ses dossiers au Conseil des ministres.

Mais, au-delà de la performance de M. Legault comme ministre de l'Éducation, c'est davantage celle du gouvernement péquiste que la population retiendra. Au Québec, tous se souviennent ou ont appris que c'est un gouvernement péquiste qui avait, en 1982-1983, imposé des réductions salariales de 20 % aux salariés de l'État. Qui donc se rappelle qui était ministre de l'Éducation ou des Affaires sociales à l'époque? La même amnésie s'applique pour le gouvernement libéral qui, en 1993, reniait sa signature avec les centrales syndicales et adoptait la loi 102 pour réduire sa masse salariale.

Le gouvernement Bouchard a mobilisé l'an dernier tout le Québec pour un Sommet du Québec et de la jeunesse. L'éducation en est ressortie comme une priorité, et le gouvernement a accepté d'y consacrer un milliard \$ de plus. Un engagement confirmé dans le dernier budget Landry. Le gouvernement a aussi décidé d'investir dans une grande campagne de promotion pour valoriser l'éducation au Québec. Pour s'assurer que les fonds publics soient utilisés adéquatement, le ministre Legault a pour sa part réussi à inculquer une forme d'imputabilité à un réseau peu enclin à rendre des comptes.

Comment expliquer aujourd'hui que les fonds manquent pour relever les défis du sommet, pour mener à bien la réforme en éducation et pour absorber les coûts de fonctionnement de tout système? Ou bien les vallées verdoyantes de M. Landry ont pâli bien vite, ou bien le ministre des Finances veut nous les faire croire encore plus vertes et riches lorsqu'il deviendra premier ministre.



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com



Un amour sans âge

Le goût d'écrire sera toujours le même

Fulgence Charpentier, journaliste et ambassadeur, est décédé, hier, à l'âge de 103 ans. Il a rédigé la chronique internationale au journal «Le Droit» jusqu'à l'âge vénérable de 101 ans. En 1993, à l'occasion du Salon du livre de l'Outaouais, «Le Droit» a voulu présenter son doyen et sa plus jeune journaliste, Julie Lemieux, alors âgée de 24 ans. Julie est maintenant journaliste au SOLEIL. Nous reproduisons cet article, rédigé par Renée Laurin du «Droit», qui montre que chez ces deux journalistes, il y a un même amour, celui de l'écriture journalistique, malgré la différence des âges et des outils de travail.

RENÉE LAURIN
 Le Droit

Trois quarts de siècle les séparent et pourtant... À 97 ans, l'ainé des journalistes au quotidien *Le Droit*, voire au pays, partage encore la même vision du journalisme que la plus jeune employée de la salle de rédaction. À 24 ans, Julie Lemieux est entrée au journal avec le même désir d'apprendre et d'informer qui animait Fulgence Charpentier à ses débuts, en 1922.

«Je voulais faire du journalisme par amour de l'écriture, mais aussi pour défendre la cause du français, se souvient Fulgence Charpentier, aujourd'hui chroniqueur aux nouvelles internationales. Le journalisme était à l'époque une des rares professions où on pouvait s'exprimer librement, parler sans contrainte de la vie des francophones de la région et du pays.»

En 1994, ce n'est pas tant le désir de défendre une cause particulière qui anime Julie Lemieux, mais plutôt le désir de se retrouver au cœur de l'action pour rencontrer des gens, comprendre leurs problèmes, les informer et mieux défendre leurs intérêts. La défense de la cause du français, même si elle conserve une place de choix dans les colonnes du journal, n'occupe plus le centre d'intérêt principal.

Pour le reste, M. Charpentier estime que les choses n'ont pas vraiment changé. L'histoire se répète inlassablement. Ce ne sont que les noms et les visages qui se modifient avec les années. Lorsqu'il a fait son entrée au journal, le gouvernement



Fulgence Charpentier et Julie Lemieux, au Salon du livre de l'Outaouais, en 1993.

conservateur venait de céder sa place aux libéraux de William Lyon Mackenzie King, après un règne de plusieurs années. Soixante-dix ans plus tard, le même scénario vient de se répéter. Et si les batailles scolaires étaient fréquentes à l'époque, elles continuent, encore aujourd'hui, de défrayer la manchette.

MIEUX PRÉPARÉS

«Non, le métier de journaliste n'a pas vraiment changé, insiste-t-il. Ce sont les mêmes amoureux de l'écriture et des gens qui gravitent dans le métier. Il y a ceux qui épousent une cause pour s'y plonger corps et âme et ceux qui font leur métier de façon plus humoristique. La différence, c'est qu'ils sont mieux préparés que nous l'étions en général, travaillent dans un environnement sans fumée de cigarettes et ont davantage de moyens techniques à leur disposition. Les ordinateurs, les agences de presse, ça facilite drôlement la pratique du métier», constate-t-il, même si, personnellement, il continue de privilégier sa vieille Olivetti, une bonne machine à écrire traditionnelle qu'il ne remplacerait pour rien au monde par un ordinateur ultramoderne.

«Je n'ai jamais eu la chance d'apprendre à travailler autrement, dit-il. J'écris encore mes textes à la main. Ça me donne une chance de me relire.»

L'équipe de journalistes n'était pas nombreuse non plus à l'époque. L'entreprise démarrait à peine et devait s'organiser avec les moyens du bord, un peu comme aujourd'hui à la faire le nouveau journal *Le Droit* des années 90.

Mais d'une époque à l'autre, il y a toujours place aux améliorations. «On ques-

tionne plus aujourd'hui, mais on s'expose de cette façon à imprimer des sottises», fait remarquer M. Charpentier. Il estime d'autre part qu'on perd beaucoup d'espace en imprimant des annonces sur une page complète. «Je sais que la survie du journal dépend de la publicité, mais je ne peux m'empêcher de trouver cela dommage pour les lecteurs.»

Julie, de son côté, estime que le journalisme d'aujourd'hui est parfois un peu décroché de la réalité. «On essaie de plus en plus de se rapprocher de la vie quotidienne des gens, mais il y a encore du travail à faire de ce côté», dit-elle.

Se rapprocher des gens et trouver une façon d'écrire qui fasse davantage appel aux émotions du lecteur, voilà le défi qu'elle s'est donné. Car si le défi d'autrefois était d'assurer la survie de la langue française, celui d'aujourd'hui est peut-être d'assurer la survie du journal en trouvant de nouvelles façons de garder l'intérêt des lecteurs, et cela, sans pour autant cesser de défendre les intérêts de la communauté francophone.

CHEMINEMENT

Après 15 ans de métier, Fulgence Charpentier a senti le besoin de quitter son poste de journaliste à la Chambre des communes pour aller faire un petit saut dans le monde du fonctionnarisme. Ce n'est qu'après plusieurs années qu'il est revenu dans le métier pour occuper son poste de chroniqueur. Julie Lemieux suivra-t-elle le même cheminement? Pas nécessairement. À 24 ans, il est encore un peu tôt pour savoir ce que l'avenir lui réserve. Si tous deux ont commencé de la même façon, en allant chercher un diplôme en droit pour s'assurer d'avoir plus d'une corde à leur arc au cas où, le destin leur a sans doute tracé des chemins différents. Présentement journaliste aux faits divers, la politique fédérale ne l'attire pas autant que Fulgence.

«Je serais plus à l'aise au municipal, croit-elle, parce que les gouvernements municipaux sont plus près des gens. Mais je changerai peut-être d'avis en cours de route.»

Sur un point cependant, ils se retrouveront toujours: l'amour de la langue et des mots n'a pas d'âge à les écouter parler. Tous deux s'entendent pour dire que les écrits restent et que les paroles s'envolent. C'est cela, la véritable force de l'écriture.

CARREFOUR DES LECTEURS

Des automobilistes inconscients

Chaque matin depuis déjà cinq ans, j'accompagne mes filles (et parfois leurs copines) jusqu'à l'école et, chaque matin, nous traversons au même endroit, soit au coin des rues Saint-Félix et France-Roy à Cap-Rouge. C'est chaque jour la même question: de quelle bêtise serons-nous témoins aujourd'hui? Je dois avouer qu'en cinq ans j'ai vu des choses assez incroyables. En voici quelques exemples: alors que le premier véhicule s'immobilise pour nous laisser le droit de passage, le second le contourne et vient nous couper au ras des bottines; des véhicules, non satisfaits de me contourner par la gauche, coupent

par la droite (m'isolant par le fait même du groupe d'enfants); j'ai vu des automobilistes (autant des hommes que des femmes) nous enclaver au centre de la chaussée; d'autres, klaxonner comme des déchaînés; certains même, ne voulant pas s'immobiliser complètement, sont allés jusqu'à appuyer leur pare-chocs contre mes mollets. Il ne s'agit plus d'un manque de civisme, mais de danger public! Je dois vous indiquer qu'à cet endroit il y a un passage piétonnier (vous savez ces larges bandes jaunes sur la chaussée!) et que ces endroits spécifiques peuvent et doivent être utilisés par les piétons. Il paraît qu'à l'origine, les passages piétonniers auraient été conçus pour les piétons et que ceux-ci y auraient déjà été prioritaires... mais vous le comprenez certainement, je vous

parle d'une époque lointaine où, même sans volant entre les mains, vous pouviez espérer être une personne! Et dire que la direction générale de la Ville de Cap-Rouge affirme, et je cite: «Le parcours (secteur Saint-Félix/de Tracel) utilisé par les enfants à destination de l'école Marguerite D'Youville est reconnu sécuritaire». N'est-ce pas l'autruche qui, la tête dans le sable, finit à la casserole?

Martine Normand
 Cap-Rouge

Bravo et merci, Pierre Falardeau

(Lettre au réalisateur Pierre Falardeau)
 Je reviens du cinéma où j'ai eu la chance de visionner votre film, 15 février 1839. Quel film! Il m'a complè-

tement vidé. Parfois j'ai souri, mais surtout j'ai pleuré... J'ai la gorge si nouée actuellement que je ne trouve pas mes mots pour vous remercier sincèrement de nous avoir donné un tel chef-d'œuvre cinématographique. Dommage qu'il ne soit pas venu en salle six ans plus tôt... Mais il n'est jamais trop tard. En sortant du ciné, je me disais que j'aimerais voir les fédéralistes purs et durs ou les impurs et mous oublier Falardeau pendant deux heures et écouter les DeLorimier, Handeland et Prieur leur parler avec leurs tripes de leur soif de liberté, de notre soif de liberté.

Stéphane Pigeon
 Boischatel

Les belles années

Le départ de Pierre Roche m'a attristé. Si besoin était, il m'a fait aussi

prendre davantage conscience de la fuite inexorable du temps. Je n'ai pas eu la chance de le voir au Faisan Doré ou chez Gérard. J'étais à peine au monde. Par contre, combien de fois me suis-je attardé au piano-bar de l'Auberge des Gouverneurs en sirotant un Grand Marnier, au risque d'arriver un peu fripé à ma réunion du lendemain. En fait, Pierre Roche était l'unique raison pour laquelle j'avais choisi l'Auberge comme halte obligée lors de mes voyages à Québec. Ah! les belles heures en bonne compagnie. Salut, M. Roche. Que demander de plus sinon que cela dure? Mais rien n'est éternel, surtout pas les petits bonheurs. Merci pour l'ambiance, les chansons et nos toujours sympathiques conversations à l'improviste.

J.-F. Couture
 Montréal

Elle n'a pas retrouvé la vue



Maryam, la fillette irakienne cancéreuse, devenue le symbole des souffrances des enfants irakiens sous les sanctions imposées par l'ONU à l'Irak depuis 1990, a regagné Bagdad, hier. On la voit ici en compagnie de son père, Hamza. Elle était arrivée samedi en Jordanie, venant des États-Unis après un traitement médical de six mois qui ne lui a pas rendu la vue. Sa grand-mère, qui l'accompagnait, a affirmé que les médecins aux États-Unis « ont donné les soins nécessaires à Maryam, qui est actuellement en bonne santé, mais n'ont pas été en mesure de lui rendre la vue ».

BRÉSIL

Touristes dévalisés

■ Deux autocars transportant 57 touristes allemands, italiens, chiliens et anglais ont été attaqués, hier, à l'aube, sur une route de l'intérieur de l'État de Bahia, rapporte l'agence Estado. Dix hommes armés de revolvers et carabines ont dépouillé les touristes de leur argent, appareils photos, caméras et papiers d'identité, sans toutefois s'en prendre physiquement à eux. La bande armée a forcé les autocars à s'arrêter en coupant la route avec des troncs d'arbres près de la commune d'Uruçuca, à 405 km de Salvador de Bahia, la capitale de l'État. Ils ont pris en otage les chauffeurs et les ont obligés à conduire les véhicules sur une route de terre battue où ils ont détourné les touristes. Ces derniers ont porté plainte au commissariat d'Uruçuca. La police a indiqué n'avoir encore aucune piste des agresseurs. (AFP)

NORVÈGE

Hercules fissurés

■ L'armée de l'air norvégienne a décidé de clouer au sol ses avions de transport C-130 Hercules après la découverte de fissures sur les ailes de trois de ces appareils, a-t-on appris, hier, auprès du ministère norvégien de la Défense. Après la découverte de fissures sur les ailes d'un Hercules lors d'un contrôle de routine, des vérifications entreprises sur les cinq autres appareils de l'armée de l'air norvégienne ont permis de mettre à jour des failles similaires sur deux autres avions. L'armée de l'air exploite six C-130 Hercules, construits par le groupe aéronautique américain Lockheed Martin, depuis 1969. (AFP)

ÉTATS-UNIS

Moins d'éclairage

■ La mesure est destinée à soulager la pénurie d'électricité qui frappe la Californie: le gouverneur de l'État a décidé de réduire au minimum l'éclairage extérieur des commerces. Pendant ce temps, les particuliers s'arrachent les ampoules à basse consommation et les génératrices portables. Le gouverneur Gray Davis a demandé aux commerçants de « réduire de manière substantielle » l'éclairage extérieur des commerces aux heures de fermeture. La décision deviendra obligatoire le 15 mars. Le but est de soulager la crise énergétique en divisant par deux la demande des commerces en éclairage extérieur. Sont entre autres visés les centres commerciaux, les concessionnaires automobiles et les stationnements de magasin. (AP)

FRANCE

Kouchner à la Santé

■ Bernard Kouchner, ancien administrateur de l'ONU au Kosovo, a été nommé, hier, ministre délégué à la Santé. Après la victoire de la gauche aux élections législatives de 1997, Kouchner avait été nommé secrétaire d'État à la Santé auprès de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Martine Aubry. En juillet 1999, il devenait le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Kosovo. Ce mandat étant arrivé à terme, Kouchner n'avait pas caché son souhait de retrouver un portefeuille ministériel. Il jouit d'une popularité exceptionnelle en France. (AFP)

Les filles de 9 à 12 ans trop jeunes pour être « folles des garçons » ?

■ LONDRES (AFP) — *Mad About Boys* (Folles des garçons), un nouveau magazine qui donne des tuyaux aux jeunes filles de 9 à 12 ans pour se maquiller, s'habiller sexy ou sortir avec des garçons, s'est attiré une volée de bois vert des associations de protection de l'enfance criant à l'incitation à la débauche.

Pour son premier numéro, le mensuel, dans les kiosques britanniques depuis quelques jours, offre des conseils pour être à la mode, pour ressembler au mannequin Kate Moss à la maigreur controversée, pour bien se nourrir, se maquiller, draguer les garçons...

Le magazine se propose également d'aider ses jeunes lectrices à bien choisir leur petit ami, et il offre même une affiche d'adolescent à épingle au mur.

PROIES POUR PÉDOPHILES ?

« On pousse des jeunes filles à un comportement sexuel, on leur met des jupes serrées et on les maquille, on leur fait prendre conscience de leur corps d'une manière vraiment malsaine », a tempêté Michelle Elliott, fondatrice de l'association de protection des enfants Kidscape.

« Les jeunes filles à l'intérieur du magazine sont ouvertement maquillées et trop sexualisées pour leur âge » et elles risquent de devenir des proies

encore plus tentantes pour les pédophiles, selon elle.

La présidente de Kidscape crie au « stratagème cynique pour vendre du papier ». Le marché des préadolescentes est évalué à 75 milliards \$ par an, selon la presse.

La chaîne de magasins Woolworth a annoncé, hier, qu'elle avait refusé de vendre *Mad About Boys*, qu'elle juge « inquiétant ». « Nous pensons que le contenu de ce magazine n'est pas compatible avec l'image familiale de Woolworth », a expliqué un porte-parole de la chaîne, qui appelle les autres revendeurs à lui emboîter le pas.

L'association nationale des directeurs d'école craint, pour sa part, que le magazine n'incite les jeunes filles à penser aux garçons de manière prématurée.

Des arguments que réfute le directeur commercial de *Mad About Boys*, Richard Maskell. Selon lui, toutes les études menées avant le lancement du magazine montrent que les jeunes

filles de 9 et 10 ans forment le public le plus assidu des *Boys Bands* et déclarent penser beaucoup aux garçons.

« Je pense que nous pouvons les aider dans ce qui les intéresse déjà », a-t-il déclaré, affirmant qu'il ne souhaitait en aucun cas inciter les filles à avoir des relations sexuelles à cet âge. « Il ne s'agit pas d'encourager les relations sexuelles, simplement de parler de ce qui intéresse les filles de cet âge », a-t-il insisté.

Bourreau de Sarah

■ Un Britannique de 42 ans, Roy Whiting, a été formellement inculpé, hier, du meurtre de la petite Sarah Payne, en juillet dernier, qui avait bouleversé la Grande-Bretagne toute entière, a annoncé la police du Sussex, dans le sud de l'Angleterre. La petite écolière, âgée de 8 ans, avait disparu le 1^{er} juillet alors qu'elle jouait près du domicile de ses grands-parents, dans un petit village du Sussex, à quelque 60 km au sud de Londres. Son corps sans vie et dénudé avait été retrouvé le 17 juillet dans un champ au bord d'une route, à 16 km de là. Whiting a aussi été inculpé de l'enlèvement de Sarah. (AFP)

Jeep

LE SEUL ET UNIQUE

AVEC UNE TELLE OFFRE, VOUS ATTENDREZ LA PROCHAINE TEMPÊTE DE NEIGE AVEC IMPATIENCE.

GRAND GAGNANT DE L'ANNÉE
DU PETERSEN'S 4X4 AWARDPROTECTION
5 100

JEEP. GRAND CHEROKEE LAREDO 2001

Louez à

438\$^{*}/mois

Terme de 36 mois.

Comptant initial de 4 990 \$
ou échange équivalent.Transport, préparation et taxe
sur le climatiseur inclus.

• Moteur Power Tech 6 cylindres de 4 litres • Transmission automatique à 4 rapports • Climatiseur • Freins à disque aux 4 roues avec antiblocage • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique • Régulateur de vitesse • Roues de 16 po en aluminium • Sacs gonflables de nouvelle génération • Protection de 5 ans/100 000 km** sur le groupe motopropulseur • Assistance routière de 5 ans ou 100 000 km**

Radiocassette AM/FM avec lecteur CD, alarme antivol, télédéverrouillage, filet à bagages, tapis protecteurs avant et arrière et cache-bagages sans frais additionnels.

5 100

Protection de 5 ans ou 100 000 km** sur le groupe motopropulseur
Assistance routière de 5 ans ou 100 000 km**

Jeep

LE SEUL ET UNIQUE

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep

DIPLOMÉS

Remboursés
jusqu'à 1000 \$

* Tarif mensuel établi d'après la description du Jeep, Grand Cherokee Laredo 2001 ensemble 200 + AOC + LSA + RHP avec comptant initial de 4 990 \$ ou échange équivalent. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés à la livraison. Le locataire est responsable de l'exécution de kilométrage après 11 200 km, au taux de 15¢ le km. Location pour usage personnel seulement. Sous réserve de l'approbation de Services Financiers Chrysler. Immobilisation, taxes, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et assurances en sus. Le concessionnaire peut louer à prix moindre et devoir échanger/commander un véhicule. Aucun rachat requis. Cette offre d'une durée limitée, valable sur les modèles 2001 seulement, est exclusive et ne peut être jumelée à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. La photo est à titre indicatif seulement. Chez les concessionnaires participants seulement. ** Suivant que l'une ou l'autre circonstance se produira la première. Certaines conditions s'appliquent. Voir votre concessionnaire pour les détails et les conditions. Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada. Chrysler est une marque déposée de DaimlerChrysler Canada Inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation. Profitez toujours votre conduite. La banquette arrière est l'endroit le plus sûr pour assise les enfants. Wagon 1 : Les remises aux diplômés s'appliquent de la façon suivante : 100 \$ de rabais à la location d'un véhicule, 1000 \$ de rabais à l'achat d'un véhicule à l'exception de la Chrysler Nevo à laquelle s'applique un rabais de 750 \$. Ces offres ne valent que la Dodge Viper et la Power.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep, du Québec

CHRYSLER
Dodge
JeepCHRYSLER
Dodge
JeepCHRYSLER
Dodge
Jeep